



16 et 17 JUIN 2015 - PARIS

2^è assises de l'économie circulaire

RECUEIL DES INTERVENTIONS

— PARCOURS — CONSOMMATION

*Des pratiques de consommation
en évolution*



PARIS2015
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE
COP21·CMP11

Institut de
l'économie circulaire



**Nous remercions vivement les intervenants
pour leur aide à la préparation de ce recueil.**

© ADEME Editions, Angers 2015

Référence ADEME 8492

ISBN 979-10-297-0091-0

Achévé d'imprimer Par Hexa Repro, Angers (49), en juin 2015

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (Art L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (Art L 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

Ressources à votre disposition

**A partir du 22 juin,
vous pourrez télécharger les diaporamas des intervenants
et les recueils des interventions en pdf
sur un espace partagé
<https://partage.ademe.fr>
Identifiant **Assises2015**
Mot de passe **Assises2015****

Pour en savoir plus

ADEME

Rubrique Expertises - www.ademe.fr/expertises

- [www.ademe.fr/expertises/economie circulaire](http://www.ademe.fr/expertises/economie_circulaire)
- [www.ademe.fr/expertises/Consommer autrement](http://www.ademe.fr/expertises/Consommer_autrement)
- [www.ademe.fr/expertises/Produire autrement](http://www.ademe.fr/expertises/Produire_autrement)
- www.ademe.fr/expertises/Déchets
- www.ademe.fr/expertises/Batiment
- [www.ademe.fr/expertises/Urbanisme et aménagement](http://www.ademe.fr/expertises/Urbanisme_et_aménagement)

Rubrique Entreprises et monde agricole

Rubrique 'Médiathèque' – www.ademe.fr/mediatheque

Institut de l'économie circulaire

www.institut-economie-circulaire.fr

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

www.developpement-durable.gouv.fr

Fondation Ellen MacArthur

<http://www.ellenmacarthurfoundation.org/fr/economie-circulaire>

OREE

<http://www.oree.org/3priorites/economie-circulaire>

CCI de France

www.cci.fr/web/developpement-durable/economie-circulaire

France Nature Environnement

www.fne.asso.fr/fr/nos-actions/dechets/economie-circulaire

AVISE

<http://www.avise.org/dossiers/economie-circulaire>

Futuribles

www.futuribles.com

....



Déchets :
Des outils et des exemples pour agir
optigede.ademe.fr

Collectivités et entreprises
optigede.ademe.fr vous accompagne pour vos actions
de prévention et de gestion des déchets

Un contenu régulièrement enrichi :

- En **outils et méthodes** : guides, fiches méthodologiques, tableurs, pictogrammes, recommandations, diaporamas, études, formations ...
- En **retours d'expérience** : 1 324 actions locales mises en ligne par les collectivités, les relais professionnels, les entreprises et les associations

(mai 2015).

1 300 abonnés à la newsletter mensuelle

Abonnement vous gratuitement !

<http://optigede.ademe.fr/newsletter/subscriptions>

Principaux contenus (mai 2015) :

Partage d'expériences

Plus de 1 300 retours d'expériences de collectivités et d'entreprises !

Sur le thème de la prévention et de la gestion des déchets, accessibles par un moteur de recherche multicritère



Inscrivez-vous et partagez votre expérience !

Outils et méthodes



Collectivités

- Planification et projets de territoire
- Formation
- Sensibilisation/communication
- Exemplarité
- Actions de prévention des déchets
- Service public de collecte des déchets



Entreprises

- Conception fabrication
- Services supports
- Optimisation de l'usage des produits
- Réduction des déchets
- Organisation de la gestion des déchets
- Rôle des relais et des fédérations

Valorisation et traitement des déchets

- Impacts sanitaires et environnementaux
- Tri et prétraitements
- Recyclage
- Valorisation des déchets organiques
- Stockage



Déchets :
outils et exemples pour agir
<http://optigede.ademe.fr>

Mardi 16 juin 2015

14 h – 16 h



16 et 17 JUIN 2015 - PARIS

**2^e assises de
l'économie
circulaire**

PARCOURS CONSOMMATION

ATELIER 1

**Approches prospectives
des pratiques
pour une consommation
vertueuse**



ATELIER 1

Approches prospectives des pratiques pour une consommation vertueuse

PROGRAMME

Animatrice : Carine Rocchessani, Journaliste

- 14 h** **Alléger l’empreinte environnementale des Français en 2030**
Claire PINET, Ingénieur, Service consommation et prévention, ADEME
- ShaREvolution : un programme de Recherche-Action sur la consommation collaborative**
Marine ALBAREDE, Chef de projet, FING
- La question des leviers comportementaux pour atteindre un scénario de réduction
de l’empreinte environnementale en 2030**
- Table ronde avec la participation de :**
Cécile DÉSAUNAY, Directrice d’études, Futuribles
Mathieu LE DÛ, Ingénieur de recherche, Virage Energies Nord – Pas de Calais
Solange MARTIN, Sociologue, Service économie et prospective, ADEME
- Vos questions
- 16 h** **Fin de l’atelier – Pause**

Alléger l’empreinte environnementale de la consommation des Français en 2030

Claire PINET ⁽¹⁾, Laurent MEUNIER ⁽²⁾, Éric VIDALENC ⁽³⁾

ADEME

⁽¹⁾ Service Consommation et Prévention - 20 avenue du Grésillé - 49004 Angers Cedex 01
claire.pinet@ademe.fr

⁽²⁾ Service Economie et Prospective - 27 rue Louis Vicat - 75737 Paris Cedex 15
laurent.meunier@ademe.fr

⁽³⁾ Direction régionale Nord-Pas de Calais - 20 rue du Prieuré - 59500 Douai
eric.vidalenc@ademe.fr

1 Introduction

L’Agence De l’Environnement et de la Maîtrise de l’Energie (ADEME) a conduit depuis quelques années des exercices de prospective pour mieux s’engager dans la transition énergétique et écologique et explorer des futurs possibles. L’agence a ainsi produit une vision énergétique volontariste aux horizons 2030 et 2050 permettant une maîtrise de la consommation énergétique française et le développement de l’offre d’énergies renouvelables¹. Cette vision a été évaluée sur le plan macro-économique et déclinée en modes de vie pour différents familles². Dans la continuité de cette vision énergétique, l’ADEME a conduit un nouvel exercice prospectif centré sur la consommation durable, qui fait l’objet de ce présent article. Ce nouvel exercice s’est appuyé sur les principales hypothèses de la vision énergie. Toutefois, le point de vue est résolument différent. Les impacts environnementaux ne se bornent plus aux limites des frontières territoriales, mais sont cette fois-ci regardés sous l’angle de l’empreinte environnementale des ménages français. En l’occurrence, l’empreinte inclut les impacts directs des ménages (émissions de polluants liées à l’usage de la voiture, combustible pour le chauffage du logement...) mais aussi les impacts liés à la production des biens et services consommés par les français, qu’ils soient produits en France ou à l’étranger. Ce regard révèle ainsi une autre réalité ! Par exemple, les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire français ont diminué de 7% de 1990 à 2007, alors que l’empreinte carbone (périmètre : demande finale intérieure) a augmenté de 14%³. Considérer les impacts environnementaux liés à nos importations change véritablement la donne. Par ailleurs, la prospective consommation ne s’est pas limitée à la consommation énergétique et aux émissions de gaz à effet de serre mais s’est élargie à d’autres impacts environnementaux.

S’intéresser à la consommation dans le cadre de la transition énergétique et écologique est d’autant plus pertinent que la consommation des français a été multipliée par trois de 1960 à 2009⁴. Le logement, le transport, la communication, les loisirs et la santé sont, en part relatives, les catégories de consommation qui ont le plus augmenté.

Un objectif ambitieux de réduction de l’empreinte environnementale de la consommation des ménages français implique des changements, à la fois technologiques, économiques et sociaux. L’exercice de prospective s’est intéressé à ces différents aspects à un horizon de 15 ans. Il a été ainsi produit une **vision ambitieuse et réaliste, à l’horizon 2030, d’une évolution des modes de production et de consommation permettant de réduire l’empreinte environnementale de la consommation des ménages français.**

2 Une démarche en plusieurs étapes

L’exercice a été mené selon les étapes suivantes (figure 1) :

- **Analyse du contexte et enjeux : diagnostic général des impacts environnementaux, des évolutions de la consommation et de la société**

Analyse des impacts environnementaux de la consommation

Une analyse des impacts environnementaux a été menée pour identifier les parts relatives des impacts environnementaux liés aux productions intérieure et étrangère et aux usages directs des ménages, ainsi que les impacts respectifs des différentes fonctions de consommation.

¹ Contribution de l’ADEME à l’élaboration de visions énergétiques 2030-2050, Paris, ADEME, 2014.

² L’évaluation macroéconomique des visions énergétiques 2030-2050 ADEME. Document technique, Paris, ADEME, 2013
Visions énergie climat 2030/2050. Quels modes de vie pour demain ?, Paris, ADEME, 2014.

³ Commissariat Général au Développement Durable, 2012. L’empreinte carbone de la consommation des Français : évolution de 1990 à 2007. Le point sur n°114

⁴ Commissariat Général au Développement Durable, 2011. Consommation des ménages et environnement.

Analyse de l'évolution de la consommation et des dynamiques sociales

L'évolution de la consommation a été rappelée, puis une analyse des tendances lourdes et signaux faibles de la société française a été conduite sur sept sujets : « Valeurs individuelles et collectives », « Croissance, pouvoir d'achat et effet rebond », « Nouvelles économies », « Economie des seniors », « Technologies de l'information et de la communication », « Offre de produits et logistique des marchandises » et « Evolution des villes et des territoires ». Cette lecture a permis de mieux cerner les effets potentiels sur la consommation et l'environnement des dynamiques sociales et les perspectives pour l'avenir.

Les analyses de cette première étape ne sont pas détaillées dans cet article mais figurent dans le rapport de synthèse et le rapport technique de l'exercice (voir références à la fin du document).

– **Diagnostic et propositions d'orientations et d'hypothèses par thématique de consommation**

Des réflexions ont ensuite été conduites dans des ateliers thématiques, rassemblant chacun une dizaine d'experts de l'ADEME de différents domaines, sur les thématiques de consommation suivantes : « l'habitat », « la mobilité », « l'alimentation », « la consommation de biens d'équipements, de meubles, de vêtements et chaussures et de produits ménagers », « les loisirs et la culture », « la santé » et « l'enseignement ». La réflexion s'est portée non seulement sur les comportements et usages des ménages, mais aussi sur les produits consommés et les modes de production de ces biens et services. C'est en effet, l'ensemble de la chaîne, de la production à la consommation, qui au final détermine l'empreinte environnementale de la consommation des ménages.

Des orientations et des hypothèses afférentes ont été posées pour chaque thématique de consommation. **Deux scénarios 2030 ont été produits : un scénario tendanciel et un scénario « Empreinte environnementale allégée ».**

– **Evaluation quantitative des impacts environnementaux**

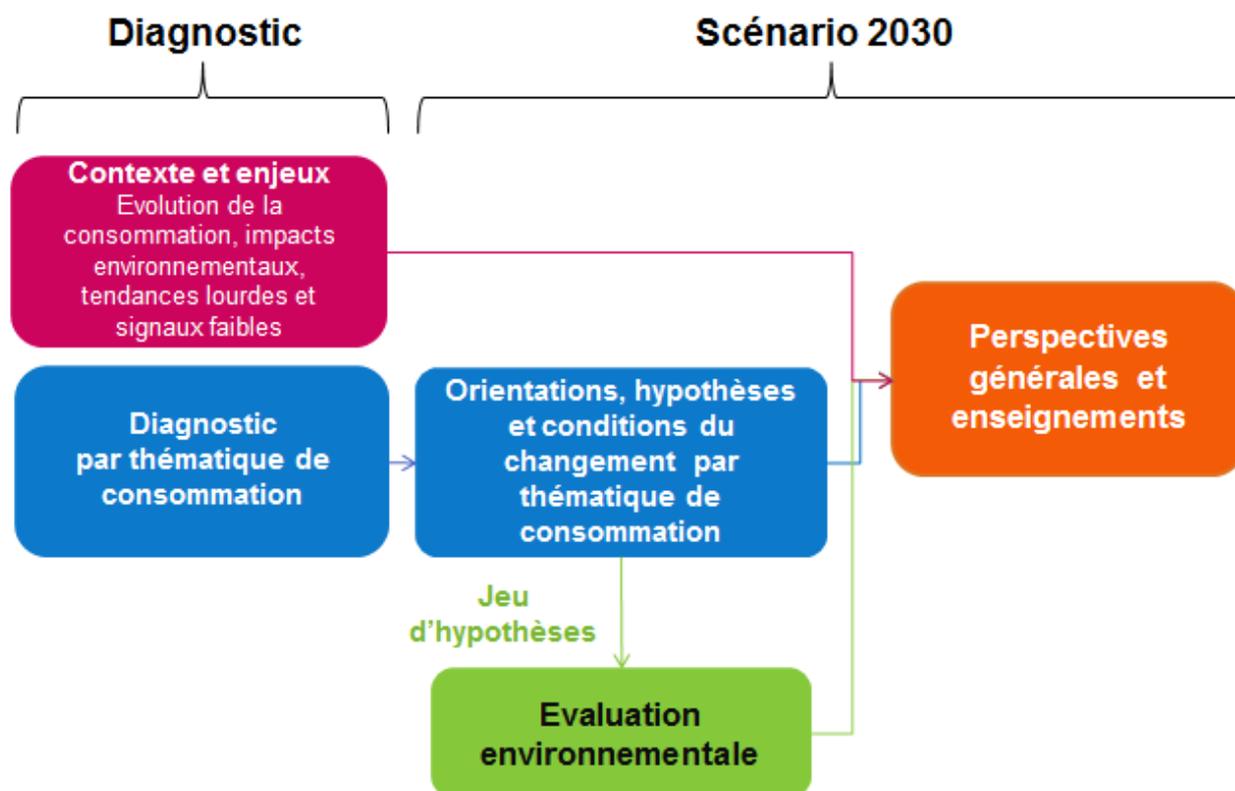
Les hypothèses principales, produits dans les ateliers thématiques, permettant de réduire l'empreinte carbone des ménages français ont sélectionnées pour l'évaluation environnementale. La méthode retenue a été une analyse macro-économique entrées-sorties. Quatre indicateurs d'impacts environnementaux ont été estimés : l'empreinte « carbone » ou « gaz à effet de serre » (GES), l'empreinte « acidification » (ACD), l'empreinte « oxydation photochimique » (OPC) et la production industrielle de déchets non dangereux (DND). Une quantification du scénario 2030 « Empreinte environnementale allégée » est ainsi proposée et mise en regard d'une quantification des impacts en 2007 et du scénario tendanciel. Une analyse de sensibilité a aussi été conduite pour des hypothèses structurantes du scénario 2030.

La méthode d'évaluation environnementale utilisée a l'avantage d'apporter une vision des impacts prenant en compte l'ensemble du fonctionnement de l'économie française, disponible par fonction de consommation. Toutefois, si l'analyse quantitative réalisée permet de donner des ordres de grandeurs intéressants, les résultats sont à interpréter avec précaution. L'exercice réalisé a montré la difficulté d'agréger des hypothèses fines sur de multiples produits afin d'évaluer leur empreinte environnementale selon différents impacts.

– **Perspectives générales pour le scénario 2030 « Empreinte environnementale allégée » et enseignements**

Le croisement de l'analyse des dynamiques sociales, des orientations proposées dans les ateliers thématiques et des résultats de l'évaluation quantitative des impacts environnementaux a conduit à proposer des perspectives générales pour le scénario 2030 « Empreinte environnementale allégée », rendant compte d'évolutions souhaitables des modes de production et de vie, transversales aux différentes thématiques de consommation.

Figure 1 : Etapes de la prospective



3 Principales orientations par thématique de consommation

Une mobilité repensée pour des solutions multimodales et servicielles adaptées aux besoins

Aujourd'hui encore, pour les trajets quotidiens de courtes et moyennes distances, l'utilisation de l'automobile domine. Mais de nouvelles mobilités émergent dans les territoires (co-voiturage, auto-partage...). Une voie hybride entre le transport individuel et le transport collectif se développe et porte les germes d'un nouveau rapport à l'automobile. Ainsi, dans notre scénario 2030, la mobilité servicielle prend des parts modales de plus en plus importantes. L'auto-partage, le co-voiturage, etc. représentent 10% des déplacements urbains en 2030 contre seulement moins de 1% dans le scénario tendanciel. Les transports en commun, adaptés aux conditions locales et aux différents budgets, représentent 28% des déplacements en 2030 contre 21% aujourd'hui et dans le scénario tendanciel. Ces services de mobilité s'accompagnent du développement de mobilités actives. Le vélo représente en 2030 10% des parts modales en milieu urbain et 6% en péri-urbain en termes de kilomètres parcourus contre 4% et 1% respectivement pour le scénario tendanciel. Cette mobilité active sera rendue possible par la mise en place de réseaux maillés d'itinéraires cyclables et une inversion de priorité dans la hiérarchie des usages d'espaces publics.

En complément, des solutions telles que les télé-services se développent, visant à réduire les déplacements contraints : télétravail, téléconférences, achats à distances... Toutefois, il est encore nécessaire d'évaluer les bénéfices environnementaux de ces solutions par rapport à des formes plus traditionnelles d'activités avant de les promouvoir plus franchement.

Des véhicules seront développés pour s'adapter à cette nouvelle mobilité, notamment des véhicules utilisant des vecteurs énergétiques moins carbonés, pour arriver en 2030 à 10% de parts de marché des véhicules neufs pour les véhicules électriques et 22% pour les véhicules hybrides rechargeables contre moins de 1% dans le scénario tendanciel, mais aussi allègement des véhicules avec une baisse moyenne de la masse des véhicules neufs de 20% de 2007 à 2030.

Des logements plus sobres en ressources et des nouveaux modes d'habitat

Les changements proposés pour l'habitat résident pour partie dans l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments. Le scénario 2030 allégé vise un accroissement du rythme des constructions neuves performantes énergétiquement (RT2012), permettant de dépasser 350 000 constructions neuves par an en moyenne, et vise plus de 500 000 rénovations performantes par an à partir de 2017. Cet effort sur le bâti s'accompagne d'un « pilotage » du logement par l'utilisateur, qui sera plus sensibilisé à sa consommation énergétique et désireux de la maîtriser.

Le scénario « empreinte environnementale allégée » est également basé sur une diminution de la part des maisons individuelles dans les constructions neuves au profit du petit collectif (50/50 en 2030, contre 58/42 aujourd'hui et pour le scénario tendanciel). La surface des logements neufs serait amenée également à diminuer, en lien avec la diminution de la taille des ménages. Ceci correspond pour une famille « moyenne » au passage de 115 m² en 2012 à 100 m² en 2030 pour les maisons individuelles et de 67 m² à 64 m² pour les immeubles collectifs. Ces nouveaux habitats seront d'autant plus acceptables qu'ils permettront de vivre dans un espace confortable, ce qui pourrait être facilité par le développement de l'habitat partagé et la mutualisation d'espaces communs comme les chambres d'amis, la laverie, le garage ou encore le jardin. Il est ainsi également nécessaire de penser la densification de l'habitat en tenant compte des besoins de chacun et en rendant la ville attractive.

Le scénario « allégé » 2030 prévoit par ailleurs d'augmenter les parts de marché de la construction bois, pour passer de 10% en 2010 à 20% en 2030 pour les maisons individuelles et atteindre 2% pour les immeubles collectifs. Cette évolution permettra de substituer les matériaux non renouvelables utilisés en construction par des matériaux renouvelables et qui plus est stockent du carbone. Cela favorise, par ailleurs, l'utilisation « en cascade » des sous-produits/coproduits de l'exploitation du bois dans les filières bois industrie (panneaux, papier) et bois énergie.

Un régime alimentaire rééquilibré et un moindre gaspillage alimentaire

Le scénario 2030 ambitionne une réduction de 60% du gaspillage alimentaire sur l'ensemble de la chaîne alimentaire, par rapport à 2007, contre 10% de baisse pour le scénario tendanciel. La baisse du gaspillage alimentaire répond à un enjeu environnemental fort de réduction de la pression sur les ressources (sol, eau, biomasse, énergie) et de prévention des déchets.

La consommation de viande, du lait et des produits laitiers a globalement augmenté depuis 1950 mais a amorcé une légère baisse depuis les années 2000⁵. Ces produits animaux sont reconnus pour avoir un impact environnemental par kilogramme de produit plus élevé que les légumes et les céréales. Le scénario 2030 de l'ADEME propose d'accentuer la baisse de la consommation de viande par rapport au scénario tendanciel, en diminuant de 10% de 2007 à 2030 la consommation journalière de viande et en la compensant par des apports en protéines végétales.

Notre scénario 2030 vise également une réduction de 20% de la consommation de boissons rafraichissantes sans alcool (BRSA) et de vins (sauf vins appellation d'origine protégée) par rapport à 2010 et une substitution de 50% des consommations d'eau « plate » en bouteille par de l'eau du robinet de qualité, réduisant ainsi les impacts environnementaux liés à la production agricole afférente, aux emballages et au transport des bouteilles. Le scénario tendanciel prévoit a contrario une stabilisation de la consommation d'alcools, une poursuite de la hausse tendancielle de BRSA et une légère baisse de la consommation d'eau embouteillée.

Le scénario ADEME imagine également une amélioration des pratiques agricoles et le développement de l'éco-conception dans les industries agro-alimentaires : augmentation significative de la part de l'agriculture biologique et de l'agro-écologie, augmentation des productions sous label qualité, baisse des quantités de N₂O et de CH₄ et baisse de la consommation d'énergie pour la production agricole et agro-alimentaire.

Un allongement de la durée de vie des biens efficaces en énergie, une limitation du suréquipement et une orientation des achats grâce à l'affichage environnemental

Le scénario 2030 propose une augmentation de 20% de la durée de vie des produits efficaces en énergie. La question de la durée de vie des objets est un enjeu central de la consommation des ménages français. Le renouvellement rapide des produits peut être pertinent pour les objets dont la consommation énergétique et les émissions de polluants sont prépondérantes pendant la phase d'usage, par exemple pour les véhicules ou les chaudières peu performants au niveau environnemental. Le renouvellement permet de diffuser plus rapidement le progrès technologique. En revanche, pour les autres biens, ceux dont les impacts sont principalement liés à la phase de fabrication et de fin de vie, l'allongement de la durée de vie est à rechercher pour réduire les impacts environnementaux et lutter contre la raréfaction des ressources. L'allongement de la durée de vie peut être acquis grâce à l'éco-conception des produits, au réemploi, à la réparation, au don, à l'achat d'occasion...

Dans notre scénario « allégé », les consommateurs revisitent aussi leur niveau d'équipement pour limiter le suréquipement et orientent leurs achats vers des produits « verts » grâce à l'affichage environnemental.

⁵ France AgriMer, d'après INSEE Annuaire Statistiques de la France

Une orientation des consommateurs vers les loisirs à faible impact environnemental et un usage raisonné des équipements électroniques de loisirs

En ce qui concerne les loisirs, les déplacements aériens ont une intensité carbone très élevée, puisqu'elle correspond à 1 500 grammes de CO₂ par euro dépensé. Ce poste de loisirs représente donc un enjeu important s'agissant de la réaffectation des économies générées par ailleurs (effet rebond) ou de l'usage des revenus supplémentaires (effet revenu). On préconise dans le scénario 2030 « allégé » de limiter le recours à la voiture peu remplie et à l'avion (dans la mesure du possible), pour les voyages moyennes distances, pour privilégier le train, le car ou la voiture partagée.

Les équipements électroniques multifonctions à longue durée de vie sont également préférés dans le scénario 2030 aux équipements dédiés (par exemple, l'utilisation d'une tablette est préférable à celle d'une liseuse).

4 Principaux résultats de l'évaluation des impacts environnementaux

Un jeu d'hypothèses a été sélectionné pour l'évaluation quantitative du scénario « Empreinte environnementale allégée » (tableau 1). Toutefois, pour des raisons méthodologiques, certaines hypothèses du scénario « Empreinte environnementale allégée » n'ont pu être prise en compte dans l'analyse quantitative. C'est le cas en particulier des hypothèses sur le régime alimentaire.

Les résultats sont présentés dans la figure 2, selon les catégories de consommation qui correspondent aux catégories COICOP de l'Organisation des Nations Unies. L'analyse des résultats conduit à quelques chiffres significatifs :

- A l'horizon 2030, le scénario « empreinte allégée » permet de diminuer les émissions de GES de 17% par rapport à 2007 et de contenir la hausse de l'acidification et l'oxydation photochimique par rapport au scénario tendanciel. Cependant, concernant la production de déchets industriels non dangereux, la politique de rénovation massive des logements et de construction pourrait générer un volume de déchets en hausse significative.
- Les transports, le logement et l'alimentation contribuent aujourd'hui, et contribueront demain massivement, à l'empreinte environnementale des ménages français.
- Plus de 40% des émissions de gaz à effet de serre imputables à la consommation des Français proviennent des importations de produits fabriqués à l'étranger : produits finis ou biens de consommation intermédiaire.

Il faut souligner que tous les impacts environnementaux ne sont pas comptabilisés dans l'analyse quantitative, notamment l'enjeu matière. Or certains produits consomment des ressources rares, dont la quantité disponible à l'échelle de la planète n'est pas compatible avec le maintien des volumes de production actuels.

En outre, l'analyse de sensibilité, correspondant à la variation de certaines hypothèses pour le scénario « Empreinte environnementale allégée », conduit aux enseignements suivants :

- ▶ Les impacts environnementaux sont très sensibles à la structure de dépenses de consommation des ménages : la réaffectation sur le poste « aérien » des économies générées par l'ensemble des hypothèses d'efficacité ou de sobriété augmenterait l'empreinte carbone de la consommation des ménages de presque 7%. En revanche, pour un report exclusif vers la consommation de loisirs créatifs (ex : radio, cinéma, télé, etc), une baisse de 1,4% serait observée.
- ▶ L'optimisation de l'usage de la voiture permet de réduire significativement l'empreinte carbone : l'augmentation de 1,5 à 2,2 du taux d'occupation moyen des voitures particulières, grâce au covoiturage, permet de réduire l'empreinte carbone totale de la consommation des français de plus de 3%.
- ▶ L'empreinte carbone des ménages français est particulièrement dépendante de l'intensité carbone des produits importés : si les impacts unitaires des produits importés étaient identiques à ceux des produits français en 2030 (ce qui correspond à une situation fictive comportant certains biais), l'empreinte carbone serait réduite d'environ 10%.
- ▶ La création de valeur par la qualité et non par l'accroissement de la quantité des biens consommés est déterminante pour limiter les impacts environnementaux : l'hypothèse où l'ensemble des ménages (à la place de 20% des ménages les plus modestes dans notre scénario) dépenserait, en 2030, la totalité de leurs revenus supplémentaires liés à la croissance de leurs revenus (postulat de départ) dans une augmentation quantitative et non qualitative de biens de consommation, augmenterait les impacts environnementaux d'environ 25%.

**Tableau 1 - Récapitulatif des hypothèses de l'analyse « entrée-sorties »
Évolution relative par rapport à 2007**

			Scénario tendanciel	Scénario « allégé »
Macro		Population (habitants)	+11%	
		Revenu/personne (euros)	+26%	
Consommation finale	Logement	Energie (chauffage, tep/logement)	-13%	-42%
		Electricité spécifique (kWh/pers./an)	+40%	-22%
		Construction neuve (logements)	0%*	
	Transport	Energie (kep/pkm)	-20%	-63%
		Immatriculations neuves (vehicule/habitant)	0%	-19%
	Alimentation	Gaspillage (t/tête)	-10%	-60%
		Repas hors-domicile (repas/semaine/personne)	+40%	
	Equipement, produits d'entretien	Durée de vie (cycles ou heures d'utilisation)	0%	+20%
		Surdosage (litre/unité de service fonctionnel)	+10%	-20%
Consommation intermédiaire	Energie (tep/euro produit)	Agriculture	0%	-33%
		Industrie	-5%	-20%
		Services	0%	-30%
	Acier (kg/véhicule)	Industrie automobile	0%	-10%
	Bois**	Construction	+5%	+10%
Impacts unitaires	Agriculture (CH ₄ et N ₂ O ; tonne/tonne produite)		-5%	-15%
	Production électricité (CO ₂ /kWh)		0%	-67%
	Production étrangère*** (CO ₂ /euro)		0%	-29%

* Le nombre de constructions neuves/an augmente entre 2007 et 2030 (jusqu'à 500 000 habitations/an) mais on considère qu'en 2030 le nombre de constructions neuves sera identique à celui de 2007, soit 350 000 habitations/an

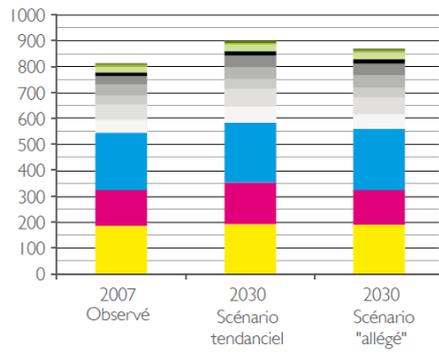
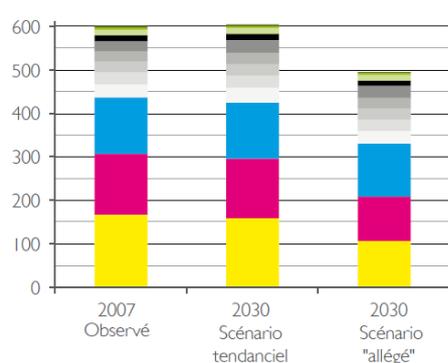
** Cette hypothèse est un peu différente de celle présentée dans la partie « Habitat » portant essentiellement sur la construction bois et non sur l'ensemble des biomatériaux.

*** Pays « riches » (de type Allemagne)

Figure 2 – Impacts environnementaux du scénario 2030 « Empreinte environnementale allégée » et du scénario tendanciel pour 4 indicateurs environnementaux

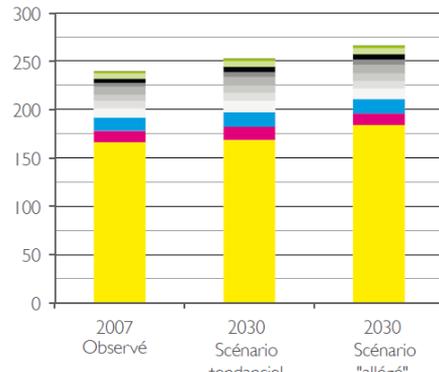
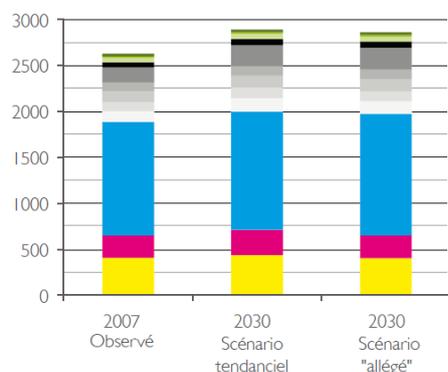
Empreinte Gaz à effet de serre (eCO₂), Mt*

Empreinte Oxydation photochimique (COVNM), kt



Empreinte Acidification (eSO₂), kt

Production de déchets industriels non dangereux, Mt



* Un calcul séparé montre qu'une diminution de la consommation de viande de 10% permettrait une réduction des émissions de GES de 1 à 2% (hypothèse non prise en compte dans l'analyse entrées-sorties)

5 Perspectives générales et enseignements

Le travail de prospective réalisé par l'ADEME propose un certain nombre d'évolutions du système productif et des pratiques de consommation. Le croisement de ces propositions avec l'analyse générale des tendances et des signaux faibles issus de la société, ainsi que les résultats de l'évaluation quantitative des impacts environnementaux, nous conduisent à proposer des perspectives générales et des enseignements permettant d'aller vers un allègement tangible de notre empreinte environnementale d'ici 2030.

Passer d'une société de la quantité à une société de la qualité

Une orientation clé du scénario 2030 pour l'ensemble des thématiques de consommation étudiées consiste à privilégier la qualité sur la quantité des biens et des services, en tenant compte des besoins et capacités financières de chacun⁶. Il s'agit d'intensifier le passage d'une société de consommation basée sur la quantité vers une société basée sur la qualité. Il faut comprendre ici la notion de « qualité » comme l'ensemble des caractéristiques d'un bien ou d'un service : performance, fonctionnalité, caractéristiques techniques supplémentaires (en l'occurrence des équipements plus efficaces), prestations de services plus « haut de gamme », produits labellisés, etc. Cette notion s'étend au-delà de la « qualité environnementale » des produits. Ce basculement s'observe déjà dans de nombreux domaines, comme l'alimentation, les véhicules particuliers, les biens électroménagers... Par ailleurs, une croissance de 1,8% par an a été un postulat de départ de cet exercice de prospective. Dans ce passage de la quantité à la qualité, la richesse créée croît (favorisant la création d'emplois, l'augmentation du PIB...) et l'augmentation de la valeur des produits par la qualité permettra ainsi de capter l'effet d'augmentation de richesse de la société sans accroître corrélativement les impacts environnementaux, voire même en les réduisant.

⁶ Pour les 20% les plus modestes, l'hypothèse d'une croissance quantitative de la consommation reste considérée.

Permettre une évolution de l'économie et des changements en profondeur de nos modes de vie

Une transition écologique ambitieuse implique des changements systémiques de la société, engageant tous les acteurs de l'économie et des territoires. C'est notre système de production qui est visé par ces changements, mais aussi notre demande et plus largement nos modes de vie. Or, les pratiques quotidiennes des ménages évoluent dans un cadre fortement contraint, notamment par les institutions, les infrastructures et l'offre de produits. Les habitudes et routines des consommateurs sont de ce fait particulièrement difficiles à changer. Seule, une évolution en profondeur des modes de production, des institutions et des territoires permettra l'émergence de nouveaux modes de vie. Les politiques publiques d'encadrement des produits commercialisés, d'aménagement de l'espace et d'offre de transport conditionnent l'émergence de ces modes de vie à « empreinte environnementale allégée ».

En revanche, pour les importations de produits, notre politique intérieure est relativement impuissante pour agir directement sur les entreprises étrangères. C'est d'abord en changeant notre demande intérieure, que l'on pourra influencer sur les importations, par exemple en choisissant des produits ayant un moindre impact environnemental. Le levier de la demande est d'autant plus pertinent qu'une part non négligeable de notre empreinte environnementale est liée à nos importations.

Favoriser le déploiement des nouvelles économies bénéfiques pour l'environnement

Les « nouvelles économies » (économie du partage, de la fonctionnalité, collaborative, etc.) proposent des pistes d'évolution de ces modes de production et de consommation. Cependant leur impact environnemental est encore mal connu. Pour autant, les pratiques de mutualisation et de partage ont, à l'évidence et sous certaines conditions, des potentiels de gains environnementaux très importants. Une observation plus fine de ces pratiques émergentes ainsi que leur évaluation environnementale doit être menée pour pouvoir favoriser celles dont le bénéfice en termes d'empreinte environnementale est avéré.

Mettre en place des incitations cohérentes pour éviter « l'effet rebond »

L'empreinte environnementale de la consommation des ménages est très corrélée à la structure de dépenses de la consommation. Les politiques publiques devraient veiller à reposer sur des approches multi-impacts pour ne pas déplacer les problèmes d'un impact environnemental vers un autre et surtout proposer des incitations permettant de limiter « l'effet rebond »⁷.

Développer les applications et un usage « durables » des TIC

L'usage des TIC facilite le développement des « nouvelles économies » et conditionne, ou permet, certaines évolutions de comportements. En outre, leur application concerne désormais la plupart des domaines sectoriels de l'économie que ce soit le logement, le transport, le commerce, le travail, l'enseignement... Ces applications affichent de belles promesses écologiques. En effet, si les usages des TIC représentent 2% des émissions mondiales des GES, ils pourraient, en revanche, permettre de diminuer, selon certaines sources, une bonne partie des 98% des émissions restantes... Cependant l'empreinte environnementale des TIC croît très rapidement et les incertitudes quant aux potentialités écologiques des applications des TIC sont encore très importantes. Ainsi les conditions d'un développement des TIC garantissant une réduction de l'empreinte environnementale doivent encore être définies..

Outre ces évolutions, les changements suivants sont également attendus : **allonger la durée de vie des produits et favoriser le recyclage, déployer plus systématiquement l'écoconception des produits, généraliser l'éco-efficience de l'industrie et du tertiaire et accompagner les changements de comportement du citoyen-consommateur**

L'ensemble des changements décrits ci-dessus pourraient se déployer progressivement dans la société. Certains sont déjà bien présents dans nos systèmes de production et modes des vies actuels, telle l'éco-efficience des sites de production, mais d'autres relèvent de processus fortement innovants et demanderont plus de temps à se développer dans la société, tels que le passage de la quantité à la qualité et les nouveaux modèles économiques. Les changements les plus innovants sont susceptibles de transformer radicalement notre société s'ils se diffusent largement et réservent également de belles promesses écologiques.

En conclusion, l'ADEME s'est attachée à explorer un futur possible pour éclairer l'action. Cet exercice a permis d'entrevoir de réelles potentialités de changements, qui devront être actionnées à plus grande échelle encore pour atteindre les objectifs environnementaux de long terme et nous mettre sur la trajectoire d'émissions individuelles inférieures à deux tonnes équivalent CO₂ par an en 2050⁸.

⁷ L'effet rebond est l'impact lié à de nouvelles dépenses permises par des économies générées par une action amenant à faire baisser le prix unitaire d'une consommation donnée (par exemple, une meilleure isolation de logement qui permet de faire des économies sur la facture énergétique). En libérant de nouvelles ressources financières et donc des dépenses potentielles, une partie des gains environnementaux obtenus, peut être absorbée : par exemple, si les économies d'énergie réalisées grâce à l'isolation sont investies dans des voyages en transport aérien.

⁸ Niveau qu'il conviendrait de respecter selon le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) pour que l'objectif d'une limitation du réchauffement à 2°C d'ici la fin du siècle soit atteignable

Autres documents produits

Documents disponibles sur le site ADEME (<http://www.ademe.fr/alleger-lempreinte-environnementale-consommation-francais-2030>) :

ADEME, 2014. Alléger l’empreinte environnementale de la consommation des Français en 2030. Vers une évolution profonde des modes de production et de consommation. Résumé

ADEME, 2014. Alléger l’empreinte environnementale de la consommation des Français en 2030. Vers une évolution profonde des modes de production et de consommation. Rapport de synthèse. 67p.

ADEME, 2015. Alléger l’empreinte environnementale de la consommation des Français en 2030. Vers une évolution profonde des modes de production et de consommation. Rapport technique. 250p.

Document disponible sur le site de Futuribles :

Eric Vidalenc, Laurent Meunier et Claire Pinet, 2014. Une vision de la consommation des Français en 2030. Vers un allègement des impacts environnementaux. Revue Futuribles n°403, nov 2014.

Page de notes

SHAREVOLUTION

Un programme de Recherche-Action sur la consommation collaborative

Marine ALBAREDE

Chef de projet – FING

8 passage Brulon – 75012 Paris

Tél. : 01 83 62 94 03 – malbarede@fing.org

Entre février 2014 et février 2015 la Fing et OuiShare et leurs partenaires ont mené ensemble un projet de R&D collaborative autour de la consommation collaborative, baptisé ShaREvolution, dans le but de produire de nouvelles pistes de connaissances, de réflexions et d'innovation.

La consommation collaborative est une tendance à l'oeuvre depuis le milieu des années 2000, brouillant les frontières entre consommateur, producteur, fournisseur de service,... Elle s'est illustrée depuis quelques années par de premiers succès : celui des startups (de BlablaCar à Airbnb), mais aussi de projets citoyens qui s'étendent (Freecycle, Ressourceries,...), menant même de grands acteurs de l'économie traditionnelle à s'engager sur le sujet. Mais elle pose également un certain nombre de questions ; avec les premiers succès, viennent les premiers doutes, qui s'illustrent déjà : New York poursuit AirBnB, Taskrabbat change de modèle, les taxis dénoncent VTC et covoiturage courte-distance, le fisc s'intéresse au "travail gratuit" des internautes... Quelles questions nouvelles émergent aujourd'hui ? Comment la consommation collaborative pourrait se développer ? Une question, surtout, était au cœur du projet : la consommation collaborative a-t-elle vocation à rester une niche, ou à devenir un nouveau paradigme économique ?

ShaREvolution a été pensée comme une exploration commune dans le présent et le futur de la consommation collaborative. Suivant le format des « Expéditions » de la Fing¹, elle a rassemblé un tour de table de partenaires divers², ainsi qu'une communauté de contributeurs variés. L'aboutissement de ce travail ? De nouvelles connaissances autour du sujet (de l'offre, des usages, des tendances), mais aussi des intuitions nouvelles et des pistes d'innovation inédites, à destination des entreprises, des acteurs publics, des acteurs de la consommation collaborative, des citoyens.

Qu'est-ce que la consommation collaborative ?

La consommation collaborative fait beaucoup parler d'elle depuis quelques années, mais elle peine encore aujourd'hui à faire l'objet d'une définition partagée, en France comme dans le monde. Néanmoins, celle utilisée par Rachel Bostman, une des chantres du sujet, fait son chemin. Selon elle, « la consommation collaborative (ou économie du partage) est définie par un modèle économique favorisant l'usage sur la possession et permettant d'optimiser les ressources via le partage, le troc, la revente, la location, le prêt ou le don de biens et services. »

Le travail de Sharevolution s'est appuyé sur cette définition, tout en adoptant un périmètre propre, qui nous semblait davantage adapté aux réalités de la consommation collaborative en France : une focalisation sur les échanges de pair à pair (excluant, de fait, certaines formes de « partage » et de fonctionnalité B2C, du type Autolib ou Vélib'), un intérêt à la fois pour des pratiques numériques ou non numériques et pour certains systèmes d'échanges locaux.

Le paysage de la consommation collaborative auquel s'est intéressé ShaREvolution couvre différents modèles de coopération (autour de la redistribution de biens, de la fonctionnalité, de services P2P, de systèmes locaux).

Nous avons identifié quatre grandes formes de consommation collaborative :

- **Des marchés de redistribution**, qui organisent le transfert de propriété d'un bien (ou leur « ré-emploi »), que cela soit sous la forme de re-vente, de troc, de don d'objets, généralement au moyen d'une plateforme numérique. C'est le modèle de consommation collaborative le plus ancien, au sein duquel se trouvent certains des grands pionniers du « C2C », tels ebay puis LeBonCoin, mais aussi des modèles non-marchands, comme Freecycle.

¹ <http://fing.org/>

² L'Ademe, La Région Nord-Pas-de-Calais, Bouygues Immobilier, Bouygues Construction, Renault, Orange, EDF, et les Grands Partenaires de la Fing (La Poste, la Caisse des Dépôts et des Consignations, la Région PACA, l'INRIA).

- Des marchés « **Produits-services** », qui permettent l'accès à une ressource physique (biens, véhicules, espaces), sans transfert de propriété. En somme, pouvoir utiliser un bien sans avoir à l'acquérir. On y trouve par exemple des plateformes de location de voiture (Drivy, Koolicar...), de location d'appartements (Airbnb...) ou d'objets entre particuliers, mais aussi de prêt (Peerby ou Sharevoisins pour les objets).
- **Des services P2P (« on-demand services »)**, dans lesquels l'objet de la demande et de l'échange est un service et non pas un bien. Des individus recherchant un service sont mis en relation avec d'autres individus qui peuvent le leur fournir. L'éventail des services offerts peuvent aller du classique covoiturage (Blablacar, IDVroom, etc.) à de l'échange de petits services à la personne du quotidien (Instacart pour se faire livrer ses courses, Taskrabbit pour d'autres tâches, etc.).
- Des « **systèmes locaux coopératifs** » : cette dernière catégorie, négligée dans la littérature anglo-saxonne, regroupe un ensemble de pratiques locales, diverses, qui ont pour point commun d'être basées sur la coopération et le regroupement des membres d'un réseau. Le secteur de l'alimentation y est fortement représenté, que cela soit à travers de circuits courts du type AMAP (qui n'ont pas attendu l'existence du terme de consommation collaborative pour se développer, et ne s'y reconnaissent pas toujours !) ou Ruche qui dit Oui !, d'épiceries ou de supermarchés coopératifs, d'exemples d'agriculture P2P. Mais nous y avons également regroupé des systèmes d'échange locaux (SEL), et d'autres formes coopératives hyperlocales, comme l'habitat participatif.



Cette première esquisse de cartographie du paysage de la consommation collaborative met en lumière une très grande diversité d'acteurs (grandes plateformes, petits acteurs), une coexistence de modèles marchands et de modèles non marchands, mais aussi de différentes échelles, hyperlocales, locales, nationales, mondiales... Quel qu'ils soient, ces nouveaux acteurs bousculent les modèles et secteurs établis, en proposant leurs modèles distribués.

Qui sont les usagers de la consommation collaborative ?

La présence de la consommation collaborative dans les médias – souvent à travers la médiatisation d'affaires judiciaires, de condamnations pour annonces illégales, de tensions autour de nouvelles formes de concurrence - entretient le flou sur les réalités de ses usages. Plusieurs études, ces dernières années, tentaient de quantifier ces pratiques. Une étude de La Poste et de TNS-Sofres³, en 2013, énonçait qu'un français sur deux était adepte de la consommation collaborative ; l'Ademe elle-même s'intéressait la même année à ces pratiques collaboratives⁴. Ces premières études sont précieuses : mais la diversité des pratiques collaboratives nécessitait d'aller au-delà de leur quantification, pour s'intéresser aux motivations, et aux trajectoires d'usages des individus ! Les questions que l'on peut se poser sont nombreuses : Y a-t-il un « consommateur collaboratif » type, cumulant toutes les pratiques collaboratives ? Ces pratiques sont-elles davantage motivées par une recherche de sens, ou par des raisons financières ? Y a-t-il des corrélations entre le degré de connexion des individus et ces pratiques ?

Afin d'avancer des éléments de réponse, nous avons conduit dans le cadre de ShaREvolution une nouvelle étude. « Je partage ! Et vous ?⁵ » a été menée en ligne, entre l'été et le début de l'automne 2014, grâce au relais des partenaires du programme et de plateformes de la consommation collaborative auprès de leurs usagers. L'étude a touché 2150 usagers de la consommation collaborative. Nous n'avons pas cherché, avec

³ Observatoire de la confiance de La Poste (nov 2013) : Les Français et consommation collaborative, <http://www.tns-sofres.com/etudes-et-points-de-vue/observatoire-de-la-confiance-de-la-poste-nov-2013-les-francais-et>

⁴ Enquête : les Français et les pratiques collaboratives, ADEME, 2013, <http://www.presse.ademe.fr/2013/04/une-enquete-inedite-sur-la-consommation-collaborative.html>

⁵ <http://fr.slideshare.net/slidesharefinfing/je-partage-et-vous>

cet « échantillon » de répondants, à avoir un échantillon représentatif de la population française, ni des consommateurs collaboratifs, mais plutôt à obtenir des informations qualitatives. Il présente par conséquent un certain nombre de spécificités, dues aux biais de recrutement : sur-représentation des cadres, des urbains, etc.

Quelques enseignements de ShaREvolution sur les consommateurs collaboratifs

Si le caractère non-représentatif de l'échantillon ne nous permet de dire quelle est la proportion de personnes pratiquant la consommation collaborative dans la société, ni quelle est la composition socio-démographique exacte des consommateurs collaboratifs, nous avons néanmoins pu en tirer un certain nombre d'enseignements, et infirmer quelques idées reçues :

- Il n'y a pas 1 consommateur collaboratif : les pratiques et les motivations de la consommation collaborative sont diverses. Certaines personnes n'ont qu'une pratique, alors que d'autres les cumulent. Si l'on devait retenir un profil plus fortement collaboratif, il s'agirait des urbains de 25-34 ans : ils pratiquent davantage, et concilient souvent plusieurs pratiques.
- Certaines pratiques sont plus typées que d'autres : le covoiturage, par exemple, est une pratique privilégiée par les jeunes, qui sont en tension sur leur budget. D'autres pratiques sont moins typées, et l'on va y trouver une mixité et une diversité de profils générationnels, socio-démographiques... : c'est par exemple le cas de l'achat/vente d'objets entre particuliers, ou même de location d'appartement entre particuliers, du côté "voyageur".
- Les pratiques collaboratives ne concernent pas que les jeunes ! Si le covoiturage est typiquement une pratique pratiquée par des jeunes, souvent précaires, ce n'est pas le cas de toutes les pratiques collaboratives.
- Les motivations principales des répondants, au coude à coude, sont la recherche de sens (consommer plus durable, éthique, rencontrer des gens,...) et la motivation économique (faire des économies, avoir un revenu complémentaire). L'impact des pratiques sur le porte-monnaie des répondants reste modeste. 69% des répondants affirment gagner tout au plus 30€ par mois grâce à leurs pratiques.
- On observe peu de trajectoires de sortie de la consommation collaborative, même après une expérience décevante (65% des répondants ayant eu une mauvaise expérience n'ont rien changé !).

Nous avons également pu identifier quatre grands profils d'utilisateurs de la consommation collaborative : les « **Engagés** », qui recherchent avant tout à retrouver du sens via leurs pratiques collaboratives (créer du lien, consommer plus durable, plus éthique, etc.) sont les plus nombreux parmi les répondants de l'enquête « Je Partage ! Et vous ? ». Recherche de sens n'exclut pas nécessairement motivations financières, et parmi ceux-ci, certains sont plus militants que d'autres. Mais globalement, ils sont ceux qui cumulent le plus de pratiques et sont souvent engagés dans d'autres formes de solidarité (bénévolat, etc.)

Deuxième profil (de peu), les « **Opportunistes** », qui se tournent vers les pratiques collaboratives principalement pour des raisons économiques. Ces « pratiquants »-là privilégient ainsi les pratiques qui leur permettent d'économiser ou d'obtenir de nouveaux revenus, et moins les autres pratiques. Ils ont par exemple peu recours aux circuits courts.

Loin derrière ces deux profils, se trouvent les « **Pragmatiques** », qui ont recours aux pratiques collaboratives pour des raisons pratiques : du covoiturage parce qu'il n'y a pas de transports en commun par exemple. Ceux-ci n'ont souvent pas attendu l'essor des plateformes collaboratives pour se lancer dans ces pratiques, qui sont souvent des pratiques de débrouille. Enfin, les « **Sceptiques** » (5% des répondants de l'enquête) sont des individus qui ont souvent testé le collaboratif par curiosité, mais qui en sont revenus déçus.

Quels enjeux pour l'avenir de la consommation collaborative ?

Les enjeux de la consommation collaborative sont nombreux et concernent un éventail large d'acteurs : ses utilisateurs, les acteurs économiques de la consommation collaborative, les acteurs de l'économie traditionnelle qui se retrouvent bousculés par ces nouveaux entrants, mais aussi les acteurs publics territoriaux, qui identifient des opportunités ainsi que de nouveaux risques avec l'essor de ces pratiques. De nouvelles questions émergent.

Les consommateurs collaboratifs sont-ils des consommateurs comme les autres ? Comment répondre aux exigences de ceux qui recherchent une qualité de service, en maintenant les spécificités de l'expérience collaborative ? Quels statuts, quels droits et garanties pour les nouveaux contributeurs de la consommation collaborative, ceux qui mettent en location leurs biens, proposent leurs services ?

Comment va évoluer et se structurer le paysage de l'offre collaborative ? Va-t-on voir se constituer de nouveaux monopoles, comme le laisse imaginer la croissance d'acteurs comme Airbnb ou BlablaCar, ou va-t-on au contraire vers des écosystèmes plus distribués ? Comment le périmètre de la consommation collaborative va-t-il évoluer, alors que désormais, les différences semblent s'accroître entre des plateformes proches d'une économie servicielle traditionnelle ("on-demand" economy) et des acteurs hyperlocaux, qui revendiquent des formes de partage et proximité plus proches des valeurs défendues depuis des années par les acteurs de l'ESS (entre autres) ?

Et comment les acteurs de l'économie « traditionnelle » vont-ils réagir, se positionner face au collaboratif, si celui-ci continue à se développer ?

Comment faire en sorte que la consommation collaborative tienne ses promesses de valeur collective ? (Notamment la valeur environnementale, sur laquelle se penchent Damien Demailly et Anne-Sophie Novel dans leur étude « Économie du partage : enjeux et opportunités pour la transition écologique »⁶, mais aussi la valeur sociale, etc.). En enfin, quelles transformations et opportunités nouvelles pour les territoires, quel rôle peuvent jouer les acteurs publics dans le développement et l'appropriation des pratiques sur ces territoires ?

Au-delà de ces questions, qui restent pour certaines toujours en suspens, les travaux de ShaREvolution nous ont appris que la consommation collaborative n'est plus vraiment une niche, mais qu'elle n'est pas pour autant un nouveau paradigme pour tout le monde. Elle affecte déjà un certain nombre de secteurs, mais avec une ampleur variable ; et selon la pratique étudiée, elle concerne des parts variables de la population. Mais elle bouscule d'ores et déjà les acteurs établis et les modèles économiques existants ; elle transforme nos façons de consommer, en redonnant du choix aux individus. Elle fait naître des incertitudes, mais ouvre surtout de nouveaux possibles sur les territoires, en matière de mobilité, de logement, de services, de services à la personne,... Les opportunités qui émergent s'adressent autant aux acteurs privés que publics ou citoyens.

Des pistes pour agir pour le futur de la consommation collaborative

En réponse aux nombreux enjeux identifiés, ShaREvolution a proposé plusieurs pistes d'action et d'innovation, qu'il nous semble important de creuser pour le futur de la consommation collaborative. Elles s'appuient sur la tendance à la polarisation du paysage que nous avons évoqué précédemment : une tendance à la servicialisation d'un côté, et le renforcement de la proximité de l'autre.

La consommation collaborative : pour de nouvelles réponses aux enjeux sociaux Tout un pan de la consommation collaborative affirme des finalités sociales ou environnementales. La consommation collaborative a des liens de parenté forts avec l'économie sociale et solidaire (ESS), bien qu'elles s'opposent parfois et que les acteurs des deux mouvements se connaissent et se parlent finalement encore assez peu. Les acteurs de l'ESS ne se reconnaissent souvent pas dans la consommation collaborative, troublés par l'ampleur et les trajectoires de croissance de certaines plateformes. Et certains des acteurs de la consommation collaborative perçoivent encore l'ESS comme étant peu numérique et agile, enfermée dans des statuts rigides. Pourtant à l'heure de défis sociaux et sociétaux considérables (emploi, insertion, pauvreté,...), il nous semble qu'ESS et consommation collaborative auraient tout intérêt à dialoguer, s'emparant de l'agilité de l'une et des méthodes et finalités de l'autre, afin de proposer de nouvelles réponses à ces défis. Comment entamer dialogue et collaborations pour mieux répondre à des défis sociaux ?

Sur quelles thématiques cette piste pourrait-elle s'incarner ? Il nous semble que les difficultés rencontrées par les jeunes sont un terrain intéressant pour opérer ce rapprochement. Les jeunes sont ceux qui aujourd'hui pratiquent en plus grand nombre la consommation collaborative, pour des raisons tenant surtout de la débrouille, mais également parce qu'ils sont les plus connectés.

Ils connaissent aussi d'importantes problématiques individuelles et collectives : pauvreté, difficulté d'accès à l'emploi ou à un logement... Face aux enjeux qu'ils rencontrent, les acteurs et les politiques visant à accompagner les jeunes dans toutes leurs problématiques sont nombreux – notamment du côté de l'éducation populaire. Mais au sein de ce bouquet, les diverses politiques nationales et territoriales (habitat, social, transport, vie étudiante...) ont du mal à dialoguer et à se penser en complémentarité.

Mais le collaboratif (qui propose des réponses agiles, met en relation les besoins et l'offre, et.) ne pourrait-il pas leur venir en aide, en décloisonnant, en proposant de nouveaux modes d'organisation et solutions? Est-il possible pour les acteurs de la jeunesse de s'appuyer sur ces pratiques collaboratives pour renforcer de façon concrète et rapide les politiques publiques dédiées, pour expérimenter de nouveaux formats d'action non seulement vers mais aussi avec ce public ? Nouveaux circuits de récupération et de redistribution de biens de consommation, mobilités ou campus collaboratifs, échanges de compétences...

⁶ Damien Demailly; Anne-Sophie Novel, « Économie du partage : enjeux et opportunités pour la transition écologique », studies n°03/2014. Iddri, 2014. 32 p.

Des lieux de partage pour la consommation collaborative

La consommation collaborative est aujourd'hui surtout visible grâce à son volet numérique (AirBnb, BlaBlaCar...) Or un service de partage d'objets entre voisins ou dans un quartier a certainement aussi besoin de rencontre physique pour exister.

Ces "Hubs de partages", lieux pour se rencontrer, pour partager, pour créer collectivement sont à la fois un facteur de développement et de reconnaissance des services collaboratifs. Ils permettraient de renforcer la proximité et le lien social, de répondre à des besoins du quotidien ; ils permettraient au plus grand nombre, y compris à ceux qui ont peu d'usages numériques, de prendre part à des pratiques collaboratives. Ces lieux hybrideront nécessairement des dimensions physiques (qu'il s'agisse de dédier au partage un lieu, une pièce, une boîte aux lettres...), numériques (étant couplés à des plateformes, des services, fonctionnant en réseau), et organisationnelles (agenda partagé, plateforme de réservation d'un lieu). Entre caractéristiques communes et propres à chaque Hub, quels seront les modèles économiques, de gouvernance et de fonctionnement de ces lieux ? La piste des Hubs de partage ouvre de nouvelles pistes d'expérimentation tant pour les acteurs publics territoriaux, que pour les acteurs collaboratifs ou les acteurs privés.

Concevoir des objets pour le partage

Dans le contexte actuel de crise et en particulier de la remise en cause de la consommation de masse, notre rapport aux biens évolue : nous ne les possédons pas nécessairement lorsque nous les utilisons, nous achetons et revendons des biens d'occasion, nous les partageons avec d'autres individus... Et si les industriels les concevaient différemment, pour en faciliter le partage, la circulation, la location, la revente ?

Ces objets conçus pour le partage présenteront certaines caractéristiques particulières, auxquelles nous avons commencé à réfléchir avec ShaREvolution :

- La notion de partage sera intégrée très en amont dans la conception des objets, qui devront être plus robustes, sûrs, mais aussi plus « durables » dans le temps, afin d'éviter que l'augmentation de leur taux d'utilisation ne précipite leur fin de vie. Avec un risque à éviter : que la mise en œuvre de standards (par exemple de sécurité) ne dépersonnalise les objets !
- A ces caractéristiques intrinsèques s'ajoutera une forme d'intelligence de l'objet afin de faciliter sa circulation, permettant de l'identifier, le réserver, le collecter, le restituer... Il serait même possible d'imaginer avoir accès à des informations sur le cycle de vie de l'objet, l'usage qui en est fait (entre quelles mains, quelle durée, s'il est sous-utilisé ou sur-utilisé, s'il a besoin de partir en réparation,...).
- La conception de ces nouveaux objets nécessitera probablement d'élargir et d'ouvrir les écosystèmes, afin que les industriels travaillent aux côtés des plateformes, des entreprises de fonctions support (assurance, financement...), voire des usagers eux-mêmes !

Dans cette piste encore, nous retrouvons une tension entre les modèles collaboratifs plusieurs fois évoquée : efficience servicielle VS expérience du partage. Les objets « partageables » ne seront probablement pas uniformes : d'un côté, des objets plus standardisés, afin de réduire les frictions, d'en faciliter la circulation et d'atteindre une certaine efficience du service. De l'autre, des objets pouvant se « re-personnaliser » par chacun de leurs utilisateurs successif, et s'insérant dans une véritable expérience sociale du partage.

Une dernière piste d'action a été décrite dans ShaREvolution, que nous ne détaillerons pas ici, mais qui nous semble tout aussi importante. Elle propose de retrouver, en quelque sorte, « l'essence du partage », à l'heure où nombre d'acteurs de la consommation collaborative choisissent un mode de fonctionnement de startups « classiques », à la croissance forte et concentrant fortement la valeur produite. Au contraire, peut-on s'inspirer de modèles de gouvernance plus partagée, redistribuant davantage la valeur produite aux contributeurs ? Par exemple en s'inspirant des principes du modèle coopératif qui associe valeurs de solidarité et démocratie... les modes d'accompagnement, de fonctionnement et de financement alternatifs des projets restent à inventer. ShaREvolution ouvre quelques pistes : aux acteurs publics, privés, associatifs et citoyens de s'en saisir !

Références

Synthèse de l'enquête « Je partage ! Et vous ? », ShaREvolution, 2015, consultable sur <http://fr.slideshare.net/slidesharefing/je-partage-et-vous>

Cartographie des acteurs de la consommation collaborative, ShaREvolution, 2015, consultable sur <http://fr.slideshare.net/slidesharefing/sharevolution-cartographie-de-loffre-de-la?related=1>

Les pistes d'innovation de ShaREvolution, publiées sur InternetActu, 2015 : <http://www.internetactu.net/tag/sharevolution/>

Page de notes

Quels leviers pour une consommation durable ?

Cécile DESAUNAY
Directrice d'études, FUTURIBLES
47 rue de Babylone – 75007 Paris
Tél. : 01 53 63 37 78 – cdesaunay@futuribles.com

Une prise de conscience en hausse...

La plupart des enquêtes d'opinion l'affirment : la prise de conscience des Français concernant l'impact de leur consommation sur les ressources naturelles et l'environnement s'accroît.

Selon des enquêtes récemment réalisées par l'ADEME, si les questions économiques arrivent certes en tête de leurs préoccupations, les deux tiers des Français se déclarent néanmoins soucieux de « la protection de l'environnement »¹. Cette inquiétude arrive même devant « l'amélioration de mon niveau de vie et de mon confort matériel » (53 %). Par ailleurs, 98% des Français affirment que « nos sociétés produisent trop de déchets ». Et 85% sont d'accord avec l'idée que « c'est d'abord en modifiant de façon importante nos modes de vie que l'on empêchera la dégradation de l'environnement ». Seuls 12% d'entre eux pensent qu'« il n'y a rien à faire, le réchauffement de l'atmosphère est inévitable ».

Le cabinet Greenflex/Ethicity réalise depuis 10 ans une enquête sur les Français et la consommation responsable². Cette enquête se base uniquement sur des déclarations : elle ne permet donc pas d'appréhender les comportements réels des consommateurs, mais se révèle utile pour comprendre l'évolution de leurs attentes. En 2014, la moitié des personnes interrogées Par Ethicity déclarent vouloir consommer « autrement », une tendance révélée aussi dans une récente enquête de l'Obsoco³.

Presque 6 sur 10 pensent qu'il faut désormais réviser une partie du modèle actuel de société, un tiers pense qu'il faut un nouveau modèle. Pour cela, un tiers se disent prêts à consommer moins de superflu et 20% à réduire leur consommation. Les consommateurs se montrent aussi de plus en plus intéressés par des produits « basiques » et solides, répondant à de vrais besoins et moins sophistiqués. Ils recherchent avant tout des produits sains pour eux-mêmes et, dans une moindre mesure, pour l'environnement. Ils manifestent en revanche une défiance croissante envers les grandes entreprises et un besoin croissant d'information sur les produits.

Néanmoins, alors qu'une partie des consommateurs se montrent relativement ou très engagés dans leurs achats, d'autres manifestent au contraire un scepticisme, voire une résistance croissante à l'idée de « consommation responsable ». Les consommateurs les plus engagés affirment privilégier l'usage à la propriété, faire attention aux marques, à l'impact économique et environnemental de leurs achats, etc. A l'opposé, d'autres consommateurs restent dans une logique très matérialiste, se disent peu préoccupés par l'état de la planète, continuent à consommer beaucoup et donnent la priorité à leur satisfaction personnelle et aux bonnes affaires.

Mais qui ne se traduit pas encore majoritairement dans les comportements

En dépit des évolutions enregistrées dans les discours, les pratiques de consommation durable, elles, se diffusent plus lentement. Les pratiques de consommation sont en effet motivées par d'autres objectifs que la protection de l'environnement (la satisfaction des besoins, mais aussi l'affirmation sociale) et par des contraintes (économiques)... Par ailleurs, les consommateurs ne savent pas toujours en quoi consiste, concrètement, une consommation plus respectueuse de l'environnement, plus « durable ». Et ils redoutent les efforts et les sacrifices que cela pourrait impliquer, tout en étant sceptiques sur l'impact de leurs actions individuelles face à l'ampleur des enjeux.

En conséquence, en France, la consommation n'a cessé d'augmenter depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale : entre 1960 et 2012, la dépense de consommation finale par habitant a été multipliée par 3⁴. Au cours de cette période, les dépenses consacrées au logement, à la communication, aux loisirs et à la santé ont particulièrement augmenté. Aujourd'hui, trois postes représentent l'essentiel des dépenses des ménages : l'alimentation, le logement et le transport.

¹ Voir « Les Français et l'environnement : Changer les modes de vie, une solution partagée par une majorité de Français », ADEME&Vous, Stratégies&études, n° 44, 20 avril 2015. URL : <http://ademe-et-vous.ademe.fr/strategieetudes-n-41-16-fevrier-2015>

² <http://www.greenflex.com/fr/notre-offre/548-revolutiondurable>

³ L'Observatoire Société et consommation. Voir : <http://www.asso-lobso.org/le-blog-de-l-obsoco/172-consommations-emergentes-deuxieme-vague-3.html>

⁴ Source : comptabilité nationale de l'INSEE. Voir : <http://www.insee.fr/fr/themes/theme.asp?theme=16>

Vers une sobriété volontaire ou contrainte ?

La sobriété est souvent présentée comme la solution pour réduire l'impact environnemental des modes de vie. Selon une étude du Crédoc, de plus en plus de consommateurs déclarent consommer moins tout en affirmant chercher à consommer mieux : en achetant des produits de qualité, durables, respectueux des hommes et de l'environnement, etc. adopteraient⁵.

La sobriété évoque souvent l'idée de réduire volontairement sa consommation : 14% des Français seraient dans cette situation. La sobriété volontaire se traduit alors par le fait de privilégier les produits locaux et frais, les modes de transport doux, le recyclage, l'usage plutôt que la propriété, l'achat d'occasion... Ils peuvent aussi réduire leur consommation d'eau et d'énergie dans le logement. Ces consommateurs ne sont néanmoins pas toujours totalement cohérents sur le plan environnemental : des efforts importants en matière d'alimentation peuvent être largement compensés par des séjours en avion dans des contrées éloignées...

Mais la sobriété peut aussi être contrainte. Près de la moitié des Français déclarent ainsi réduire leur consommation à cause de contraintes financières. Il s'agit principalement de personnes précaires mais aussi, de plus en plus, de membres de la classe moyenne. Ainsi, la part des dépenses pré-engagées ne cesse de croître : elle a doublé depuis 50 ans, et elles représentent aujourd'hui un tiers de la consommation totale des ménages français, le logement en représentant à lui seul un quart⁶. En 2014, 52% des Français considèrent que leur consommation d'énergie représente une part trop importante de leur budget, et 79% cherchent à la réduire⁷. A ces dépenses contraintes s'ajoutent celles liées au transport (notamment le carburant et l'entretien du véhicule) : les marges de manœuvre budgétaires des ménages ne cessent donc de diminuer. Ils sont donc de plus en plus nombreux à s'imposer des restrictions pour certains postes comme l'alimentation, l'automobile, les équipements du logement et l'habillement. Un tiers des personnes interrogées par le Crédoc déclarent qu'elles ont l'intention de diminuer leur consommation de viande au cours des deux prochaines années. Par contre, d'autres postes ne sont pas autant sacrifiés, comme les loisirs et les communications, pour lesquels les dépenses ne diminuent pas ou peu. Parmi ces consommateurs contraints, le Crédoc distingue, d'un côté, les résignés, qui se contentent de consommer avec leur budget, sans chercher à l'optimiser ; de l'autre, au contraire, des consommateurs actifs, qui cherchent à diversifier leurs pratiques d'achat (bons plans, occasion, troc, marchandage...).

L'objectif de sobriété peut donc sembler séduisant car il invite à « responsabiliser » les individus pour qu'ils réduisent eux-mêmes l'impact environnemental de leur consommation. Mais il présente plusieurs limites. D'une part, si la sobriété est majoritairement contrainte, elle risque aussi d'être peu durable : en cas de reprise de la croissance économique et du pouvoir d'achat, les Français qui s'étaient imposés des restrictions y mettront fin. D'autre part, la sobriété risque d'être mal vécue et ne sera volontaire que pour une minorité de la population.

La sobriété n'a donc pas la force d'entraînement individuelle et collective que possède le modèle de la société de consommation.

Inventer un nouveau modèle de consommation, et de production

Le modèle de la société de consommation a longtemps fonctionné parce qu'il permettait de guider à la fois les entreprises et les destins individuels. Il proposait une voie à suivre, donnait des objectifs : trouver un CDI, acheter une maison, une voiture, se payer des vacances, des vêtements... Or, ce modèle est probablement arrivé à son terme, puisqu'il se révèle incapable de prendre en compte les enjeux environnementaux en continuant à reposer sur la croissance infinie de la production de la consommation. Il s'agit de trouver un nouveau modèle qui ait cette même force d'entraînement pour les acteurs, ce qui suppose de repenser totalement les modes de production et de consommation.

Plusieurs alternatives émergent aujourd'hui, qui ont fait l'objet d'une étude approfondie par Futuribles International dans le cadre d'une étude intitulée « Produire et consommer à l'ère de la transition écologique », et dont les évolutions sont analysées via le dispositif de veille Vigie⁸.

⁵ Source : SIOUNANDAN Nicolas, HEBEL Pascale, COLIN Justine, « En marge de la crise : émergence d'une frugalité choisie », *Consommation et modes de vie*, n° 266, avril 2014, 4 p. URL : <http://www.credoc.fr/pdf.php?param=pdf/4p/266>

⁶ INSEE, « Dépenses de consommation pré-engagées des ménages », juin 2013. URL : http://www.insee.fr/fr/themes/comptes-nationaux/tableau.asp?sous_theme=8.3&xml=t_dpe_val ; et http://www.insee.fr/fr/themes/theme.asp?theme=16&sous_theme=2.1 ; http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=nattef042270

⁷ Enquête ADEME, op. cit.

⁸ Voir <https://www.futuribles.com/fr/groupe/produire-et-consommer-en-france-en-2030/>

L'économie collaborative

Depuis quelques années, on assiste en France et en Europe à l'essor de la consommation collaborative ou économie du partage. Sous ce terme sont regroupées des pratiques permettant l'échange de biens, de services ou de connaissances entre particuliers dans tous les domaines : transport, logement, équipements, technologies, etc.

Parmi les pratiques relevant de l'économie collaborative figurent notamment l'achat-vente d'occasion, la location entre particuliers, le troc, le don, les échanges de connaissances (notamment sur Internet), etc. La plupart de ces pratiques ne sont donc pas nouvelles, au contraire, elles existent depuis très longtemps. Mais, alors qu'elles avaient tendance à décliner, elles connaissent aujourd'hui un regain d'intérêt, notamment grâce à la multiplication des sites Internet et des applications, qui facilitent la mise en relation des individus entre eux. Les consommateurs peuvent ainsi diversifier leurs pratiques, et même intervenir dans les processus de production et de distribution des produits.

L'essor de la consommation collaborative a notamment été analysé par Rachel Botsman, Jeremy Rifkin et Anne-Sophie Novel en France.

La consommation collaborative regroupe des pratiques très différentes, qui sont appréhendées principalement au travers d'enquêtes déclaratives sur les pratiques. Ainsi, selon le baromètre 2014 de BVA sur l'engagement durable des citoyens, 9 Français sur 10 ont déjà eu recours à au moins une pratique relevant de la consommation collaborative⁹. Certaines de ces pratiques sont déjà bien intégrées : plus de 7 Français sur 10 ont déjà acheté ou vendu un bien d'occasion, les deux tiers ont déjà troqué ou échangé un bien.

Les enquêtes déclaratives sur la consommation collaborative indiquent que ces pratiques répondent à trois motivations principales : faire des économies et/ou gagner de l'argent ; retrouver du lien social dans les pratiques de consommation, et limiter l'impact environnemental de sa consommation.

En mutualisant l'usage des biens, les consommateurs peuvent en effet théoriquement accroître leur taux d'utilisation et réduire le nombre de biens sur le marché à un instant t.

Néanmoins, cette « promesse » environnementale de la consommation collaborative est soumise à plusieurs conditions étudiées par Futuribles International, par l'IDDRI¹⁰ et par plusieurs études en cours actuellement, dont une de l'ADEME :

- la durée de vie des biens doit être augmentée (grâce à l'écoconception, à la réparation...), sinon elle sera d'autant plus faible que le nombre d'utilisateurs est élevé.
- le partage doit s'inscrire dans une logique de substitution et non de complémentarité à l'achat, donc permettre de réduire le nombre de biens possédés par les individus.
- le transport des biens mutualisés doit être optimisé

L'usage plutôt que la propriété?

La plupart des enquêtes sur la consommation mettent en avant l'idée que les consommateurs seraient prêts à privilégier l'usage sur la propriété. Selon la deuxième vague de l'Observatoire des consommations émergentes de l'Obsoco, huit Français sur 10 affirment accorder la priorité à l'usage des produits sur leur possession, et les deux tiers se déclarent intéressés par les services de location de proximité. Et, dans l'enquête réalisée par la FING en 2014 sur la consommation collaborative, seules 10% des personnes interrogées affirment que le fait de renoncer à la propriété constitue un frein aux pratiques collaboratives¹¹. Pourtant, seul un Français sur cinq déclare avoir loué au moins un produit au cours de l'année écoulée. Parmi eux, les catégories sociales supérieures, les jeunes et les Franciliens sont surreprésentés, ce qui peut s'expliquer par plusieurs raisons : importance de la location automobile, contraintes économiques et d'espaces qui rendent la location plus attractive, propension à renoncer à la propriété plus élevée, etc. La location semble beaucoup plus fréquente chez les ménages aisés.

Autrement dit, pour l'instant, la propriété reste bien la norme pour la majorité des biens et des consommateurs, parce qu'ils sont utilisés très fréquemment et/ou que leur possession s'accompagne d'une dimension symbolique/affective forte.

Les pratiques de location de courte et de longue durée pourraient néanmoins se développer pour plusieurs raisons : essor des offres attractives, praticité de la location pour certains produits chers et/ou utilisés peu souvent, hausse du coût des matières premières et donc du prix des biens neufs, biens difficiles à entretenir et réparer, etc.

⁹ http://www.bva.fr/fr/sondages/barometre_2014_de_l_engagement_durable_des_citoyens.html

¹⁰ <http://www.iddri.org/Publications/Economie-du-partage-enjeux-et-opportunités-pour-la-transition-ecologique>

¹¹ <http://fr.slideshare.net/slidesharefing/je-partage-et-vous?related=1>

Ainsi, l'économie de fonctionnalité, qui vise à remplacer la vente de biens neufs par leur usage et la satisfaction de besoins, pourrait se développer. Ce concept, développé dans les années 1980, a longtemps été réservé aux entreprises. Il est utilisé notamment depuis des dizaines d'années par quelques entreprises pionnières comme Michelin ou Xerox, qui commercialise depuis plus de 20 ans un service location d'imprimantes-photocopieuses, le Xerox Closed Loop System, incluant la réparation, l'entretien et le remplacement des machines par d'autres plus récentes sur demande. Ce service de location financière est facturé sous forme d'une facturation à la photocopie, payée par mensualités¹².

Le concept d'économie de fonctionnalité suscite de plus en plus d'intérêt aujourd'hui pour sa déclinaison au grand public. Il peut permettre en effet de renouveler les modèles économiques des entreprises et présente un potentiel important en termes de réduction de la consommation de ressources naturelles. En effet, ce modèle suppose que l'entreprise prend en charge les produits tout au long de leur cycle de vie. Elle a donc intérêt à ce que les produits aient une durée de vie la plus longue possible, qu'ils soient réparables, recyclables, etc. C'est tout le modèle économique qui doit être repensé : il ne s'agit plus de vendre des biens neufs le plus souvent possible, mais de rentabiliser au maximum les biens fabriqués.

Néanmoins, dans les faits, l'économie de fonctionnalité peut être déclinée de différentes façons et, à l'extrême, correspondre à un système de location « classique » et ponctuel d'un bien, qui n'implique pas forcément de suivi ni de relations approfondies entre l'entreprise et le client.

Ainsi, les offres de location de biens ont d'ailleurs tendance à se multiplier depuis quelques années, et on assiste à une diversification des acteurs de l'offre des biens proposés, notamment dans le secteur du transport (vélos et voitures en libre-service), mais aussi de l'électroménager et des technologies. De plus en plus d'entreprises proposent (pour certaines depuis longtemps) de louer de l'électroménager (comme Lokeo, filiale de Boulanger), notamment les équipements qui sont utilisés très ponctuellement, dont l'achat n'est pas rentable. C'est le cas par exemple de La petite cuisine. Les magasins Système U ont lancé un service de location d'outillage et de matériel de jardinage. Le système UZ'it permet de louer de l'électroménager et des TIC, avec une option d'achat (*leasing*). Il est proposé par de nombreuses enseignes de grande distribution, notamment Intermarché, Système U, FNAC, Leclerc...

L'impact environnemental d'un essor de l'économie de fonctionnalité pose le même type de questions que celui de la consommation collaborative : ce modèle peut-il permettre une réelle réduction du nombre de biens possédés par les individus et une hausse de leur taux d'emploi et de leur durée de vie ?

Le retour des circuits courts

Les circuits courts alimentaires, qui ont longtemps été la norme, connaissent un regain d'intérêt des consommateurs. Ces circuits supposent la vente directe des aliments par le producteur au consommateur ou avec un seul intermédiaire. Selon les chiffres du ministère de l'Agriculture, près de 15 % des exploitations agricoles françaises vendent aujourd'hui au moins une partie de leur production en circuit court. Près de 200 000 consommateurs sont ainsi clients de l'une des 1 600 AMAP (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) ouvertes sur le territoire. Parallèlement se multiplient les jardins partagés : apparus à la fin des années 1990 en France, on en compte aujourd'hui entre 600 et 700, souvent au cœur des villes, avec l'objectif de donner aux habitants un espace où ils peuvent cultiver leurs fruits et légumes tout en renforçant le lien social local.

Néanmoins, les études disponibles concluent généralement que les circuits alimentaires de proximité n'ont, dans l'ensemble, pas d'impact environnemental positif. En effet, le rapprochement entre producteurs et consommateurs est presque toujours compensé par le manque de rationalisation de la logistique. Ainsi, le bilan environnemental d'un kilo de pommes produit à moins de 100 kilomètres de son lieu de vente et transporté par le producteur dans une camionnette peut être supérieur à celui d'un kilo de pommes produits à l'étranger mais transporté par fret. Cependant, le bilan environnemental des circuits de proximité peut aussi être amélioré par le fait qu'ils recourent plus souvent que les circuits longs à l'agriculture biologique et qu'ils peuvent contribuer à réduire le gaspillage. Mais, sur ces deux points, les études d'impact restent limitées.

Le renouveau du do-it-yourself

Poussés par la volonté de consommer différemment et de mieux contrôler ce qu'ils consomment (leur origine, leur composition...), de plus en plus de Français (re)découvrent les joies du do it yourself. Le faire soi-même apparaît en effet comme une réponse à la déception envers l'offre de produits et aux exigences croissantes des consommateurs. Dans l'enquête Ethicity sur la consommation responsable, 70 % des personnes interrogées disent faire plus de choses par elles-mêmes, en hausse de... 35 points en un an. Selon Ethicity, les consommateurs veulent être de plus en plus acteurs de leur consommation (consom'acteurs) mais aussi auteurs (consom'auteurs).

¹² <http://www.fujixerox.com/eng/company/ecology/cycle/concept/index.html>

Cette tendance se traduit cependant de manière inégale dans les pratiques, selon les individus et les postes de consommation. Elle semble plus affirmée pour l'alimentation : Il peut s'agir de produire soi-même des aliments bruts dans son jardin ou sur son balcon (fruits, légumes, herbes aromatiques, mais aussi œufs) ou de transformer des aliments pour fabriquer du pain, des yaourts, des sodas, des plats, etc.

L'autoproduction alimentaire concernerait 43 % de Français, selon une enquête TNS Sofres réalisée à l'occasion du Sial (Salon de l'industrie agroalimentaire en France) 2014. Il s'agit d'abord de faire pousser des plantes aromatiques (29 %), des légumes (26 %), en particulier des salades (22 %), et enfin des fruits (18 %). Enfin, un Français sur dix disposerait d'œufs pondus à domicile.

L'autoproduction peut aussi concerner la transformation des aliments (fabrication de pain, de yaourts...) et plus largement un retour au « fait maison » plutôt qu'aux plats préparés.

Les motivations sont diverses : volonté de faire des économies, perte de confiance envers les produits alimentaires, volonté de produire soi-même et de retrouver le lien avec la nature et les aliments, etc¹³. Il n'existe pas à ce jour d'analyse d'impact environnemental global de ces pratiques. Mais cet impact n'est probablement pas uniquement positif : la réduction des déplacements jusqu'au magasin peut ainsi être compensé par une consommation d'énergie pour la transformation des aliments supérieure à celle d'une production industrielle.

Le rôle des entreprises et des pouvoirs publics

Différentes pratiques émergent ou réémergent depuis quelques années, et pourraient permettre d'aller vers une consommation plus « durable ». Néanmoins, des incertitudes fortes demeurent concernant leur impact environnemental. Ces pratiques devront en effet être optimisées et accompagner, ce qui suppose aussi de repenser les modes de production. Pour cela, le rôle des entreprises et des pouvoirs publics sera déterminant.

Les entreprises doivent repenser leurs modèles économiques pour trouver de nouvelles sources de revenus qui ne soient plus basées uniquement sur la vente de biens neufs à un instant t. Au contraire, il s'agit d'investir l'ensemble du cycle de vie, en vendant des services : par exemple, en plus du téléphone, vous achèterez le service de communication (ce qui se fait déjà), mais aussi de réparation, de rachat lorsque vous voulez changer, de recyclage, etc. Sur ces principes, il est possible d'imaginer de nombreux modèles, comme l'économie de fonctionnalité et l'économie circulaire, qui permettent de faire durer les biens plus longtemps.

De leur côté, les pouvoirs publics peuvent aussi intervenir de différentes manières :

- en proposant une information positive

De nombreuses enquêtes révèlent que l'information concernant les enjeux environnementaux et la consommation durable est perçue comme insuffisante ou inadaptée. Ainsi, 77% des Français n'ont aucune idée de ce qu'est l'économie circulaire, et 20% confondent l'effet de serre et la couche d'ozone (enquête ADEME).

Selon un sondage réalisé par BVA pour PlacetoBCop21, 8 Français sur 10 pensent qu'il faudrait « parler plus et mieux » du climat, en étant notamment plus « positif » et plus « concret ». Ces enquêtes mettent en avant le besoin d'accompagnement des individus face à des enjeux qui les dépassent, et pour lesquels ils ont besoin d'être guidés vers des actions concrètes, utiles pour l'environnement et bénéfiques pour eux-mêmes.

Il peut être également utile d'améliorer l'affichage environnemental des produits, de développer des labels tout en continuant d'informer sur les impacts des gestes du quotidien.

- en misant sur des incitations à changer de comportement

Les pouvoirs publics pourraient aussi imaginer de nouveaux outils financiers, comme une taxation incitative pour les produits dont l'empreinte environnementale est la plus faible : c'est l'idée par exemple de la TVA circulaire proposée par Romain Ferrari¹⁴.

Ils pourraient aussi exploiter le potentiel des « incitations douces » pour favoriser les changements de comportement, comme les nudges ou « coup de pouce ». Le nudge est un concept développé par les américains Cass Sunstein (juriste) et Richard Thaler (économiste) avec l'idée que les changements de comportement ne peuvent se faire par la contrainte et la sanction : ils supposent au contraire des incitations positives¹⁵.

¹³ Source : « Demain, cultiverons-nous tous notre jardin ? », LSA, 2 octobre 2014.

¹⁴ <http://www.fondation-2019.fr/tag/tva-circulaire/>

¹⁵ Nudge : la méthode douce pour inspirer la bonne décision, Paris : Vuibert

En effet, pour modifier les comportements, les pouvoirs publics disposent traditionnellement de trois types d'outils : l'information et la sensibilisation ; l'incitation financière ; la législation (interdiction ou obligation). Mais jusqu'à présent, le législateur peut hésiter à utiliser le troisième, et les deux premiers se révèlent souvent insuffisants.

Ceci s'explique, selon Daniel Kahneman, prix Nobel d'économie, par le fait que nos actions ne sont pas, contrairement à ce qu'ont longtemps pensé les économistes, dictées uniquement par la rationalité. Si une partie de notre cerveau se base effectivement sur le raisonnement et l'analyse, l'autre partie fonctionne au contraire de manière beaucoup plus rapide et intuitive. Or, c'est bien souvent ce système de « pilote automatique » que nous activons pour prendre des décisions, en nous basant notamment sur certains facteurs extérieurs. Ces facteurs peuvent être très conjoncturels, comme le lieu, le contexte... Ils peuvent être liés à la norme sociale à laquelle on s'identifie (celle de nos proches, de nos voisins, nos collègues...), mais aussi à la préférence pour le statu quo (maintien de la situation existante)¹⁶. Celle-ci peut se traduire par une peur du changement ou par une aversion pour les pertes d'argent, par exemple.

Pourtant, selon Kahneman, il est possible d'anticiper les décisions prises de cette manière, et donc de les orienter. Ainsi, les nudges vont consister à suggérer le choix considéré comme le raisonnable, sans l'imposer.

Le psychologue Olivier Oullier, spécialiste des nudges, a mené différentes expériences sur la consommation durable dans plusieurs pays¹⁷. Selon lui, les nudges peuvent se révéler utiles dans ce domaine, puisqu'ils incitent à modifier les comportements de manière très pragmatique, en présentant une solution facile et avantageuse, sans culpabiliser les individus sur leurs pratiques. Il souligne que, « dans certains contextes, il ne faut surtout plus parler d'écologie puisque cela peut avoir l'effet opposé à celui recherché. Il faut juste faciliter l'adoption des comportements qui ne nuisent pas à la planète sans les qualifier d'efforts écologiques ». En d'autres termes, donner la priorité à l'action plutôt que d'essayer à tout prix de convaincre les gens... Il s'agit aussi d'intégrer la « consommation durable » dans les gestes du quotidien, de manière pragmatique, pour la démystifier et lever les craintes qu'elle peut susciter. Les nudges verts peuvent alors constituer un moyen « d'entrer » dans une consommation plus durable de manière concrète et avec un coût a priori limité.

Les nudges suscitent un intérêt croissant des pouvoirs publics à l'étranger, et une nudge unit a été créée par le gouvernement britannique en 2010.

Parmi les nudges qui peuvent être utilisés en matière de consommation durable, citons par exemple :

- des escaliers transformés en pianos pour inciter les usagers du métro à les utiliser plutôt que les escalators : <https://www.youtube.com/watch?v=ioZW1ffAaPY>
- des routes réservées aux automobiles pratiquant le covoiturage : <http://covoiturage-voie-reservee-vom.blogspot.fr/>
- des concours pour inciter les consommateurs à réduire leur volume de déchets ou à acheter des produits bio et locaux (voir les initiatives Famille zéro déchet : <http://www.roubaixzerodechet.fr/> ; et Famille à alimentation positive : www.famillesaalimentationpositive.fr/)

Le potentiel des nudges pour une consommation plus durable a fait l'objet d'un groupe de travail de La Fabrique écologique qui rendra son rapport cet été¹⁸.

¹⁶ *Système 1 / Système 2 : Les deux vitesses de la pensée*, Flammarion, coll. « Essais », 2012, 545 p.

¹⁷ <http://lesdebatsdudd.blog.lemonde.fr/2013/12/08/670/>

¹⁸ <http://www.lafabriqueecologique.fr/#!gt-nudges-et-consommation-durable/coqs>

Scénarios régionaux de sobriété énergétique : quels modes de vie et d'organisation collective pour réduire l'empreinte environnementale ?

Mathieu LE DÛ

Ingénieur de recherche, Association Virage-énergie Nord-Pas de Calais

23 rue Gosselet - 59000 Lille

Tél. : 03 20 29 48 15 - mledu@virage-energie-npdc.org

Introduction

Depuis sa création en 2006, l'association Virage-énergie Nord-Pas de Calais réalise, communique et met en débat des réflexions et des études sur les alternatives à l'énergie nucléaire et aux ressources énergétiques fossiles, sources de nombreux impacts environnementaux. En 2008, l'association a publié son premier scénario de prospective énergétique, un scénario de sortie du nucléaire et de lutte contre le dérèglement climatique¹ à l'échelle de la région Nord-Pas de Calais. Depuis, elle explore le champ de la sobriété énergétique, entendue comme une démarche volontaire et organisée de réduction des consommations d'énergie par des changements de modes de vie et des transformations sociétales.

En 2012, Virage-énergie Nord-Pas de Calais lançait un travail de recherche spécifique sur la sobriété énergétique. Son objectif était d'étudier les fondements théoriques et pratiques de notre société actuelle d'« ébriété énergétique » ainsi que les solutions permettant *a contrario* d'engager notre société vers la sobriété énergétique. Le premier volet de ce projet consistait à élaborer des scénarios de prospective pour identifier les économies d'énergie induites par une réduction drastique et continue des besoins en énergie par des changements de modes de vie, d'imaginaires, de valeurs, de comportements et de modes d'organisation collective. Les premiers résultats de ce travail de recherche, mené grâce au soutien financier du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais et de l'ADEME, en collaboration avec deux laboratoires de recherche universitaire², ont été publiés en septembre 2013 sous le titre de *Scénarios de sobriété énergétique et transformations sociétales*³.

Cet article revient sur les fondements théoriques et pratiques de la sobriété énergétique. La sobriété y apparaît comme un facteur déterminant pour atteindre des objectifs de réduction de l'empreinte environnementale. L'article apporte une description des leviers de sobriété considérés dans les scénarios et présente leurs effets potentiels en termes d'économies d'énergie, ainsi que les limites et les cobénéfices potentiels de tels changements dans les modes de consommation et de production.

La nécessaire question des modes de vie et des modes d'organisation collective pour réduire l'empreinte environnementale

L'analyse de nos consommations d'énergie actuelles apporte plusieurs constats révélateurs de la dépendance de nos sociétés aux ressources naturelles (énergie, matériaux, surfaces agricoles, etc.). Les scénarios de sobriété énergétique réalisés par Virage-énergie Nord-Pas de Calais montrent par exemple que pour produire l'alimentation consommée annuellement par les habitants de la région Nord-Pas de Calais, la surface agricole nécessaire correspond à deux fois la surface agricole utile de la région. Cet indicateur révèle que bien que l'activité agricole régionale soit dynamique (avec 817 000 hectares de surface agricole utile, deux tiers de la surface de la région sont occupés par des terres agricoles), les systèmes de production et d'approvisionnement ne répondent pas à la demande régionale en produits alimentaires. Par exemple, les disparités entre les produits agricoles régionaux et les produits consommés sont si fortes qu'il est nécessaire d'importer plusieurs milliers de tonnes de produits agricoles chaque année, et avec eux indirectement, des ressources naturelles, des surfaces agricoles ou encore de l'énergie.

En ce qui concerne la consommation de biens, la multiplication du nombre d'équipements électriques dans les modes de vie ou encore la hausse du renouvellement de biens (devenu bien souvent préférable à la réparation) ont contribué en France à multiplier par trois le volume annuel de consommation de biens matériels par habitant entre 1960 et 2009⁴. Cet accroissement du nombre de biens matériels dans les logements des français a par ailleurs conduit à multiplier par 2,5 les consommations d'électricité du secteur résidentiel sur les trente dernières années (hors chauffage et eau chaude sanitaire).

¹ Virage-énergie Nord-Pas de Calais, 2008. *Énergies d'avenir en Nord-Pas de Calais*, janvier 2008, 250p.

² Le laboratoire Territoire, Villes, Environnement et Société de l'université de Lille 1 et le laboratoire Ceraps de Science Po Lille.

³ Virage-énergie Nord-Pas de Calais, 2013. *Scénarios de sobriété énergétique et transformations sociétales*, septembre 2013, 274p.

⁴ Insee, 2009. *Cinquante ans de consommation en France – Insee Références – Edition 2009*

Pour le chauffage, qui représente 71% des consommations annuelles d'énergie dans les bâtiments résidentiels du Nord-Pas de Calais, les modes de vie ont également des impacts sur les consommations d'énergie : les températures de confort sont en hausse (les $\frac{3}{4}$ des français ne respectent pas les recommandations publiques de 19°C dans les logements) et les surfaces moyennes des logements augmentent (+13% de surface moyenne des logements en 30 ans) malgré une réduction de la taille des ménages.

En ajoutant à ces constats les gaspillages alimentaires ou encore l'obsolescence programmée de certains produits technologiques, une certaine forme d'abondance se dégage, une abondance paradoxale dans un contexte de finitude matérielle (énergie, terres et métaux rares, etc.). Cette abondance n'est néanmoins pas partagée par tous. Les statistiques de déplacements montrent par exemple qu'en France, la moitié de tous les trajets en avion est effectuée par seulement 2% de la population⁵. L'empreinte environnementale, largement influencée par les modes de vie et les modes d'organisation collective, est donc liée à cet état d'« ébriété énergétique ». Celui-ci se caractérise par une forte consommation d'énergie, une propension aux gaspillages et de fortes inégalités dans les quantités consommées. C'est de cet état d'ébriété énergétique que naît, en réponse, le concept de « sobriété énergétique ».

La perspective d'une pénurie de ressources peut donc inciter à réduire les consommations d'énergie ou de matière. Parmi les solutions possibles pour réduire ces consommations, les innovations technologiques sont nécessaires mais présentent néanmoins plusieurs limites. Les bénéfices de ces innovations sont en effet limités par les délais et les coûts qu'implique leur mise en œuvre. Elles requièrent de l'énergie, des terres et des matériaux rares pour la production de nouveaux biens moins consommateurs. Se pose aussi la question de leur appropriation sociale, de leur accessibilité économique et de ce fait, de leur inégale répartition au sein de la population. Enfin, les économies d'énergie permises par des innovations technologiques peuvent être réduites voir annulées par les effets rebonds : l'affectation des économies réalisées à un autre poste de consommation (comme le report vers les loisirs ou l'acquisition d'un nouvel équipement), ou la croissance de l'utilisation d'une technique plus efficace (par exemple l'augmentation des températures de confort suite à une rénovation thermique ou encore l'augmentation du nombre de kilomètres parcourus en voiture suite à l'achat d'un véhicule plus performant).

Les modes de vie ont donc des impacts sur les consommations d'énergie et la seule technique, vue au travers des innovations technologiques, se révélera insuffisante pour atteindre les objectifs de réduction des consommations d'énergie. La réduction de l'empreinte environnementale suppose donc des changements de pratiques individuelles et collectives, vers des modes de vie plus sobres en énergie et en ressources.

Une approche théorique de la sobriété

Si le terme sobriété renvoie à la modération, à la tempérance ou à la mesure, la sobriété énergétique demeure encore aujourd'hui un concept flou. Pour enrichir ce concept, Virage-énergie Nord-Pas de Calais propose un essai de définition. La sobriété énergétique peut ainsi être définie comme une démarche volontaire et organisée de réduction des consommations d'énergie par des changements de modes de vie, de pratiques, de valeurs, de comportements et de modes d'organisation collective. La sobriété énergétique diffère de l'efficacité énergétique qui, elle, fait appel exclusivement à des améliorations techniques permettant de réduire les consommations d'énergie à l'échelle d'un système donné (bâtiment, véhicule, etc.). La sobriété réévalue donc les usages et les besoins en énergie, mais aussi les imaginaires, la culture de l'énergie d'une société, et ses formes d'organisation individuelles et collectives.

Le caractère volontaire est toutefois à nuancer puisque la démarche de sobriété s'effectue en réponse à une contrainte, celle de la finitude matérielle (énergie, ressources métalliques ou plus globalement les capacités de la biosphère). Ce terme « volontaire » renvoie donc plutôt à la notion d'anticipation, en opposition à une adaptation contrainte et subie.

La sobriété a donc un rôle majeur à jouer pour renforcer la résilience (capacité d'adaptation) d'un territoire et de sa population et pour limiter ainsi les effets socio-économiques de la probable diminution de la disponibilité énergétique ou d'un choc externe (choc pétrolier par exemple). Agissant comme un outil pour négocier une répartition plus équitable des efforts de réduction des consommations d'énergie⁶, la sobriété est également un chemin privilégié pour adapter la demande en énergie à une offre énergétique basée sur des sources d'énergie renouvelable.

Mettre en pratique la sobriété demeure néanmoins complexe. La sobriété est un processus long qui implique de prendre en compte les inerties aux changements et l'hétérogénéité des pratiques. Elle implique de repenser les modes de vie et de consommation selon plusieurs angles : le rapport au temps, la conception

⁵ CGDD, Commissariat Général au Développement Durable, 2010. « La mobilité des français : Panorama issu de l'enquête nationale transports et déplacements 2008 », *La Revue du CGDD*. Décembre 2010, 228p.

⁶ Semal, Luc, Szuba, Mathilde, Villalba, Bruno, 2014. « « Sobriétés » (2010-2013) : une recherche interdisciplinaire sur l'institutionnalisation de politiques locales de sobriété énergétique », *Natures Sciences Sociétés*, n°22, pp.351-358.

du travail et de la propriété, les déplacements, etc. Puisqu'elle se décline dans tous les champs de la vie quotidienne, mais également sous le prisme des organisations économiques et sociales, la sobriété ne peut se concevoir comme un tout unique. Pour définir les applications pratiques de la sobriété, Virage-énergie Nord-Pas de Calais a élaboré six axes stratégiques transversaux permettant de décrire une transition de l'état d' « ébriété énergétique » actuel à des formes individuelles et collectives de sobriété :

- Axe 1 : De la surabondance à la suffisance matérielle : *réduction du taux de possession matérielle, autofabrication, réparation, échanges, dons, techniques douces, limitation des incitations à la consommation, réduction des volumes d'emballages générés, économie circulaire, etc.*

- Axe 2 : De la centralisation à la décentralisation : *circuits courts de proximité, déconcentration des villes et autonomie des territoires notamment ruraux, renforcement du maillage de transport collectif, télétravail à domicile et en lieux tiers, développement des modes de production d'énergie décentralisée, monnaies complémentaires, etc.*

- Axe 3 : De la propriété au service partagé : *économie de la fonctionnalité, consommation collaborative, mobilité partagée par le covoiturage et l'autopartage, jardins partagés, habitats partagés et cohabitation, mutualisation d'achats, etc.*

- Axe 4 : De l'omniprésence du travail salarié comme vecteur d'émancipation à l'autonomie et la valorisation des activités gratuites : *économie contributive, autoconstruction, autoréhabilitation, autoproduction alimentaire, etc.*

- Axe 5 : Du culte de la vitesse à la mobilité économe : *Réduction des distances et du nombre de déplacements, modes doux, transports mutualisés, limitation des vitesses, écoconduite, juste dimensionnement des véhicules, tourisme local, valorisation de la vitesse généralisée, etc.*

- Axe 6 : De la vision anthropocentrée marquée par l'artificialité à la transversalité nature-culture : *alimentation biologique, locale et de saison, réduction du régime carné et de la part de produits transformés dans l'alimentation, développement des énergies de flux (enr), réduction de la place accordée à l'automobile, frein à l'étalement urbain, mobilité douce, etc.*

Ces six axes illustrent la richesse et la diversité des pratiques possibles pour tendre vers la sobriété énergétique. L'approche théorique de la sobriété a permis d'identifier près de 250 leviers d'actions relatifs aux comportements, aux imaginaires, aux modes de vie et aux modes d'organisation collective. Le travail de prospective a ensuite consisté à étudier, via l'exercice des scénarios, les effets potentiels de ces leviers d'action en termes de réduction des consommations d'énergie.

Des scénarios de sobriété énergétique pour étudier l'effet d'alternatives sur les modes de consommation et de production

Dans les scénarios de sobriété énergétique, quatre volets sectoriels basés sur les modes de consommation de la population régionale ont été étudiés : l'agriculture et l'alimentation, les déplacements, les bâtiments et les biens matériels. Les consommations d'énergie ont été abordées par l'approche « consommation », qui consiste à tisser les liens entre l'énergie et les pratiques individuelles et collectives : se nourrir, s'équiper en biens matériels, se déplacer ou encore utiliser de l'énergie dans les bâtiments.

Les chiffrages concernent donc les impacts énergétiques des modes de vie à l'échelle mondiale, et non uniquement à l'échelle du territoire régional. Il s'agit par exemple de comptabiliser l'énergie de fabrication de biens manufacturés à l'étranger, l'énergie attribuables aux déplacements des habitants de la région pour de longues distances (c'est-à-dire hors territoire régional) ou encore le contenu énergétique de l'alimentation importée. Cette méthode permet notamment d'agir sur les imaginaires et les représentations, puisque les consommations d'énergie sont directement liées à des pratiques quotidiennes : l'énergie contenue dans une assiette, dans un logement, dans les biens matériels consommés annuellement, etc. Cette segmentation détaillée des usages de l'énergie présente un double intérêt. Elle permet d'une part de se représenter l'état actuel d' « ébriété énergétique », et d'autre part de se projeter collectivement vers des modes de vie et des modes d'organisation collective plus sobres en énergie.

Dans les scénarios de sobriété, le premier volet thématique est consacré à l'alimentation. Il considère des évolutions vers une agriculture requérant moins d'intrants chimiques de synthèse, la réduction des gaspillages du champ à l'assiette, des aliments moins transformés et de saison, des assiettes plus végétales et des distances réduites entre consommateurs et producteurs. Le deuxième volet thématique concerne les biens matériels. Il étudie l'effet potentiel de plus de pérennité des produits, de la baisse du taux et de l'usage des équipements, de la maximisation de l'utilisation des produits via la mutualisation, l'écoconception et le réemploi par la réparation, la location et le marché de l'occasion. Le troisième volet thématique, dédié aux bâtiments, analyse l'effet de la fin de la course aux équipements individuels et aux surfaces par personne croissantes, de niveaux de confort modulés selon les pièces, et de la mutualisation des espaces et des équipements. Le quatrième et dernier volet thématique traite des déplacements. Il se concentre sur les pratiques pour tendre vers des déplacements moins fréquents, raccourcis et avec une utilisation accrue de transports doux.

Pour chacun des quatre scénarios, une vision « douce » et une vision « radicale » sont proposées. La sobriété dite « douce » se base principalement sur des réalités présentes dans des pays voisins, des recommandations sanitaires ou des objectifs institutionnels planifiés (par exemple dans le SRADDT⁷, Schéma Régional d'Aménagement Durable du Territoire). Pour la sobriété dite « radicale », l'idée était de considérer des transformations sociétales en rupture avec les modes de vie actuels, afin de prendre conscience de la portée des changements à opérer selon les économies d'énergie espérées.

Les deux visions proposées et les hypothèses de sobriété considérées pour chacune de ces visions (évolution du régime alimentaire, volumes de biens matériels consommés, motifs et portées des déplacements, etc.) ont été discutées lors de groupes de travail thématiques réunissant les salariés de l'association, des chercheurs universitaires et d'autres citoyens conviés pour l'occasion. Cet espace de dialogue a permis de faire émerger des visions partagées de différentes trajectoires de transition énergétique, qui serait avant tout une transition sociétale. Ainsi les débats, plutôt que de se centrer sur les kWh économisés ou les tonnes de gaz à effet de serre non émises, portaient avant tout sur des éléments concrets de la vie quotidienne : la nature et l'origine des aliments consommés, les relations entre l'individu et son cadre de vie (bâtiments, biens matériels, etc.) ou encore les pratiques sociales liées aux déplacements.

Afin d'illustrer le travail effectué sur ces quatre volets, il convient d'entrer dans le cœur des scénarios, en prenant pour exemple deux thématiques : la sobriété du « champ à l'assiette » et la sobriété dans les bâtiments résidentiels et tertiaires.

La sobriété du champ à l'assiette

Tout au long de la chaîne d'un produit alimentaire, depuis sa constitution à sa consommation, de l'énergie est consommée. L'assiette est le premier levier de sobriété puisque celle-ci conditionne toute la suite de la chaîne. Les hypothèses retenues en sobriété douce se basent sur une assiette élaborée par des nutritionnistes ayant travaillé sur le scénario Afterres2050 de l'association nationale Solagro⁸. Sa composition évolue vers moins de produits animaux (de -58% en sobriété douce à -66% en sobriété radicale) et plus de végétaux (de +15% à +23%). Il est par exemple considéré une réduction de la consommation de sucre (-22%), de lait (-58%) et de viandes (-54%). La réduction de moitié de la consommation carnée se base sur des recommandations sanitaires et des objectifs planifiés par la région dans son schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire. La consommation de viande est réduite de manière plus volontariste pour la sobriété radicale (-80%), afin de constater les conséquences sur la réduction de l'emprise surfacique requise pour produire l'alimentation animale.

La réduction des gaspillages alimentaires est également un levier à fort potentiel. Une réduction de 1/3 des gaspillages de la sortie de ferme à la consommation finale est pris en compte sobriété douce (objectif du SRADDT à 2030), et jusqu'à 2/3 en sobriété radicale.

Pour la production agricole, les modes de production agricoles évoluent vers des pratiques écologiques et moins intensives pour réduire l'usage d'intrants chimiques de synthèse. Les pratiques tendent vers l'agriculture biologique et intégrée⁹, les cultures associées (c'est-à-dire plusieurs cultures par parcelles agricoles) et la diversification des productions. La sobriété douce envisage ainsi une répartition équitable des différents systèmes de production : agriculture biologique (33%), production intégrée (33%), agriculture conventionnelle (33%). Pour la sobriété radicale, l'agriculture conventionnelle est progressivement délaissée dans le mix agricole régional. Les scénarios considèrent également une alimentation basée sur plus de produits frais et moins de produits transformés, notamment pour retrouver du lien avec l'alimentation, du sens et du contrôle sur ce qui est consommé. Suivant les visions, la part d'aliments à base de viande, poissons et légumes passe ainsi de 49% des volumes consommés à 25% (sobriété douce) et 10% (sobriété radicale).

Pour l'approvisionnement, il est considéré une réduction des emballages (-51% en sobriété douce et -88% en radicale), une réduction de l'usage de la voiture ainsi que l'atténuation du recours à la grande distribution au profit des circuits courts de proximité (de 84% des approvisionnements en grande distribution à 50% en sobriété douce et 0% en radicale). Enfin, comme davantage de produits frais sont cuisinés, des modes de cuisson économes sont employés, permettant une diminution de 15% à 33% des consommations d'énergie liées à ce poste. Une limitation sur les équipements de réfrigération est également considérée : ceux-ci voient leur taille réduite de 30%, ce qui correspond à la taille des réfrigérateurs allemands actuels.

En activant ces leviers, d'un point de vue énergétique, la sobriété douce permet d'économiser 30% (-6 TWh) sur les consommations régionales. Pour la sobriété dite radicale, les économies d'énergie potentielles s'élèvent à 47% (-9 TWh). Les hypothèses considérées sur le régime alimentaire, les modes de production

⁷ Région Nord-Pas de Calais, 2013. *Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire - Adopté en plénière le 13 septembre 2013*, 250p.

⁸ Solagro, 2014. *Afterres2050 : Un scénario soutenable pour l'agriculture et pour l'utilisation des terres en France à l'horizon 2050*, 70p.

⁹ La production intégrée est un mode de production agricole qui cherche à réduire au maximum l'usage de l'énergie et des intrants chimiques, mais qui s'autorise un recours minimal à ces intrants en cas de problèmes lors de la culture. C'est en quelque sorte une voie intermédiaire entre l'agriculture biologique et l'agriculture conventionnelle.

agricole et la réduction des gaspillages portent l'empreinte surfacique à 1,2 millions d'hectares en sobriété douce (soit une réduction de 30%) et à 0,9 million d'hectares en sobriété radicale (soit une réduction de 47%). De telles évolutions permettent d'approcher la surface agricole utile actuelle (817800 ha), ce qui constitue un levier pour relocaliser une partie des productions. Rappelons également que les enjeux de l'agriculture et de l'alimentation ne sont pas seulement énergétiques mais touchent également, parmi d'autres, les questions d'emplois, de santé, de biodiversité et de sécurité de l'approvisionnement alimentaire.

La sobriété dans les bâtiments résidentiels et tertiaires

Le volet « bâtiments » présente les tendances observées dans le domaine de l'habitat et du tertiaire. Ce volet propose une autre vision de la cité de demain en réinterrogeant la place des équipements, le rapport aux surfaces et les relations entre les individus et leurs activités : évolutions des activités économiques, rapport au travail, fréquentation des commerces, etc.

Dans les logements, la sobriété consiste à réduire le nombre d'équipements et leurs usages, ainsi qu'à mutualiser les espaces et certains équipements. Le changement des valeurs et des imaginaires vers une plus grande sobriété matérielle implique de réduire les taux de possession des équipements : lave-vaisselle, équipements audiovisuels, informatiques et de télécommunications, ... Le partage des biens concourt lui à réduire les consommations d'énergie liées à la fabrication et au traitement en fin de vie des objets. La mutualisation des équipements se traduit notamment par l'utilisation de lave-linge collectifs comme en Suisse ou dans les pays nordiques. En parallèle, le marché de l'occasion, les bricothèques¹⁰ et les réseaux de prêt entre voisin se développent et permettent de privilégier l'usage à la propriété.

Si la sobriété implique de mutualiser des équipements, elle implique également de mutualiser les espaces. La cohabitation (notamment intergénérationnelle), le développement accru des habitats partagés et l'augmentation de la part de logements collectifs en construction neuve représentent autant de solutions pour une moindre consommation d'équipements et d'espace. Il s'agit en outre de faire des économies, tout en favorisant la convivialité. En utilisant moins, ou mieux, les équipements, les comportements sont aussi un levier à fort potentiel pour réduire les consommations d'énergie. Pour le chauffage par exemple, les seuls leviers comportementaux permettraient d'économiser de 7% à 15% des consommations par la réévaluation des normes de confort thermique et une gestion économe des espaces chauffés.

Puisqu'elle favorise l'émergence de nouvelles pratiques sociales, la sobriété impacte également les bâtiments tertiaires. De nouveaux modes de consommation et une population en meilleure santé engendrent une baisse des activités marchandes et de santé, au profit des activités sportives, culturelles, de loisirs et d'enseignement. En ce qui concerne les usages énergétiques du secteur tertiaire, citons par exemple les équipements de bureaux. Ces derniers, mutualisés et optimisés quant à leurs usages, sont nettement moins utilisés (de -10% à -50%) afin de faire des économies sur l'électricité spécifique¹¹.

Ces leviers, activés de manière plus ou moins volontariste, permettraient des économies d'énergie dans les bâtiments résidentiels et tertiaires allant de 16% dans le cas de la sobriété « douce » à 31% en sobriété « radicale ». Certains leviers restent néanmoins confrontés au délai de mise en œuvre. Puisque seul environ 1% du parc de bâtiments est renouvelé chaque année, la mutualisation des espaces et les évolutions en termes de surfaces sont soumises à des inerties. Ainsi, pour réaliser les économies d'énergie espérées dans les bâtiments, il s'agit d'activer en premier lieu les leviers comportementaux par une réévaluation des normes de confort thermique et un moindre recours aux équipements.

Les autres volets thématiques réalisés (biens matériels et déplacements) sont disponibles sur le site internet de l'association¹². Ils présentent d'autres leviers d'action individuels et collectifs afin de construire, au-delà des petits gestes « écologiques », une vision cohérente d'une société sobre en énergie.

Conclusion : les gisements d'économies d'énergie de la sobriété énergétique, ses cobénéfices potentiels et ses limites

Ce travail de recherche sur la sobriété énergétique a permis de montrer que les modes de vie, les comportements et les imaginaires constituent les premiers piliers pour réduire l'empreinte environnementale. L'exercice des scénarios, parfois abstraits par leur jargon prospectiviste (leviers, hypothèses, modélisations, etc.), n'en demeure pas moins une méthode efficace pour se représenter des modes de vie compatibles avec la sobriété énergétique et pour identifier des gisements d'économies d'énergie selon différentes trajectoires. En cumulant les quatre volets thématiques étudiés (agriculture et alimentation, déplacements, bâtiments et biens matériels), la sobriété permet de réduire les consommations d'énergie de 26 % pour la vision « douce » à 40 % pour la vision « radicale » ; des gisements d'économies d'énergie considérables et potentiellement complémentaires à la maîtrise de la demande en énergie par une amélioration de l'efficacité énergétique.

¹⁰ Une bricothèque est l'équivalent d'une bibliothèque de prêt mais pour les outils

¹¹ L'électricité spécifique désigne l'ensemble des usages électriques qui ne relèvent pas de la cuisson, de l'eau chaude sanitaire et du chauffage. Il s'agit de l'éclairage, du froid alimentaire, de l'électroménager, de l'audiovisuel (télévision, ordinateur, etc.) et de la climatisation.

¹² <http://www.virage-energie-npdc.org/>

Notons cependant qu'avec des hypothèses de sobriété même « radicales », les consommations d'énergie restent élevées. Cela souligne la dépendance de notre modèle de société à l'égard de l'énergie, et la toute relative « radicalité » des scénarios. Ainsi, la sobriété ne peut être considérée comme une fin en soi, mais comme un levier pour construire la résilience du territoire et atténuer la vulnérabilité des populations face aux contraintes énergétiques actuelles et futures. En parallèle, la sobriété est capable de réduire les externalités négatives de nos modes de production et de consommation (amélioration de la qualité de l'air, de l'eau, des sols, freins à la perte de biodiversité, etc.) tout en créant des externalités positives (population en meilleure santé, relations sociales, entraide, solidarité et bien-être accrus, etc.).

Au-delà de l'aspect purement énergétique, la sobriété suppose néanmoins des transformations sociétales et de nouvelles formes d'imaginaires. Certains secteurs industriels et commerciaux seront affectés par les modifications des modes de consommation et de production, ce qui questionne les mécanismes à mettre en œuvre pour accompagner ces évolutions : reconversion professionnelle, partage du temps de travail, qualité des emplois, etc. C'est aussi le rapport aux technologies qu'il faut interroger au travers de leurs articulations avec les comportements et les modes de vie. Les technologies doivent être analysées en fonction de leurs gains énergétiques potentiels, mais aussi en fonction de leurs impacts sur les ressources (notamment métalliques), de leur appropriation sociale, ou encore de leurs capacités à transformer les pratiques individuelles et collectives vers des modes de vie plus sobres. C'est à toute ces questions que l'association entend apporter des éléments de réponse au travers de ses travaux de recherche actuels et futurs sur la sobriété, par la prise en compte des innovations techniques (efficacité énergétique, mix énergétique, nature et rôle des technologies, etc.), par l'évaluation des externalités positives et négatives de la sobriété (impacts sur l'emploi, pollutions, etc.) et en créant des supports de communication à destination des citoyens et des acteurs des politiques publiques.

Mardi 16 juin 2015

16 h 30 – 18 h



16 et 17 JUIN 2015 - PARIS

**2^e assises de
l'économie
circulaire**

PARCOURS CONSOMMATION

ATELIER 2

**Potentiel et limites
de la consommation
collaborative**



ATELIER 2
Potentiel et limites
de la consommation collaborative

PROGRAMME

Animatrice : Carine Rocchiani, Journaliste

16 h 30 Périmètre et enjeux de la consommation collaborative

Alice METAYER-MATHIEU, Adjointe au chef du bureau de l'animation des études et de la prospective, Ministère de l'Économie de l'Industrie et du Numérique

Comment apprécier et réduire les impacts environnementaux de ces pratiques ?

avec la participation de :

Flore BERLINGEN, Co-fondatrice de OuiShare, Directrice de Zero Waste France

Damien DEMAILLY, Coordinateur du programme Nouvelle prospérité, Institut du Développement Durable et des Relations Internationales (Iddri)

Laurent MEUNIER, Économiste, Service économie et prospective, ADEME

Vos questions

18 h 00 Fin de l'atelier

Possibilités d'extension de la consommation collaborative et impacts environnementaux

Laurent MEUNIER

Economiste, Service Economie et prospective, ADEME

27 rue Louis Vicat – 75737 Paris Cedex 15

Tél. : 01 47 65 21 61 – laurent.meunier@ademe.fr

Introduction

L'ADEME vient d'achever un exercice de prospective sur la consommation des ménages en 2030 et ses impacts environnementaux¹. Un des buts de cet exercice était, à partir d'un ensemble d'hypothèses à la fois sur la demande finale des ménages, sur l'efficacité de la production, et sur les impacts unitaires à la production, de construire un scénario de réduction ambitieuse des impacts environnementaux. Les formes d'échanges émergentes (fonctionnalité, collaborative, partage, etc.) ont été identifiées comme porteuses de transformations potentielles importantes, à la fois de la production et de la consommation, mais leurs impacts économiques et environnementaux n'ont pu être étudiés en profondeur. Parmi elles, la « **consommation collaborative** », parce qu'elle représente à la fois une **source de résistance de la consommation en période de crise, mais aussi une source de réductions des impacts environnementaux sous certaines conditions et de développement de filières d'excellence française ou de nouveaux marchés** pour les entreprises françaises², a suscité notre intérêt. Si quelques réflexions structurent aujourd'hui le débat en France – « ShaREvolution » de la Fing, étude « économie du partage » de l'IDDRI, enquêtes de l'Obsoco-, les appréciations des enjeux derrière ces nouvelles formes d'échanges sont encore très partiels. Parmi ces réflexions, l'étude de l'IDDRI³ publiée à l'été 2014 donne des éléments de définition et ordres de grandeur qui permettent de prendre la mesure des enjeux. En outre, des conditions de réalisation de gains environnementaux ont été identifiées (réemploi, mutualisation, mobilité partagée). Dans tous les cas il faut donc avoir en tête une double difficulté d'appréciation des gains environnementaux potentiels de ces pratiques : non seulement il n'est pas évident de montrer qu'une pratique collaborative a un impact positif sur un indicateur environnemental (par exemple : les émissions de CO₂) comparé à une pratique conventionnelle, mais il est encore plus difficile de montrer que l'impact est absolument positif pour l'environnement (i.e. positif pour tous les indicateurs considérés).

Ces réflexions constituent notre point de départ, et l'étude « Potentiels d'extension de la consommation collaborative pour réduire les impacts environnementaux » lancée par l'ADEME en début d'année a ainsi pour but d'approfondir l'identification des conditions sous lesquelles la consommation collaborative est bénéfique pour l'environnement.

La consommation collaborative ? Précisions sur le périmètre

Les nombreuses études, recherches et réflexions sur la consommation collaborative font le même constat : cette nouvelle forme de consommation est très difficile à définir, et pour trois raisons au moins. Premièrement, il existe une grande diversité de pratiques pouvant être qualifiées de collaboratives. Deuxièmement, ces pratiques et leurs acteurs sont en évolution constante. Enfin, sur certains segments, ces pratiques s'hybrident peu à peu avec le tissu économique conventionnel. Dans ce qui est présenté ici, nous nous concentrons sur les pratiques entre les différents membres d'une même communauté (ou catégorie d'usagers).

Quelques exemples illustratifs des enjeux environnementaux associés au recours à l'économie collaborative

1. Location de véhicules entre particulier et production de véhicules

Si la consommation collaborative porte en elle des changements importants et potentiellement vecteurs d'innovations, ses impacts sur les filières de production de biens physiques sont moins évidents qu'il n'y paraît. Par exemple, la location de véhicules entre particulier n'entraîne pas, toutes choses égales par ailleurs et notamment à durée de vie des véhicules (en kilomètres) constante, de diminution de la production

¹ Cf ADEME, 2014, *Vers une réduction des impacts environnementaux de la consommation des ménages français en 2030*, Rapport technique de synthèse.

² L'économie collaborative s'invente en France, Le Monde, 6 mars 2014, http://www.lemonde.fr/idees/article/2014/03/06/l-economie-collaborative-s-invente-en-france-gardons-notre-avance_4378867_3232.html

³ Demailly, Novel, Économie du partage : enjeux et opportunités pour la transition écologique, Juillet 2014

de véhicules : si le nombre de km à parcourir est toujours le même, le nombre de véhicules à produire pour parcourir la distance donnée est le même. En revanche, à un instant t , le nombre de véhicules en circulation est réduit, ce qui est générateur de gains (occupation réduite de la voirie, places de stationnement, etc.).

2. Covoiturage et effet-rebond

Dans le cas du covoiturage, le gain énergétique (et donc CO₂) paraît encore plus évident, mais là encore il ne l'est pas. Si le propriétaire du véhicule mettant des places à disposition pour effectuer un trajet doit réaliser son trajet *quoi qu'il en soit*, alors il peut y avoir un gain, soit de bien-être (si le trajet du passager est induit), soit environnemental (si le passager covoiture au lieu de prendre son propre véhicule). Si le propriétaire du véhicule envisage un nouveau trajet parce qu'il sait qu'il peut partager les frais en covoiturant, alors l'impact sur l'environnement est indéterminé.

Ces deux exemples nous donnent la teneur de la complexité de la question.

L'étude réalisée pour l'ADEME par BIO by Deloitte-CREDOC-OUISHARE

- Objet et contenu

Il s'agit principalement d'évaluer les enjeux économiques et environnementaux globaux liés à une massification des pratiques de consommation collaborative, et d'établir un scénario d'extension de la consommation collaborative, dans l'optique d'une réduction de l'empreinte environnementale. L'étude consiste à :

1. établir un état des lieux de la consommation collaborative
2. identifier les conditions de massification de ces pratiques
3. produire des scénarios de développement de ces pratiques
4. analyser les impacts environnementaux de ces pratiques et les comparer aux solutions conventionnelles

- Quelques premiers enseignements issus de la phase 1 d'état des lieux, sont présentés ci-dessous.

Il est important de noter que pour cette première phase l'évaluation environnementale est uniquement qualitative. Les évaluations quantitatives, basées sur la méthodologie d'ACV (analyse du cycle de vie) seront réalisées dans les phases suivantes.

1. Les impacts environnementaux sont multiples et diversifiés

Pour illustrer notre propos, nous prenons l'exemple du service de mobilité rendu par un trajet en voiture. Selon le type de véhicule utilisé (véhicule thermique (VT) ou véhicule électrique (VE)), les conclusions sont bien différentes. Le tableau suivant donne des éléments d'appréciation qualitative de l'importance (croissante avec le nombre de « + », cf tableau ci-dessous) des différents impacts environnementaux lors des différentes phases de la vie d'un véhicule utilisé pour effectuer un trajet :

			Fabrication		Utilisation		Fin de vie	
			VT	VE	VT	VE	VT	VE
Climat		Changement climatique			+++			
Qualité de l'air		Acidification	+	++	++	+		
		Création d'ozone photochimique (Smog)			++			
		Émissions de particules			+			
Qualité de l'eau		Écotoxicité					+	++
		Eutrophisation		+	+++			

Préservation des ressources	Épuisement des ressources fossiles			+++		
	Épuisement des ressources minérales	+++	+++		+	
	Consommation énergétique	+	+	+++	+++	
	Consommation d'eau					
Santé	Toxicité			+++	+	++
Déchets	Production de déchets				+	++
Autres enjeux	Bruit			+		

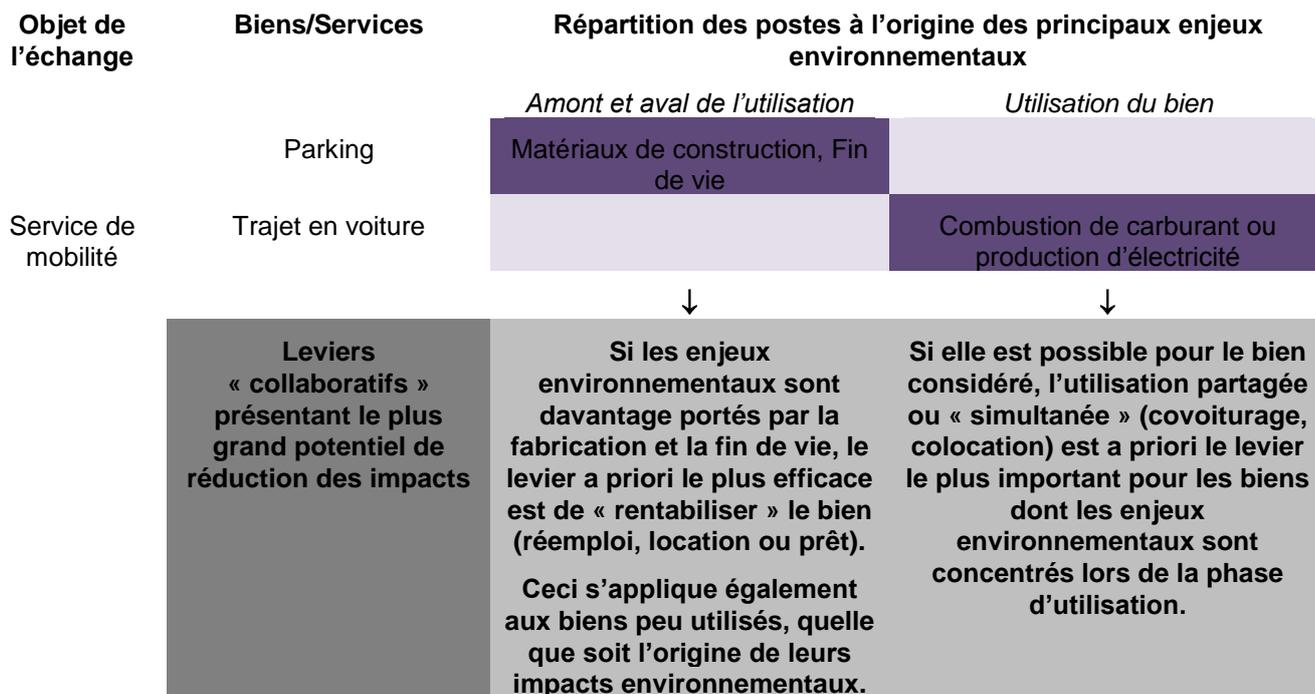
Source : BIO by Deloitte, étude réalisée pour l'ADEME, 2015, résultats qualitatifs intermédiaires issus de la phase 1 de l'étude - version préliminaire du rapport

2. La stratégie à adopter dépend du poids relatif de chaque phase dans les impacts

Le tableau suivant donne, pour différentes catégories de biens et services, des éléments d'appréciation de l'origine des impacts environnementaux et leur importance selon la phase considérée:

Objet de l'échange	Biens/Services	Répartition des postes à l'origine des principaux enjeux environnementaux	
		Amont et aval de l'utilisation	Utilisation du bien
Biens meubles (objets)	Vêtements	Matériaux (fibre naturelle ou synthétique), Fabrication, Fin de vie	Consommation d'électricité et utilisation de lessive
	Mobilier	Matériaux, Fabrication, Fin de vie	
	Autres biens meubles non consommateurs d'énergie ⁴	Matériaux, Fabrication, Fin de vie	
	Équipements électriques et électroniques (hors équipements informatiques)		Consommation d'électricité
	Équipements informatiques	Matériaux, Composants électroniques, Fabrication, Fin de vie	
Biens alimentaires	Produits alimentaires (circuits de distribution)	Amont agricole, Logistique	Gaspillage alimentaire
Biens immobiliers (particuliers)	Logement (résidence principale)		Consommations énergétiques du logement
	Logement (temporaire)		Consommations énergétiques du logement + Transport pour s'y rendre

⁴ Comprend également les biens consommateurs d'énergie mais peu utilisés (ex : outil de bricolage électrique utilisé quelques minutes par an).



Source : BIO by Deloitte, étude réalisée pour l'ADEME, 2015, résultats qualitatifs intermédiaires issus de la phase 1 de l'étude - version préliminaire du rapport

3. Quelques pistes de diminution des impacts environnementaux de la consommation collaborative

Voici quelques pistes, qui, au-delà de la seule substitution, permettraient de réduire la masse de la technosphère (moins d'objets en circulation à un moment donné, voire même, sous certaines conditions, moins d'objets à produire), mais également l'impact des produits à l'utilisation :

- évolution des usages, voire du rapport à la consommation ;
- spécialisation des « objets » afin que leurs caractéristiques soient optimisées selon l'usage qui en est fait (ex : véhicules électriques petits et légers pour les déplacements en milieu urbain dense) ;
- investissement en biens à durée de vie (à l'usage) plus longue si la possibilité de partager avec d'autres usagers existe.

Mercredi 17 juin 2015

14 h – 15 h 10



16 et 17 JUIN 2015 - PARIS

**2^e assises de
l'économie
circulaire**

PARCOURS CONSOMMATION

ATELIER 9

**Le réemploi
dans une dynamique
économique de territoire**



ATELIER 9
Le réemploi
dans une dynamique économique de territoire

PROGRAMME

Animatrice : Carine Rocchessani, Journaliste

- 14 h 00** **La contribution du réemploi à l'économie circulaire : place, acteurs et chiffres clés**
Agnès JALIER, Ingénieure, Service consommation et prévention, ADEME
- Structuration des acteurs et formes d'emploi : comparaison France -Allemagne**
Delphine CORTEEL, Maître de conférences, CNRS – Université de Reims
- Accompagner le développement de l'économie sociale et solidaire dans le réemploi**
Pauline BIAN-GAZEAU, Chargée de projets, AVISE
- Quelle vision des collectivités pour le développement de l'activité réemploi sur leur territoire ?**
Nicolas ROUSSAT, Responsable du pôle déchets, AMORCE
- Le modèle économique du réemploi dans le cadre de l'économie sociale et solidaire**
Benoît AKKAOUI, Directeur, Ressourcerie des Biscottes
- Le modèle économique marchand du réemploi**
Roger BEILLE, Président, Cash Express
- Vos questions
- 15 h 10 –** **Fin de l'atelier**

Le réemploi-la réutilisation : un secteur en plein essor

Quelle contribution à l'économie circulaire ? Quelles perspectives de développement ?

Agnès JALIER

Service Consommation et Prévention, ADEME

20 avenue du Grésillé – BP 90406 – 49004 Angers Cedex 01

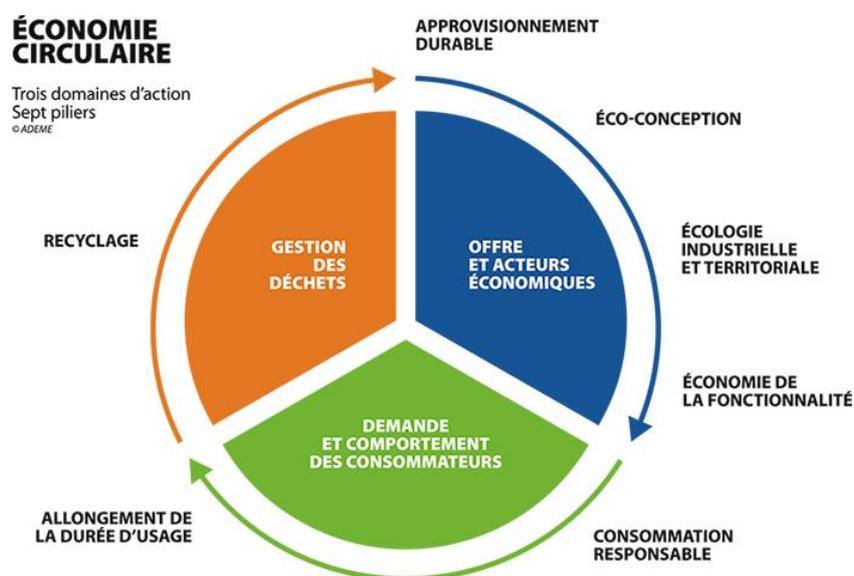
Tél. : 02.41.91.40.29 - agnes.jalier@ademe.fr

Quelle contribution à l'économie circulaire ?

Le réemploi, la réparation et la réutilisation participent à l'économie circulaire en permettant une **réduction du gaspillage des ressources par un allongement de la durée d'usage et de vie des produits et de leurs composants.**

Les activités de réemploi, réparation et réutilisation interviennent au niveau de chacun des 3 domaines d'actions de l'économie circulaire proposés par l'ADEME :

- **offres et acteurs économiques** : de multiples acteurs économiques participent au réemploi, à la réparation ou à la réutilisation. Les fabricants jouent un rôle clé dans la conception des produits (produits modulaires et réparables, réutilisation de pièces d'occasion dans la fabrication de produits neufs, etc.) ; les distributeurs ont un rôle à jouer afin de favoriser la mise sur le marché de produits réparables ou de produits d'occasion, participent au développement de la réparation, de l'économie de fonctionnalité, et mettent à disposition des dispositifs de collecte sélective d'objets facilitant leur réutilisation. Les acteurs de la réparation, du réemploi et de la réutilisation développent directement l'offre.
- **demande et comportements des consommateurs** : les consommateurs sont au cœur de ces activités par leurs comportements « responsables » lors de l'achat, la vente et le don d'objets d'occasion, et le recours à la réparation. En allongeant la durée de vie de ses biens de consommation, le consommateur contribue à limiter les impacts environnementaux du produit (*limite les matières premières consommées nécessaire à la fabrication de nouveau produit la production de déchets et, des émissions de gaz à effet de serre*).
- **gestion des déchets** : lors de la collecte et du tri des déchets, certains objets peuvent être identifiés pour être réutilisés grâce à un contrôle de fonctionnement et leur réparation.



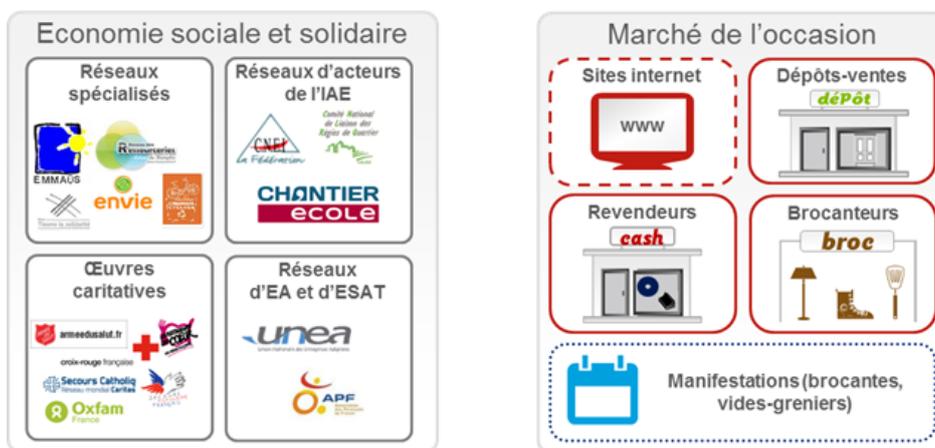
Les composantes de l'économie circulaire (source : ADEME)

Réemploi-réutilisation : acteurs et chiffres ¹

- Les acteurs :

Le secteur du réemploi et de la réutilisation se structure et se développe aujourd'hui avec une **multiplicité d'acteurs complémentaires de par leur rôle et, pour certains d'entre eux, leur modèle économique :**

- Les **acteurs publics** qui encadrent et soutiennent ces activités notamment au travers des politiques publiques :
 - o *l'Etat, l'ADEME* ; on peut citer le programme national de prévention des déchets 2014/2020 qui prévoit un axe dédié comprenant 6 actions spécifiques portées par les pouvoirs publics et les autres parties prenantes ;
 - o *les acteurs territoriaux que sont les collectivités au travers leurs programmes d'actions (Programme local de prévention des déchets, Agenda 21, territoires « Zéro déchet, Zéro gaspillage »...) et politiques locales, ainsi que les chambres consulaires.*
- les **acteurs qui s'inscrivent dans le dispositif de Responsabilité élargie du producteur (REP) : producteurs-fabricants et importateurs, distributeurs, éco-organismes,**
- les acteurs dont l'activité première est le réemploi et/ou la réutilisation : **structures de l'ESS, structures de l'occasion,**



Catégories d'acteurs du réemploi et de la réutilisation²

- les **associations environnementales et de consommateurs** au travers notamment leurs actions de sensibilisation, d'information et de conseils à destination ;
- les **consommateurs** acteurs de la pérennité du réemploi, de la réparation et de la réutilisation.
 - o **Au moment de l'acquisition :** en privilégiant l'achat de produits robustes, réparables et éco-labellisés, facilitant le réemploi ou la réutilisation ou en achetant des produits de seconde main ;
 - o **Lors de l'utilisation :** en étant attentifs aux conditions d'utilisation et à l'entretien des produits, et en ayant recours à la réparation si nécessaire ;
 - o **Lorsqu'ils n'en ont plus l'usage :** en donnant/ troquant de particulier à particulier, en revendant les produits auprès des structures de l'occasion, en les donnant aux structures de l'ESS, en les déposant dans les bornes d'apport volontaire des collectivités ou des distributeurs ou dans les zones dédiées dans les déchèteries, ou en les échangeant lors de l'achat d'un produit neuf dans le cadre d'un dispositif « 1 pour 1 ».

Tous ces acteurs sont amenés à collaborer ensemble et à mettre en place des partenariats afin de développer une dynamique sectorielle.

¹ Source : ADEME, Panorama de la deuxième vie des produits en France, actualisation 2014

² IAE : L'insertion par l'activité économique (IAE) est un secteur d'activité et une pratique apparus dans les années 1970 consistant à employer des personnes sans emploi depuis longtemps. L'économie et l'entreprise sont utilisées comme outils de socialisation et de pédagogie dans la construction du parcours professionnel. L'IAE est une des composantes de ce que l'on appelle aujourd'hui l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). L'insertion par l'activité économique est reconnue par dans le code du travail

EA, pour *Entreprise Adaptée* : Succède à l'ancien « atelier protégé ». L'EA est désormais considérée comme une entreprise du milieu ordinaire avec une spécificité d'employer au moins 80 % de travailleurs handicapés. Sa vocation est d'être pour les personnes handicapées une passerelle vers les entreprises classiques. Parfois, les ESAT & EA se partagent un même site géographique. En EA, une personne handicapée est réputée avoir les deux tiers des capacités d'une personne en milieu ordinaire. En ESAT, la capacité comparée est d'un tiers.

ESAT : Etablissement ou Service d'Aide par le Travail. Connus sous la dénomination de Centres d'Aide par le Travail (CAT), les ESAT sont des établissements médico-sociaux accessibles aux personnes handicapées qui ne présentent pas, provisoirement ou définitivement, une autonomie suffisante pour travailler en milieu ordinaire.

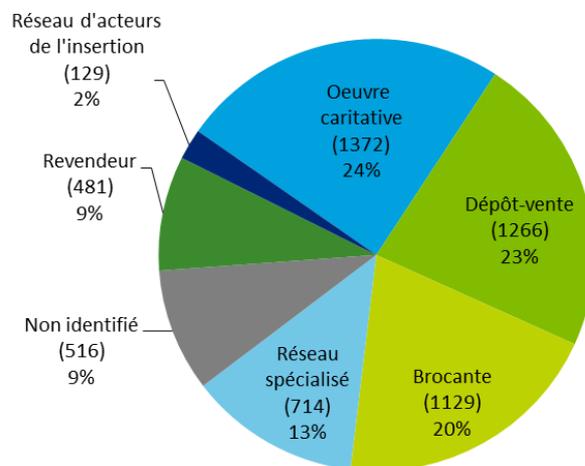
- Le marché : chiffres clés

Dans un contexte économique difficile, les Français, à la recherche d'économies, modifient leurs habitudes de consommation, en se tournant davantage vers le réemploi, la réparation et la réutilisation des objets. Le **secteur du réemploi et de la réutilisation est en plein essor avec un développement économique important**. Il représente également un **vecteur de création d'emplois et de réinsertion sociale**.

Le **secteur du réemploi et de la réutilisation est en constante progression**. En 2014, le mouvement de démocratisation du réemploi, au sein de la population française, se poursuit et s'amplifie, les acteurs de l'Economie sociale et solidaire (ESS) et de l'occasion (secteur marchand privé) sont de plus en plus nombreux.

L'annuaire des structures du réemploi et de la réutilisation³ recense environ **600 structures supplémentaires par rapport à 2012** suite aux ajouts de nouvelles et à la suppression d'anciennes. Le marché de l'occasion représente **51 % des structures de l'annuaire**, contre **40 % pour l'ESS**, **9 % des structures restent « non identifiées »** dans l'une ou l'autre des catégories.

	ESS	Occasion	Non identifié	TOTAL
Nombre de structures 2014	2 215	2 876	516	5 607



Une répartition homogène entre les acteurs de l'ESS et de l'occasion en nombre de structures

La répartition des structures recensées sur le territoire national ramenée à la population de chaque département varie en fonction des départements **entre 0,5 et 50 établissements pour 100 000 habitants en 2014**.

La moyenne nationale est de **9,5 établissements pour 100 000 habitants**.



Une répartition géographique hétérogène

³ www.sinoe.org

Essor économique et croissance des effectifs du secteur

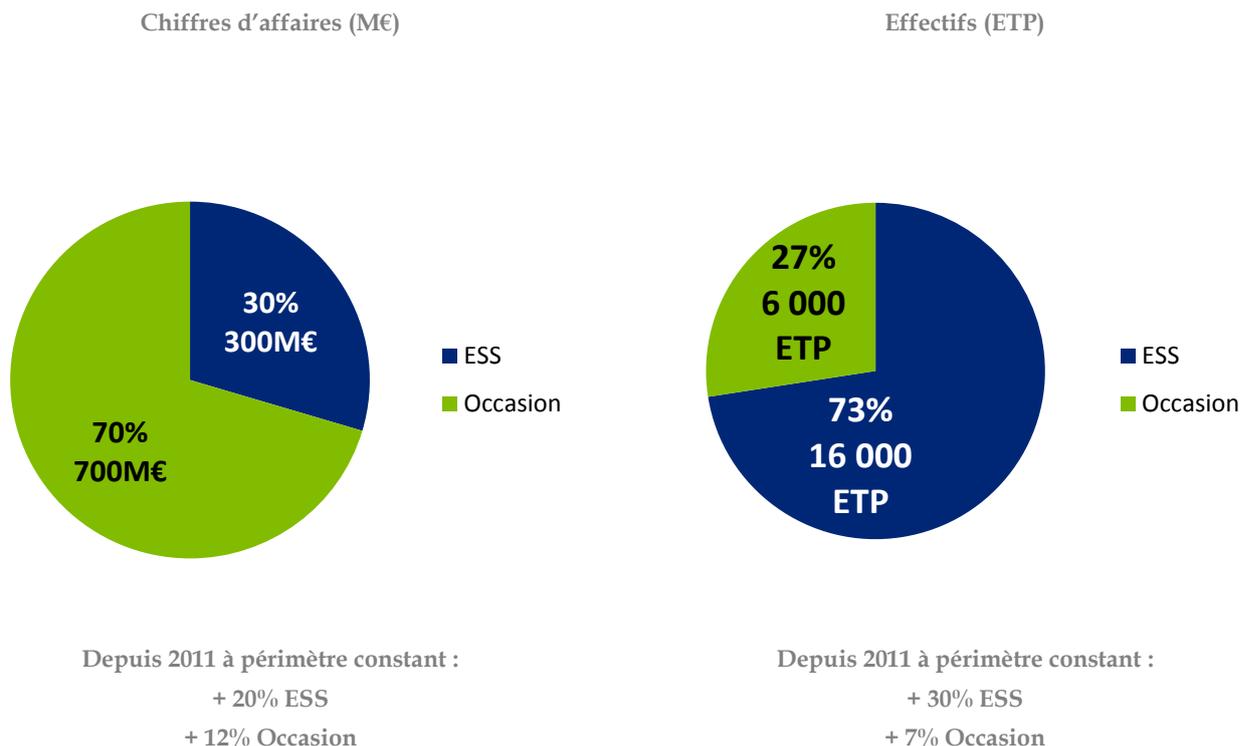


Figure - Des proportions inversées entre l'ESS et l'occasion pour les chiffres d'affaires des structures et les ETP

En 2013, les évaluations permettent d'estimer à **près d'1 000 M€ par an le chiffre d'affaires** lié au réemploi et à la réutilisation (en hausse de 144 M€ depuis 2011 à périmètre constant). Les effectifs associés sont évalués à **environ 22 000 ETP**.

En 2013, **le chiffre d'affaires de l'ESS** au titre du réemploi et de la réutilisation peut être **estimé autour de 300 M€ par an**. L'évolution du chiffre d'affaires entre 2011 et 2013, pour les acteurs dont les données de 2011 sont connues, c'est-à-dire à périmètre constant, est au global de +20% au même titre qu'entre 2011 et 2009. La croissance de l'ESS est donc constante.

En termes d'emplois, **les effectifs liés au réemploi sont estimés à 16 000 ETP environ** en 2013. L'évolution de l'effectif total entre 2011 et 2013, pour les acteurs dont les données de 2011 sont connues, c'est-à-dire à périmètre constant, est au global de +30%.

L'activité de l'ESS est également assurée grâce aux bénévoles. En 2013, ils représentent environ 7 000 ETP.

En 2013, **le chiffre d'affaires des structures de l'occasion** réalisé au titre du réemploi peut être **estimé autour de 700 M€ par an**. L'évolution du chiffre d'affaires entre 2011 et 2013, pour les acteurs dont les données de 2012 sont connues, c'est-à-dire à périmètre constant, est de +12%.

A ceci s'ajoute, un volume de transaction qui représente environ 200 millions de biens sur les sites internet et environ 300 millions dans les vides-greniers et brocantes (ventes de particuliers). La valeur monétaire de ce volume n'a pas pu être estimée.

Les **effectifs du marché de l'occasion sont estimés à près de 6 000 ETP** en 2013. L'évolution de l'effectif total entre 2011 et 2013, pour les acteurs dont les données de 2011 sont connues, c'est-à-dire à périmètre constant, est de +7%. Les vides-greniers et brocantes sont majoritairement organisés par des particuliers dont on estime le nombre à environ 10 000 ETP.

Quantités de biens réemployés et réutilisés

Sur la base d'une étude réalisée en 2014⁴ par l'ADEME, il ressort qu'en France, **environ 9,3 millions de tonnes de déchets** correspondant à des catégories faisant l'objet d'un réemploi ou d'une réutilisation ont été générés en 2012.

Le réemploi et la réutilisation en ont évité 940 000 tonnes (données 2013) (+14% par rapport à 2011), dont 20 % pour l'ESS et 80 % pour l'occasion. Ces quantités **représentent environ 10 % du gisement de produits en fin d'usage**. A noter que les 90% du gisement restants ne peuvent pas toujours faire l'objet de réemploi ou de réutilisation. En effet, certains produits en fin d'usage ne peuvent être réemployés ou réutilisés.

⁴ ADEME, Panorama de la deuxième vie des produits en France, actualisation 2014.

L'impact du geste de réemploi et de réutilisation sur la réduction des quantités de déchets reste cependant une estimation à considérer avec précaution. En effet, les ordres de grandeur sont réalisés à partir d'hypothèses et des dires de professionnels du secteur. Des extrapolations sont ensuite effectuées pour estimer un tonnage total.

Quelles perspectives de développement ?

• Tendances

Le **secteur du réemploi et de la réutilisation est toujours compartimenté en deux secteurs, celui de l'ESS et celui du secteur de l'occasion**. Toutefois, les acteurs des deux secteurs interagissent de plus en plus : par exemple, les réseaux spécialisés de l'ESS réalisant une part croissante de leur chiffre d'affaires par le biais de vitrines ou de boutiques sur internet.

Le **secteur de l'ESS est de plus en plus concentré** et le nombre de structures adhérentes aux réseaux existants ne cesse de croître. Les **acteurs cherchent à se regrouper** afin de développer le secteur économique en mettant en place davantage de **partenariats avec les collectivités locales et les éco-organismes**. En raison des partenariats avec les éco-organismes et de leur rentabilité, les types de biens concernés par les activités de réemploi et de réutilisation des acteurs de l'ESS sont **majoritairement les biens des filières REP**.

Les réseaux spécialisés sont dans une **dynamique de professionnalisation**. Ils cherchent à améliorer le suivi de leurs activités afin de mieux les piloter et mettent en place des formations en interne.

L'achat d'occasion se démocratise. Comme constaté en 2012, on note une évolution vers la déculpabilisation et la démocratisation de l'achat d'occasion. Deux types d'acteurs remportent des parts de marché croissantes au sein du secteur de l'occasion : les sites internet d'annonces et les revendeurs.

L'activité de vente d'objets d'occasion est en décroissance. Comme en 2012, le **secteur des dépôts-vente est en difficulté**. Les brocanteurs sont mis à mal par la concurrence et sont sur le déclin bien que le nombre de vides-greniers et brocantes soit en augmentation, porté par un nombre croissant de participants parmi les particuliers. Les **types de biens concernés par les activités de réemploi et de réutilisation des acteurs de l'occasion sont plus variés que dans le secteur de l'ESS** ; pour ce dernier, ce sont les produits soumis à une REP qui sont majoritaires (Textiles, EEE, Mobilier).

• Freins

- **Qualité des produits** : la baisse du pouvoir d'achat pousse une partie de la population à optimiser ses dépenses en revendant ses biens en fin de vie grâce aux structures du secteur de l'occasion. Les dons reçus par les structures de l'ESS sont donc de moindre qualité.
- **Visibilité et lisibilité des activités de réemploi et de réutilisation** : les acteurs de l'ESS déplorent le manque de connaissance et de compréhension des activités de réemploi et réutilisation par les parties prenantes.
- **Coût du foncier** : Le coût du foncier est un frein majeur à la création et au maintien des structures physiques du secteur de l'ESS bénéficiant de peu de moyens d'investissement ainsi que du secteur de l'occasion dont les surfaces sont importantes.
- Des freins spécifiques aux brocanteurs : La baisse du pouvoir d'achat a également un impact néfaste pour les vendeurs de biens « non essentiels » comme les brocanteurs. Elle pousse aussi les vendeurs à préférer l'achat cash au dépôt-vente..

• Perspectives

Le secteur du réemploi et de la réutilisation est dans une dynamique de croissance impliquant notamment un besoin d'accompagnement des acteurs dans leur professionnalisation. Des freins au développement subsistent et peuvent être surmontés grâce la **mise en place d'actions spécifiques et entreprises par les différents acteurs concernés et susceptibles d'agir auprès des cibles présentées ci-après** :

Pour les acteurs professionnels :

- **Encourager et accompagner** le déploiement en ligne des structures : réalisation d'un guide d'aide, regroupement d'acteurs au sein de plateformes ;
- Accompagner les acteurs de l'ESS dans la **réalisation de campagnes de communication** locales auprès du public et des collectivités locales en respectant la règle des 4P⁵ ;

⁵ **Règle des "4 P" : le "Produit" proposé par l'organisme, le "Public" visé, les "Prix" pratiqués, la "Publicité".**

- Le produit : l'activité est considérée d'utilité sociale si elle répond à un besoin peu voire pas pris en compte par le marché, quel que soit le domaine concerné.

- Le public : revêtent un caractère d'utilité sociale les actes réalisés en direction d'un public « défavorisé », n'ayant pas accès facilement ou habituellement aux activités proposées.

- Le prix : l'association met-elle en œuvre des efforts particuliers pour faciliter l'accès du public et pour se distinguer de ceux accomplis par les entreprises du secteur lucratif, notamment par un prix nettement inférieur pour des services de nature similaire.

- La publicité : rien n'interdit à une association de procéder à des opérations de communication sans que sa non-lucrativité soit remise en cause. Toutefois, ces informations ne doivent pas s'apparenter à de la publicité commerciale destinée à capter un public identique à celui des entreprises du secteur concurrentiel.

- Améliorer la connaissance et la compréhension de la filière du réemploi et de la réutilisation par les collectivités locales ;
- Améliorer et généraliser les indicateurs de suivi sur le développement de l'activité dans le secteur de l'ESS mais aussi dans celui de l'occasion (*outils pour piloter l'activité, suivi des données C.A, emplois, quantités de déchets évités*).
- **Améliorer et accompagner les acteurs pour développer des structures de type recycleries sur des modèles économiques viables** : connaissance et prise en compte des aspects marchands (stratégie, repères), identification et implication des acteurs concernés à certaines étapes clés du projet ...

Et en particulier pour les structures de l'ESS :

- **Garantir une répartition plus équilibrée des aides publiques** entre les régions grâce à l'évaluation de la qualité de l'insertion réalisée par chaque entreprise d'insertion ;
- Mener des projets de recherche adaptés aux structures de l'ESS par le lancement d'appels à projet spécifiques ou par l'adaptation d'études sociologiques ou comportementales existantes au secteur de l'ESS ;

Pour les particuliers :

- Réaliser une campagne de sensibilisation des internautes aux bonnes pratiques de vente et d'achat en ligne afin de prévenir les risques d'excès (achat compulsif, vente à perte, prix excessifs) qui freinent le développement du marché de l'occasion de façon générale ;
- Réaliser des campagnes de communication locales auprès du public ;
- Augmenter l'utilisation et la fiabilité de l'annuaire SINOE référençant les structures du secteur.

Le développement rapide des activités de réemploi et de réutilisation requiert la mobilisation des acteurs autour de problématiques nouvelles et le développement d'actions transverses :

- **Engager une réflexion sur la cohabitation des structures de l'ESS et du secteur marchand privé de l'occasion** : réalisation d'une étude ou lancement d'un Groupe de Travail abordant les sujets concernant le soutien aux structures de l'ESS et au respect de la concurrence entre les acteurs ;
- Approfondir la compréhension de certains mécanismes du réemploi et de la réutilisation : les causes limitant les quantités collectées en vue du réemploi/réutilisation et les solutions envisageables dans le cadre des filières REP notamment, la capacité des structures de l'ESS à stocker des gisements provenant des grands renouvellements des parcs de mobilier et de matériel informatique, la portée de l'application au réemploi/réutilisation de l'axe du PNPD concernant « des administrations publiques exemplaires en matière de prévention des déchets » (vente de biens ou achat de biens d'occasion) ;
- **Soutenir le développement des systèmes de consigne d'emballage** en vue du réemploi lorsqu'il est pertinent.

Pour aller plus loin

L'ADEME vient d'actualiser la brochure Réemploi, Réparation et Réutilisation, Données 2013, 2^e édition juin 2015

Que vous soyez un professionnel des secteurs du réemploi, de la réparation, et de la réutilisation, une collectivité, une association, un porteur de projet ou encore un consommateur, vous trouverez dans cette brochure une présentation des activités du secteur du réemploi, de la réutilisation et de la réparation, et en particulier des informations sur le cadre réglementaire, la terminologie, les acteurs impliqués et leur organisation, les chiffres clés et tendances, les perspectives, ainsi que des retours d'expérience. Les acteurs du secteur sont multiples et cette brochure a donc été construite afin que chaque lecteur puisse trouver des informations pertinentes, qu'il soit au cœur des activités de réemploi, de réparation et de réutilisation ou qu'il les découvre.

Cette édition est l'actualisation d'une première brochure réalisée en 2013 et s'appuie sur les études les plus récentes menées par l'ADEME.

La dernière mise à jour de l'étude – « Panorama de la deuxième vie des produits en France », ADEME, octobre 2014

– est disponible sur le site de l'ADEME à l'adresse suivante :

<http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/panorama-de-la-2eme-vie-des-produits-reemploi-rapport-2014.pdf>

L'ADEME met à disposition des **outils, méthodes et retours d'expériences** et fiches opérations exemplaires sur le site optigede@ademe.fr sur la thématique du réemploi :

<http://www.optigede.ademe.fr/reemploi-collectivites>

<http://www.optigede.ademe.fr/operations-exemplaires-plans-programmes-prevention>

L'ADEME peut également apporter des soutiens financiers à des projets (études, investissements, communication, sensibilisation, formation, animation) dans le cadre de ses systèmes d'aides. N'hésitez pas à contacter votre Direction régionale ADEME.

<http://www.ademe.fr/content/liste-implantations-lademe>

Structuration des acteurs et formes d'emploi - Comparaison France-Allemagne -

Delphine CORTEEL

Maître de conférences IDHES (CNRS/ENS Cachan) & université de Reims

ENS Cachan – 61 avenue du pdt Wilson – 94235 Cachan Cedex

Tél. : 01 47 40 68 30 - delphine.corteel@ens-cachan.fr

Remarque préliminaire

Cette contribution reprend des éléments d'un rapport de recherche rédigé collectivement par Natalie Benelli, Delphine Corteel, Octave Debary, Bénédicte Florin, Stéphane Le Lay et Sophie Rétif, intitulé « Que faire des restes ? Le réemploi dans les sociétés d'accumulation ». La recherche à l'origine de ce rapport a été conduite grâce au soutien financier du programme « déchets et sociétés » de l'ADEME (convention n°1002C0144).

Cette recherche a été conduite entre septembre 2011 et août 2014 par une équipe pluridisciplinaire rassemblant des anthropologues, des géographes et des sociologues. Elle est consacrée à des activités de réemploi dans sept pays : l'Allemagne, l'Égypte, les États-Unis, la France, l'Italie, le Maroc et la Suède. À l'aide de méthodes qualitatives, nous avons enquêté sur des terrains divers, qu'il s'agisse d'associations d'insertion, d'associations dédiées au « réemploi créatif », de récupérateurs du secteur « informel » ou de ventes d'objets usagés au domicile de leurs propriétaires.

Le rapport est construit autour de six axes, dont certains sont transversaux et d'autres plus spécifiquement consacrés à certains terrains. On s'intéressera ainsi aux tentatives de constitution d'un secteur du réemploi – ou à l'absence de tentative, selon les pays – ; aux formes d'emploi dans ce secteur ; aux dispositifs sur lesquels s'appuient les acteurs pour transformer de quasi-déchets en produits, et donc créer de la valeur économique ; au développement des activités de « réemploi créatif » et au sens qui leur est conféré ; aux récupérateurs du secteur « informel » dans des pays du Sud ; à la transmission de la mémoire et d'histoires dans la circulation des objets usagés.

Le rapport peut être téléchargé à l'adresse suivante : <http://sud.hypotheses.org/category/odorr>

Dans une très récente acception du terme, le réemploi désigne toute « opération par laquelle un bien usagé, conçu et fabriqué pour un usage particulier, est utilisé pour le même usage ou un usage différent » (Glossaire déchets, ADEME). Cette définition décrit un parcours – réel ou supposé – des objets grâce auquel ils n'endossent pas l'identité de déchet, c'est-à-dire n'ont pas à être collectés par la collectivité ou par leur propriétaire initial. Elle est apparue dans la directive européenne 2008/98/CE du 19 novembre 2008 qui donne comme objectif à l'Union européenne de « se rapprocher d'une "société du recyclage" visant à éviter la production de déchets et à les réutiliser comme ressources » (préambule, alinéa 28). Dans l'article 4 du premier chapitre, les priorités sont ainsi listées : « prévention ; préparation en vue du réemploi, recyclage ; autre valorisation, notamment valorisation énergétique ; et élimination ». « Réemploi » a été choisi comme équivalent français de l'anglais « re-use » ou de l'allemand « Wiederverwendung ».

A la différence de ses homologues anglais et allemand qui s'appliquent uniquement aux objets, le terme français désigne tout autant le fait de réemployer quelque chose que quelqu'un. Quand on parle de réemploi, c'est souvent l'autre sens – réemployer quelqu'un – qui vient à l'esprit. Dans un contexte social où le taux de chômage ne cesse d'augmenter, où les pauvres et les chômeurs sont classés selon leur degré d'employabilité et où nombre d'entre eux sont considérés comme inemployables, « réemploi » semble faire référence au processus de « retour à l'emploi » de ceux qui en ont été privés, aux dispositifs et aux politiques publics censés les soutenir dans cette voie. Ainsi le terme « réemploi » désigne dans un même mouvement la réinsertion des individus sans emploi, inutiles au monde¹, et la requalification des objets-déchets, sans valeur et sans usage. Sa polysémie semble l'inscrire dans une longue histoire des représentations et des pratiques.

¹ Castel Robert, 1995, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris : Gallimard.

En effet, l'association entre l'ordure et le vagabond est ancienne, comme le signale Alain Corbin à propos des réformateurs des 18^e et 19^e siècles : « les auteurs s'accordent à prôner l'utilisation des déchets sociaux dans le procès de ramassage et de traitement de l'ordure. »². Ce que l'on appelle aujourd'hui « réemploi » désigne en réalité une activité ancienne qui a porté des noms très divers : chiffonnage, biffe, chine, récup'... Depuis le 19^e siècle, la récupération comme activité de travail a été prise en charge par des individus en marge de la condition salariale : chiffonniers, brocanteurs, compagnons d'Emmaüs, pour ne citer que quelques exemples. Qu'en est-il aujourd'hui dans ce secteur au nom nouveau ?

J'aborderai, dans un premier temps la manière dont les politiques publiques et les acteurs conçoivent le réemploi et tendent, ou pas, à structurer un secteur spécifique du réemploi en Allemagne et en France. Je montrerai que ces deux pays se saisissent de manière très différente de l'évolution des politiques publiques de prévention des déchets. J'étudierai ensuite les effets en termes d'emploi de la position française.

Le réemploi : redéfinir des activités, construire un secteur ?

En Allemagne, les enjeux du réemploi n'émergent pas de manière séparée et spécifique. Ils sont en revanche englobés dans des réflexions plus larges à deux niveaux : la politique de gestion des déchets d'un côté, les pratiques de consommation alternatives de l'autre.

En ce qui concerne la politique de gestion et de traitement des déchets, on sait que l'Allemagne a fait figure de précurseur au niveau européen. La loi sur l'économie circulaire de 2012 (*Kreislaufwirtschaftsgesetz*) qui révisé et remplace la loi sur l'économie circulaire et les déchets de 1994 (*Kreislaufwirtschafts- und Abfallgesetz*) inclut largement des problématiques qui relèveraient, ailleurs, du réemploi. Au moment de son élaboration, il fut d'ailleurs âprement discuté de l'opportunité d'introduire à côté de la collecte sélective des emballages, du papier et des ordures ménagères, un nouveau circuit de collecte en porte-à-porte des objets réemployables mais aussi démantelables, comme les déchets électriques et électroniques (D3E). Cette proposition, soutenue par les autorités berlinoises dont les services de propreté avaient introduit à titre expérimental un nouveau bac orange en pied d'immeuble destiné à collecter ces objets et matériaux valorisables, ne fut pas retenue au profit d'une logique d'apport volontaire dans des espaces dédiés en déchèterie. Par ailleurs, la problématique du réemploi et de la réutilisation se traduit par la structuration et la stabilisation d'un système de consigne pour les bouteilles de verre réutilisables, dès l'introduction du tri sélectif à l'échelle nationale par l'ordonnance sur les emballages de 1991 (*Verpackungsordnung*) puis pour les bouteilles réutilisables en PET. Ces dispositifs qui visent à diminuer le nombre d'emballages à utilisation unique et exigent un certain degré de standardisation des contenants, la différenciation entre les produits ne pouvant se faire que sur l'étiquette, se heurtent aux stratégies marketing des producteurs. Ils furent alors renforcés en 2001 par l'imposition d'une consigne sensiblement plus élevée sur les contenants à usage unique.

Par ailleurs, les acteurs associatifs et les fondations qui s'intéressent à ces enjeux, en premier lieu la fondation Heinrich Böll (proche du parti écologiste) et la fondation Anstiftung und Ertomis (dédiée à la mise en réseau ainsi qu'à une meilleure connaissance des espaces et pratiques de subsistance urbaine et de *do-it-yourself*), ne s'engagent pas dans la structuration d'un secteur spécifique du réemploi. Ils mettent plutôt l'accent sur de (nouveaux) modes d'appropriation et d'usage des biens, qu'ils reposent sur un allongement de la durée de vie des objets comme les « repair cafés » ou sur le partage comme le car sharing (autopartage), les bibliothèques, les systèmes d'échange, les ateliers ouverts de machines et d'outils ou encore qu'ils favorisent l'autonomie, notamment alimentaire, dans le cas des jardins collectifs en milieu urbain. La grande majorité de ces activités s'appuient sur une réflexion relative à l'usage des ressources et reposent pour la plupart sur la récupération et la réutilisation, sans qu'on observe la constitution d'un secteur spécifique. Elles se développent à côté d'un dense réseau de brocanteurs (*Trödel*), de magasins de seconde main et de puces permettant la circulation de biens usagés et relevant de l'économie de marché.

En France, on observe en revanche une action publique adossée aux politiques de prévention de déchets visant à soutenir, voire à faire émerger, des acteurs économiques dont l'activité principale serait le réemploi. Nous avons pu observer, en Ile-de-France, le développement d'une action publique visant spécifiquement au développement des activités de réemploi. À la suite de dispositions énoncées dans le Plan régional de prévention des déchets de 2011, la Région a en effet décidé de mettre en place une « stratégie régionale pour le développement du réemploi, de la réparation et de la réutilisation ». L'un des objectifs principaux de cette action était la création de 30 ressourceries sur le territoire à l'horizon 2019. L'observation des réunions rassemblant les différents acteurs invités à participer à cette « stratégie » nous a permis de saisir au plus près une tentative de constitution par les pouvoirs publics d'un secteur du réemploi.

² Corbin Alain, 1982, *Le miasme et la jonquille : l'odorat et l'imaginaire social XVIII^e-XIX^e siècle*, Paris : Aubier Montaigne, p. 137.

Pour développer le réemploi, les acteurs publics franciliens se sont appuyés sur les acteurs de la récupération et du commerce d'occasion. Or c'est le secteur associatif qui a été visé en premier lieu. Si les brocanteurs ou les sites Internet comme Leboncoin.fr semblaient peu aisément mobilisables pour porter une politique publique, tel n'était pas le cas des acteurs associatifs qui paraissaient tout désignés pour être des partenaires de premier plan, et ce même s'ils ne représentent qu'une part très marginale du marché de l'occasion (3% du chiffre d'affaires de ce marché en Île-de-France, selon les données produites dans le cadre de la stratégie régionale). Des collaborations avec des réseaux d'associations, tels le Réseau des ressourceries ou Emmaüs, ont ainsi été progressivement formalisées, ce qui a favorisé leur développement. Les structures associatives réalisant des activités de récupération se sont en effet multipliées à partir du milieu des années 1980. Alors qu'Axelle Brodriez ne compte que 33 communautés de chiffonniers en France en 1978³, on en dénombre aujourd'hui 117 auxquelles il faut y ajouter 45 structures d'insertion par l'activité économique, Le Relais, les 49 entreprises d'insertion conventionnées d'Envie, la centaine de ressourceries adhérentes au réseau éponyme... et toute une nébuleuse d'associations non affiliées à l'un ou l'autre de ces réseaux et qui sont, de ce fait, difficiles à recenser.

En établissant ces partenariats, les pouvoirs publics se sont engagés à soutenir ces réseaux d'associations, notamment financièrement. Ils ont également essayé d'impulser une redéfinition de leurs activités, afin que celles-ci s'accordent au plus près avec les objectifs de prévention. En Ile-de-France comme sur l'ensemble du territoire national, le réemploi est donc le lieu d'une politique publique très largement déléguée au secteur associatif – elle présente de ce point de vue des similitudes avec d'autres politiques publiques, comme la politique de la ville. Ce secteur associatif tend de plus en plus à se définir – et à être défini – également comme secteur de « l'économie sociale et solidaire »⁴. À ce titre, des « têtes de réseau », c'est-à-dire des organisations œuvrant au développement de l'économie sociale et solidaire, ont par exemple été invitées à participer à la « co-construction » de la stratégie régionale sur le réemploi en Ile-de-France. On constate donc que deux questions publiques d'émergence récente ont été associées : la « prévention des déchets » et « l'économie sociale et solidaire ». C'est ainsi à une « autre économie » – et à ses « autres travailleurs », comme nous le verrons plus loin – que l'on confie le soin de commercialiser ces « autres produits » que sont les objets usagés abandonnés par leurs propriétaires.

Pour constituer le secteur du réemploi, il faut tout d'abord qualifier les activités : il faut expliquer à des associations de solidarité comme la Croix-Rouge, ou à des ateliers-chantiers d'insertion, qu'ils « font du réemploi ». Ces acteurs ne perçoivent en effet pas nécessairement leurs activités comme relevant de la réduction ou de la prévention des déchets et ils ont été très largement absents des débats publics relatifs aux déchets. Comme le dit le directeur d'une ressourcerie chantier d'insertion au cours d'une réunion, « Nous on fait ça depuis 20 ans, mais à l'époque on n'appelait pas ça du réemploi, on faisait du réemploi sans le savoir ». Ces acteurs associatifs de la récupération ont donc été « saisis » comme participant d'une solution au problème des déchets, alors que nombre d'entre eux visaient à répondre en premier lieu à d'autres problèmes publics : l'exclusion pour la Croix-Rouge ou Emmaüs, le chômage pour les structures d'insertion par l'activité économique... Cette qualification des activités a parfois rencontré des résistances, notamment parce qu'elle était porteuse d'une assimilation au monde des déchets. Logiquement, les acteurs qui s'étaient définis initialement comme travaillant sur les déchets – le Réseau des ressourceries, en premier lieu – ont été engagés beaucoup plus activement que d'autres dans le processus de construction du secteur. Constaté la délégation de l'action publique à des acteurs associatifs ne revient donc pas à dire que ceux-ci ont été passifs dans ce processus : certains d'entre eux étaient parmi les premiers promoteurs du réemploi et ont largement participé à la construction du problème public de la surproduction de déchets, comme de sa solution. Néanmoins, la volonté politique de constituer un secteur, et les fortes incitations qui en ont découlé, ont eu des effets palpables en ce qui concerne les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). La grande majorité des ressourceries qui ont été créées au cours des deux dernières années sont des SIAE. Lors de la formation « Créer une ressourcerie » que nous avons observée en mai 2012, le directeur d'un atelier-chantier d'insertion expliqua sa présence en ces termes « Je suis là parce que la ressourcerie, c'est ce qui se fait dans l'insertion en ce moment ».

Formes d'emploi

Le cas français est un cas presque exemplaire *d'imbrication étroite entre politiques de prévention des déchets et politiques de l'emploi*. Si le réemploi est, au départ, une solution offerte au problème de la surproduction de déchets, on constate que *la création de ce secteur a été mise au service de la résolution d'un autre problème public : le chômage*. Le soutien public aux associations prend en effet en premier lieu la forme de financements d'emplois. Des aides à l'emploi sont accordées par les collectivités locales et le service public de l'emploi et l'immense majorité des emplois dans les structures associatives de réemploi

³ Brodriez Axelle, 2008, *Emmaüs et l'Abbé Pierre*, Paris : Presses de Sciences Po.

⁴ Hély, Matthieu, Moulévrier, Pascale, 2013, *L'économie sociale et solidaire. De l'utopie aux pratiques*, Paris, La Dispute.

sont des « emplois aidés » : « emplois-tremplins » financés par les conseils régionaux, contrats d'insertion (CUI-CAE), etc. Les politiques de réduction des déchets sont ainsi articulées avec ce que Jean-Claude Barbier a appelé les « politiques actives du marché de l'emploi », c'est-à-dire des politiques qui participent d'un processus d'activation des dépenses sociales et reposent de manière importante sur la création d'emplois associatifs temporaires. Elles sont caractéristiques d'un modèle sous-tendu par une logique selon laquelle l'État est « l'employeur de dernier ressort »⁵.

Les activités de récupération se sont caractérisées historiquement par une absence de formalisation juridique et une absence de constitution comme métier(s) – constitution qui reposerait notamment sur l'existence de qualifications. Ce sont des *activités qui ont été construites en dehors de la relation salariale*. C'est le cas pour le travail des chiffonniers, des brocanteurs, ou encore des compagnons d'Emmaüs. Dans les communautés Emmaüs, il n'existe en effet pas de relation salariale entre l'association et les compagnons, et le statut de compagnon ne relève pas du droit du travail. À ce titre, la récupération est souvent convoquée comme un exemple emblématique du « travail informel » et de l'« économie informelle ». Cette analyse en termes d'informalité mériterait d'être discutée, ce qui n'est pas notre objectif ici, l'important étant plutôt de comprendre le rôle joué par cette perception de l'« informalité » dans le processus de constitution du secteur du réemploi. Il semble en effet qu'en s'efforçant de créer un secteur du réemploi et en l'identifiant comme un lieu pertinent pour des politiques actives du marché de l'emploi, les acteurs publics ont tenté d'y formaliser le travail pour le transformer en emplois. *Étudier le processus de création du secteur, c'est donc étudier des mécanismes « d'invention de l'emploi »*.

La *salarisation constitue une première modalité de formalisation du travail*. Dans le cadre des collaborations entre pouvoirs publics et réseaux associatifs pour la mise en œuvre des politiques de prévention des déchets, la principale forme de soutien financier aux associations a été la création d'emplois salariés au sein de celles-ci : contrats d'insertion (CUI-CAE) dans les structures d'insertion par l'activité économique, emplois associatifs, plus récemment les « emplois d'avenir » pour de jeunes salariés... Le salariat a été ainsi posé comme norme pour les travailleurs du réemploi : la figure du récupérateur vivant des revenus de la récupération, sans disposer d'un contrat de travail, n'a absolument pas été promue ou soutenue par les pouvoirs publics. On observe ainsi depuis plusieurs années, au sein d'Emmaüs France, la création de « branches » ayant recours aux dispositifs d'insertion par l'activité économique et qui s'éloignent donc du modèle du compagnon (les Ateliers du Bocage, Emmaüs Défi) : le travailleur d'Emmaüs est ainsi de plus en plus souvent un travailleur salarié disposant d'un contrat de travail. Cette formalisation du travail par la salarisation présente néanmoins des limites. Certains contrats fondent en effet des formes atypiques de salariat : c'est notamment le cas des CUI-CAE (contrats uniques d'insertion - contrats d'accompagnement dans l'emploi) qui sont tout autant des contrats d'insertion que des contrats de travail et qui constituent très largement des vecteurs « d'invisibilisation du travail »⁶ : les salariés titulaires de ces contrats ne sont par exemple pas comptabilisés dans les effectifs des structures.

On observe également des *tentatives de formalisation du travail par sa qualification*, c'est-à-dire par la définition des capacités ou des compétences nécessaires pour réaliser ces activités – un processus que les acteurs du secteur appellent « professionnalisation ». Ces tentatives émanent du service public de l'emploi et de certains acteurs associatifs. Le Réseau des ressourceries a ainsi mis en place différentes formations. Il existe aujourd'hui une formation de technicien du réemploi, d'encadrant technique et de directeur de structure, qui sont reconnues par les organismes de la formation professionnelle (OPCA, etc.). Un code ROME a été par ailleurs récemment créé pour l'activité de technicien du réemploi, ce qui a impliqué notamment que des compétences « professionnelles » soient reconnues comme constitutives de cette activité. Ces dispositifs de qualification, s'ils sont encore embryonnaires, sont donc pleinement inscrits dans les institutions de l'emploi. Ils suscitent néanmoins des controverses. La dimension « non-professionnelle » de ces activités peut en effet être revendiquée comme positive, en ce qu'elle permet l'accès à ce type d'emploi des personnes les plus en difficulté – cette position a été notamment adoptée par des représentants d'Emmaüs France.

Comme l'ont montré des recherches menées depuis le début des années 2000 ayant pris pour objet le travail associatif et le travail dans « l'économie sociale et solidaire », la création d'emplois dans le secteur associatif pose question⁷. Ces recherches ont souligné l'ampleur du salariat associatif en France : 1,8 millions de personnes exercent une activité salariée dans les associations – un effectif équivalent à celui de la fonction publique territoriale – et l'emploi salarié associatif représente près de 6,5% du volume total de l'emploi

⁵ Barbier, Jean-Claude, 2002 « Peut-on parler d'"activation" de la protection sociale en Europe ? », *Revue française de sociologie*, vol. 43, n°2, p. 307-332.

⁶ Krinsky, John, Simonet, Maud, 2012, « Déni de travail : l'invisibilisation du travail aujourd'hui », *Sociétés contemporaines*, n°87 (3), p. 5-25.

⁷ Hély, Matthieu, Simonet, Maud, 2013, *Le travail associatif*, Nanterre, Presses Universitaires de Paris Ouest.

salarié. Elles ont également montré que les conditions d'emploi y présentaient plusieurs spécificités : importance des contrats en temps partiel, horaires atypiques (travail en soirée et le week-end) et souvent étendus (on « ne compte pas ses heures »), faiblesse des rémunérations, rareté des conventions collectives, etc.⁸. Le brouillage relatif des frontières entre travail salarié et travail bénévole favorise des formes de travail atypiques⁹. Les représentations traditionnellement associées au secteur associatif peuvent alors tenir lieu de justifications : les associations permettraient d'autres formes d'organisation du travail, la réconciliation de l'économique et du social, elles donneraient un autre sens au travail¹⁰.

Ces analyses ont été très majoritairement confirmées par nos enquêtes auprès de structures de réemploi en France : *la création du secteur participe d'un mouvement plus large de délégation d'activités « d'intérêt général » au secteur associatif et à ses salariés dont les conditions d'emploi sont le plus souvent relativement dégradées*. Les activités de réemploi présentent néanmoins une spécificité forte comparativement à d'autres activités déléguées au secteur associatif : elles sont tout particulièrement destinées à des personnes considérées comme « peu employables » ou « inemployables », pour lesquelles elles *doivent constituer le support d'une « réinsertion » professionnelle et sociale, le point d'entrée vers une « deuxième vie »*. En effet, si les dispositifs mobilisés pour créer des emplois dans les structures de réemploi sont multiples, on a massivement recours aux dispositifs d'insertion par l'activité économique (IAE). 75% des associations membres du Réseau des ressourceries sont des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), et c'est également le cas de la quasi-totalité des associations membres du Réseau Envie. On a assisté par ailleurs au sein d'Emmaüs France à la création de plusieurs « branches » spécialisées dans l'IAE, qui sortent donc du modèle de la communauté et créent des emplois salariés. Les acteurs publics ont en effet estimé qu'il existait une opportunité de « mariage intéressant » entre réemploi et insertion, pour reprendre la formulation des responsables de la stratégie régionale pour le réemploi en Ile-de-France, lors d'un entretien (6 décembre 2012), et ont à la fois encouragé le secteur de l'IAE à faire du réemploi et suggéré aux structures de réemploi naissantes d'avoir recours aux dispositifs IAE.

Progressivement créés au cours des années 1980 et mis au cœur de la « lutte contre les exclusions » par la loi de 1998, les dispositifs IAE font du travail salarié le support d'un processus de réaffiliation sociale : il s'agit de créer des structures « protégées » au sein desquelles des individus sont accompagnés, « remis en marche » grâce à des activités parfois conçues comme essentiellement occupationnelles, afin de rejoindre à terme le marché du travail « classique »¹¹. Ces dispositifs visent les chômeurs de longue durée, et en particulier les allocataires du RSA. Ils participent d'une volonté d'activation des dépenses sociales, dans un contexte qui voit les politiques d'insertion et les politiques de l'emploi mettre l'accent sur l'activation des minima sociaux, et notamment du RSA. Ils ne sont donc pas destinés aux chômeurs dans leur ensemble, mais à une catégorie particulière d'individus, les personnes « très éloignées de l'emploi ». La création du secteur du réemploi est ainsi sous-tendue par une analogie entre le statut des hommes et celui des objets : dans un même mouvement, les objets sont réemployés et les hommes « reclassés ». Comme l'écrit Axelle Brodriez à propos d'Emmaüs, « *La récupération est d'abord symbolique : elle fonctionne par analogie. Il s'agit pour les individus « rebuts » de la société, de travailler sur des objets rebuts de la société. Par-là, ils rendent leur utilité sociale aux objets en se la rendant à eux-mêmes.* ». Cette analogie est d'ailleurs souvent très clairement explicitée. Elle peut même faire office de slogan pour les structures de réemploi : la ressourcerie Approche dit ainsi « *offrir une deuxième chance aux hommes en redonnant une deuxième vie aux objets* ».

Les travailleurs du réemploi incarnent donc de manière archétypique la « nouvelle figure du travailleur précaire assisté » décrite par Serge Paugam et Claude Martin, figure qui se caractérise par le « brouillage des frontières entre travail et assistance »¹². Il semble d'ailleurs qu'il existe une forme de circulation internationale des pratiques de ce point de vue. Lors des réunions de la stratégie régionale sur le réemploi d'Ile-de-France, le réseau des Kringloop de Flandre belge a souvent été cité en exemple pour les structures de réemploi françaises ; or, dans ce réseau disposant d'une centaine de magasins, 80% des salariés sont en contrat d'insertion.

⁸ Hély, Matthieu, 2008 « À travail égal, salaire inégal : ce que travailler dans le secteur associatif veut dire », *Sociétés contemporaines*, 69 (1), p. 125-147.

⁹ Simonet, Maud, 2010, *Le travail bénévole. Engagement citoyen ou travail gratuit ?*, Paris, La Dispute

¹⁰ Darbus, Fanny, Hély, Matthieu, 2010, « Travailler dans l'ESS : aspirations, représentations et dispositions », *RECMA – Revue internationale de l'économie sociale*, n°317.

¹¹ Ebersold, Serge, 2001, *La naissance de l'inemployable ou l'insertion au risque de l'exclusion*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

¹² Paugam, Serge, Martin, Claude, 2009, « La nouvelle figure du travailleur précaire assisté », *Lien social et politiques*, 61, 2009, p.13-19.

Dans le cadre de ces divers dispositifs d'insertion, les activités – ici le réemploi – ne sont pas définies comme un travail mais comme un « support d'insertion ». Elles constituent avant tout un prétexte, un vecteur pour acquérir les « *propriétés comportementales indispensables à l'accès à l'emploi « classique » (comme à une formation) que sont la ponctualité, la politesse, le respect hiérarchique, la collégialité, le respect de ses engagements, le respect de l'outil de production* »¹³. Il s'agit donc de « s'entraîner à travailler », de faire la preuve de sa « fiabilité en situation de production » afin d'être, à l'issue du processus d'insertion, apte à trouver un « véritable emploi ». En ce qui concerne la France, on doit donc souligner la profonde ambiguïté qui consiste à prétendre structurer un secteur, y créer des emplois, en s'appuyant très majoritairement sur des dispositifs porteurs de négation ou d'invisibilisation du travail – dispositifs qui sont par ailleurs très précaires du point de vue de la rémunération et de la durée des contrats¹⁴. La précarité des salariés est en outre très largement occultée, notamment aux yeux des clients. De manière très symptomatique, c'est dans une structure de réemploi issue de la culture squat et ne se réclamant pas de l'insertion que nous avons vu une référence explicite à cette précarité dans l'espace de vente – une pancarte disant « L'association cherche des logements pour ses salariés ».

Définir le réemploi comme un support d'insertion et non comme un travail, a par ailleurs des effets très nets sur l'organisation des activités, effets qui sont tout particulièrement perceptibles lorsque l'on s'intéresse à la division sexuelle du travail. Dans les structures qui définissent le réemploi comme tel, une division sexuelle du travail particulièrement rigide est souvent à l'œuvre. Le travail s'y décompose en une grande diversité de tâches et la plupart d'entre elles sont définies – plus ou moins explicitement – comme « féminines » ou « masculines ». La collecte, qui consiste à se rendre chez des particuliers pour y prendre les objets et les meubles dont ils souhaitent se débarrasser, est une activité qui semble ainsi être tout particulièrement définie comme « masculine », parce qu'elle requiert de la force physique. Elle est donc réalisée dans une non-mixité presque absolue. Les hommes se voient également confier le travail du bois, la soudure, les réparations électriques... Sont en revanche plutôt définies comme « féminines » des activités comme le tri du linge, le nettoyage des jouets, la vente, le « relooking » des objets. Cette *ségrégation genrée des activités* n'est pas invisible pour les acteurs : les salariés des structures de réemploi et leurs interlocuteurs du service public de l'emploi ont souvent conscience de l'importance de cette ségrégation. Elle peut être posée comme problématique au regard du principe de non-discrimination selon le sexe – c'est en particulier le cas au moment des embauches, qui sont fréquentes dans des structures qui ne peuvent le plus souvent offrir que des contrats courts. Ces formes de ségrégation genrée semblent reproduire la structuration genrée de l'espace domestique. Cette modalité de reproduction de la division du travail n'est pas spécifique au secteur du réemploi, mais elle doit être interrogée. Les compétences reconnues aux individus ne sont-elles que des compétences issues de l'espace domestique, puisque ceux-ci sont perçus comme inadaptés au marché du travail ? L'expérience domestique est-elle considérée comme une ressource pour l'insertion professionnelle, ou comme un horizon indépassable pour ces individus ?

L'analogie entre le réemploi des hommes et celui des objets, extrêmement prégnante sur de nombreux terrains d'enquête, n'a cessé de nous interroger tout au long de cette recherche. Elle a constitué une piste de réflexion particulièrement riche, notamment pour penser la construction sociale et politique des activités destinées aux « inemployables ». Le plus frappant a sans doute été de constater la quasi-absence de contestations de cette analogie. Pourtant, quand on observe les parcours des objets et des hommes dans les associations, ce n'est pas la garantie d'une « deuxième vie » qui frappe mais plutôt la suspension entre deux états. Dans les associations, les objets sont maintenus entre deux statuts, entre le déchet auquel ils viennent d'échapper et l'objet utile qui ne sera validé que si l'objet trouve acquéreur. Comme le souligne Philippe Billet, « *Le déchet est une étiquette [...] instable, prompte à être collée, à être décollée ou à être remplacée, valse hésitation entre l'état d'un moment et un état autre, à venir.* » (1999, p. 101) Mais cet état autre est incertain... et les objets peuvent rapidement tomber à nouveau dans la catégorie de déchets. Comme les objets suspendus entre objets *déchets* et objets utiles, les organisations elles-mêmes sont suspendues entre activité et faillite et les travailleurs embauchés « en insertion » se trouvent eux aussi dans un entre deux incertain, toujours menacés par le chômage ou les minima sociaux, installés dans la précarité, cheminant tant bien que mal le long de « *trajectoires erratiques faites d'emploi et de non-emploi* »¹⁵.

¹³ Ebersold, Serge, 2001, p. 90.

¹⁴ Les CUI-CAE, contrats majoritairement utilisés dans les SIAE faisant du réemploi, ont ainsi une durée maximum de 24 mois. Ils sont rémunérés au SMIC mais les personnes sont presque toujours employées à temps partiel (26 heures par semaine dans les structures enquêtées).

¹⁵ Castel Robert, 1995, p. 662.

Accompagner le développement de l'économie sociale et solidaire dans le réemploi

Pauline BIAN-GAZEAU
Chargée de projets, Avise
167 rue du Chevaleret - 75013 Paris
Tel. : 01 53 25 03 26 - pauline.biangazeau@avise.org

Qui sommes-nous ?

L'Avise est une agence créée en 2002, par la Caisse des Dépôts et des grands acteurs de l'économie sociale, avec comme finalité d'accroître le nombre et la performance des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS), créatrices d'activités, d'emplois, d'innovation, de cohésion sociale et territoriale.

En tant que centre de ressources et d'ingénierie et dans un rôle d'interface technique entre pouvoirs publics, acteurs de l'ESS et entreprises, l'Avise agit pour :

- favoriser l'émergence de nouvelles activités d'utilité sociale
- consolider et développer les structures d'utilité sociale



1- Axes d'intervention



2- Domaines d'expertise

Agence positionnée au niveau national, elle s'appuie sur les têtes de réseaux du secteur et les acteurs territoriaux pour renforcer localement l'impact de ses actions ; elle promeut également ses deux axes d'intervention au niveau européen.

En partenariat avec la Caisse des Dépôts et l'Association des Régions de France (ARF), l'Avise a notamment réalisé en 2014 :

- ⇒ **Une infographie** permettant de mieux comprendre l'économie circulaire.
- ⇒ **Un dossier thématique** donnant des clés de compréhension sur l'économie circulaire et sur la place des acteurs l'ESS dans les différents piliers qui la compose : économie de fonctionnalité, réemploi, réutilisation, recyclage,...
- ⇒ **5 études de cas détaillées d'innovations sociales** visant à encourager le changement d'échelle de ces projets et en inspirer de nouveaux¹.

¹ Ces ressources sont disponibles en accès libre sur le portail www.avise.org.

L'ESS dans le réemploi

1.1 La prévention des déchets au service de l'utilité sociale

La collecte, le réemploi et la vente d'objets, sont des activités historiques des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS), rendant ce secteur essentiel dans la prévention des déchets. 60 ans après le lancement d'activités de récupération par les communautés Emmaüs, ce sont aujourd'hui plus de 2 000 structures de l'ESS qui mettent ainsi le réemploi au service d'une finalité sociale. A titre d'exemple, les structures membres de la Fédération Envie, engagées dans l'insertion par l'activité économique, accompagnent et forment 1450 personnes éloignées de l'emploi par an ce qui correspond à 1050 postes en insertion en équivalent temps plein.

De nombreux réseaux sont présents dans l'ESS. Cherchant à se regrouper afin de peser auprès des collectivités locales et faciliter la réponse aux appels d'offres des éco-organismes, plus de trois quart des associations et entreprises sociales engagées dans le réemploi sont affiliées à l'un d'eux :

- Les réseaux de l'insertion par l'activité économique (IAE) : Fédération des Entreprises d'Insertion, Comité National de Liaison des Régies de Quartier (CNLRQ), Chantier Ecole
- Les œuvres caritatives : la Croix Rouge Française, Les Restaurants du cœur, Secours Populaire
- Secours Catholique, Armée du Salut, Oxfam
- Les réseaux d'entreprises adaptées (EA) et ESAT : Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA) ; Association des Paralysés de France (APF)

1.2 Le poids de l'ESS dans le réemploi et la réutilisation

En 2013, le chiffre d'affaires de l'ESS au titre du réemploi et de la réutilisation peut être estimé autour de 300 M€ par an. L'évolution du chiffre d'affaires entre 2011 et 2013, pour les acteurs dont les données de 2011 sont connues, c'est-à-dire à périmètre constant, est au global de +20% au même titre qu'entre 2011 et 2009. La croissance de l'ESS est donc constante.

En termes d'emplois, les effectifs liés au réemploi sont estimés à 16 000 équivalents temps plein (ETP) environ en 2013. L'évolution de l'effectif total entre 2011 et 2013, pour les acteurs dont les données de 2011 sont connues, c'est-à-dire à périmètre constant, est au global de +30%. L'activité de l'ESS est également assurée grâce aux bénévoles. En 2013, ils représentent environ 7000 ETP.²

Un écosystème favorable au développement de l'ESS

«L'ESS a besoin d'accompagnement de ses entrepreneurs, d'écosystèmes qui leur soient favorables. Il n'y aura pas de changement d'échelle sans entrepreneurs du troisième type.»
Hugues Sibille, Président de l'Avise

2.1 Un enjeu clé : le changement d'échelle de l'ESS

L'économie sociale et solidaire (ESS) regroupe les acteurs historiques de l'économie sociale, à savoir les associations, les mutuelles, les coopératives et les fondations, mais aussi de nouvelles formes d'entrepreneuriat social : les sociétés commerciales qui poursuivent un objectif d'utilité sociale tel que défini dans la loi de juillet 2014, et qui font le choix de s'appliquer à elles-mêmes les principes de l'ESS :

- ⇒ Assurer une gouvernance participative
- ⇒ Limiter la lucrativité en orientant les excédents dégagés en faveur de l'activité
- ⇒ Poursuivre une utilité sociale

Couvrant la plupart des secteurs d'activité, les structures de l'ESS représentent aujourd'hui 10% du PIB et 12% des emplois privés en métropole et en outre-mer. Au quotidien, ces structures font la preuve de leur utilité sociale en apportant un soutien aux personnes en situation de fragilité et en contribuant à la lutte contre les exclusions et les inégalités sanitaires, sociales, économiques, et/ou culturelles. L'enjeu est désormais de faciliter leur développement et leur changement d'échelle en :

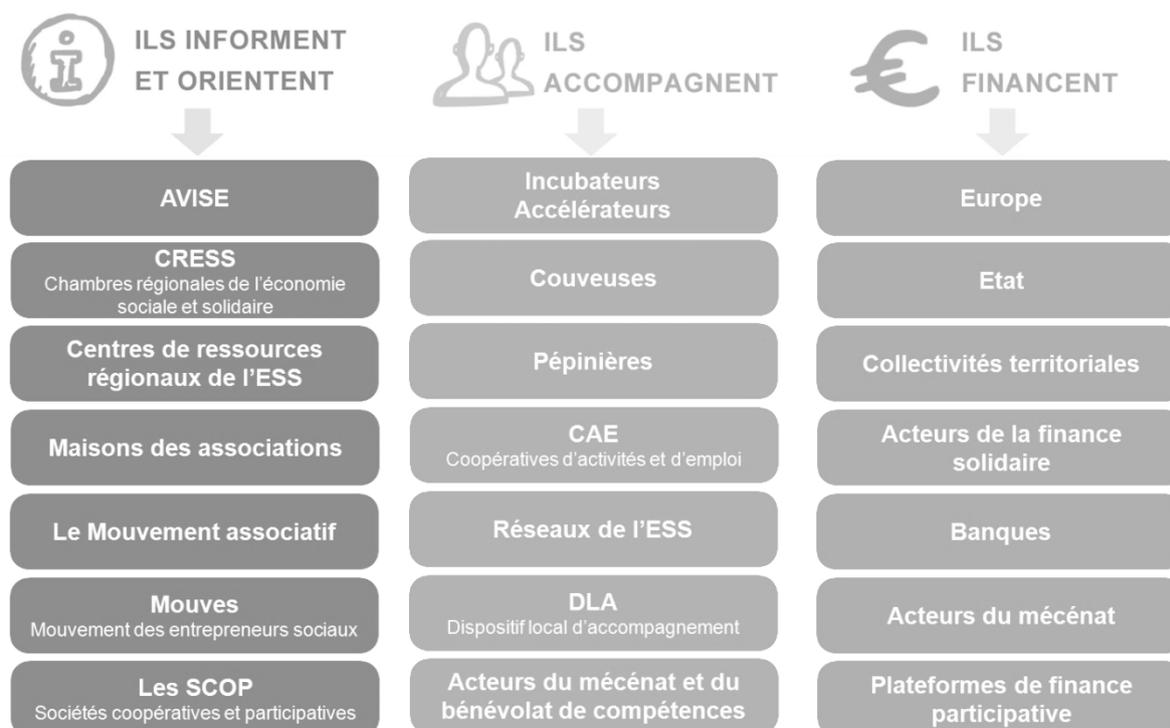
- ⇒ Augmentant le nombre de structures d'utilité sociale afin de mailler tous les territoires, créer davantage d'emplois et apporter des alternatives dans tous les secteurs,
- ⇒ Développant des structures existantes, de manière à consolider les emplois et maximiser leur impact social ou environnemental,
- ⇒ Structurant l'écosystème, des filières et le renforcement des moyens afin de rendre le secteur plus cohérent et plus influent dans le jeu économique actuel.

² Panorama de la deuxième vie des produits en France, ADEME, octobre 2014

Pour appuyer ces ambitions, de nombreux dispositifs de financement et d'accompagnement sont déployés sur les territoires, contribuant ainsi à la consolidation d'un écosystème favorable aux structures.

2.2 Panorama d'acteurs de l'accompagnement et du financement

De nombreux acteurs de l'accompagnement sont présents sur les territoires, afin d'appuyer les structures de l'ESS dans la conduite de leurs projets. De dimension nationale ou locale, généralistes ou spécialisés en fonction d'un statut, d'un secteur d'activité, d'une finalité sociale, ces acteurs peuvent varier d'un territoire à l'autre. Le schéma suivant récapitule l'écosystème de l'ESS :



3-Principaux dispositifs de financement et d'accompagnement

2.3 Focus sur un dispositif d'appui à l'émergence d'entreprises sociales : les Fabriques à initiatives

Portées par des structures locales, les Fabriques à initiatives captent les besoins sociaux de leurs territoires, mettent en relation l'ensemble des acteurs et des ressources et inventent des réponses entrepreneuriales durables. Initié en 2009 par l'Avise, en coordination avec des partenaires nationaux, le dispositif Fabrique à initiatives est présent aujourd'hui sur 8 territoires. Depuis la création du réseau en 2010, les Fabriques à initiatives ont permis de créer 53 entreprises sociales, ce qui correspond à 130 emplois.

Le constat : besoin de structurer une réponse aux besoins sociaux repérés sur les territoires

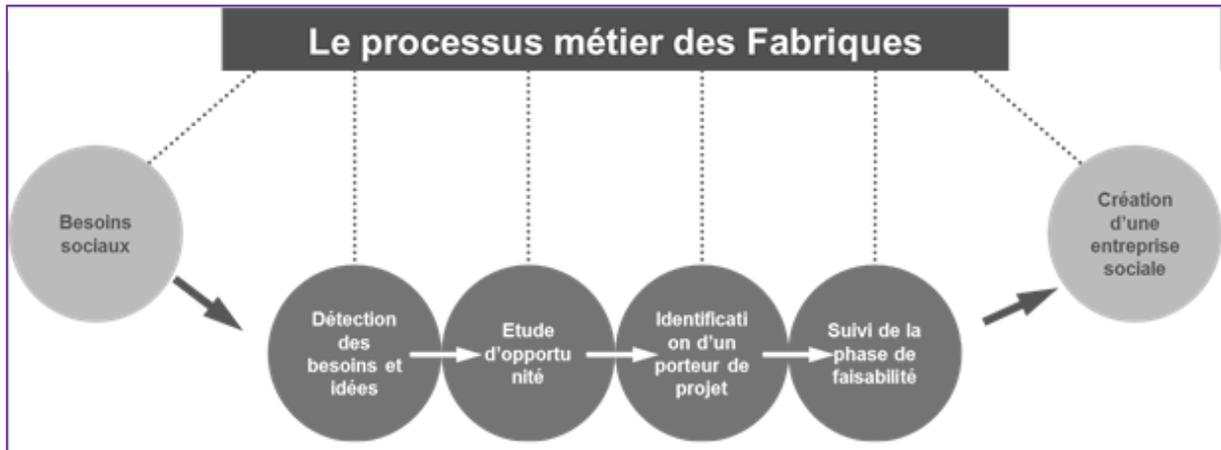
En matière de création d'entreprises, les ressources et dispositifs d'appui relèvent tous d'une même logique : un porteur et un projet identifiés, l'étude de la faisabilité du projet, la vérification de l'adéquation « homme/projet », l'accompagnement du créateur. Cette approche est cohérente et généralement efficace.

Mais en matière d'entrepreneuriat social, ce sont souvent les acteurs des territoires (acteurs associatifs et de l'ESS, représentants des collectivités locales, acteurs économiques, services déconcentrés,...) qui identifient les besoins, les opportunités de « marchés » ou les services nouveaux à initier. Et le constat dressé par ces acteurs est souvent le même : s'il émerge régulièrement de tels besoins et opportunités pouvant constituer le socle d'initiatives socio-économiques ou d'entreprises sociales viables et pérennes, ceux-ci se révèlent souvent des « occasions manquées ».

Un processus en 4 étapes

En s'appuyant sur les ressources et compétences locales, la Fabrique à initiatives met en œuvre une démarche en 4 étapes :

- 1- Repérer les besoins et opportunités socio-économiques du territoire
- 2- Valider la pertinence d'une réponse sous forme d'entreprise sociale
- 3- Identifier, recruter et qualifier un porteur de projet
- 4- Accompagner jusqu'à la création de l'entreprise sociale



Des interlocuteurs privilégiés des acteurs du territoire

Les Fabriques à initiatives ont pour ambition de :

- ⇒ Devenir l'interlocuteur privilégié des acteurs du territoire, de tous ceux qui sont susceptibles de proposer des "idées" ou des opportunités de marchés dans une perspective d'entrepreneuriat social.
- ⇒ Favoriser la création et le développement de projets entrepreneuriaux socialement innovants, la recherche de nouveaux modèles économiques, viables et pérennes.
- ⇒ Créer des connexions entre des entrepreneurs sans projets et des projets initiés par les territoires
- ⇒ Contribuer à la dynamisation, à l'attractivité et à la cohésion des territoires par la création d'activités, d'entreprises et d'emplois d'utilité sociale et environnementale.

2.4 Focus sur un dispositif d'accompagnement : le DLA

Créé en 2002 par l'État et la Caisse des Dépôts, avec le soutien du Fonds Social Européen, rapidement rejoints par le Mouvement associatif, le Dispositif local d'accompagnement (DLA) permet aux structures d'utilité sociale employeuses (associations, structures d'insertion par l'activité économique, coopérative à finalité sociale) de bénéficier d'accompagnements dans leurs démarches de création, de consolidation et de développement de l'emploi.

Animé par l'Avise pour le compte de l'Etat et de la Caisse des Dépôts, ce dispositif s'appuie sur un réseau de 106 DLA départementaux, de 24 DLA régionaux et de 6 Centres de ressources DLA thématiques (Insertion par l'activité économique, Culture, Environnement, Financement, Social, Sport) portés par des structures associatives aux compétences diversifiées.

Les étapes du dispositif



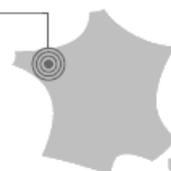
Le DLA permet à une structure d'utilité sociale de bénéficier d'un diagnostic partagé de sa situation. Si la structure accepte les préconisations qui découlent de ce diagnostic, le(la) chargé(e) de mission DLA élabore et met en place avec elle un plan d'accompagnement. Celui-ci comprend une ou plusieurs actions d'appui qui prennent la forme d'ingénieries individuelles ou collectives, financées par le DLA et réalisées par des prestataires. Il(elle) assure un suivi du plan d'accompagnement et mesure son impact sur le développement des activités et des emplois.

Chiffres clés et bilan

Depuis 2003, près de 46 000 structures ont été accompagnées, représentant 575 000 emplois consolidés. En 2014, 106 DLA départementaux ont apporté un appui à 6375 structures en 2014 et 70,6% de ces structures, soit 4499, ont bénéficié d'une prestation de conseil individuelle et/ou collective. 31,9% des accompagnements ont porté sur le projet ou la stratégie de consolidation, 22,5% sur les aspects économiques et financiers. Les questions de RH et organisation interne représentent également une thématique importante (20,7% des accompagnements) et qui augmente chaque année.

Témoignage de l'Associations Partage Entraide Vitreais (PEV) et Entraide Récupération (ER)

Marcel SOUCHET, Secrétaire de l'Association PEV



Créée en 1998, l'association **Partage Entraide Vitreais** gère une boutique solidaire à Vitré (Bretagne). Elle vend des objets récupérés chez les particuliers. Avec l'association **Entraide Récupération**, qui pour sa part récupère des matériaux, elle a mené un accompagnement collectif particulièrement apprécié.

Comment fonctionnent vos deux associations ?

Nos associations reposent sur 4 salariés permanents et s'appuient sur des bénévoles particulièrement impliqués. Nous remplissons une réelle mission d'utilité sociale. Il existe de forts liens entre nos deux structures.

Pourquoi avez-vous eu recours au DLA ?

Nous étions en pleine réflexion sur le positionnement de nos associations : quelles actions prévoir dans l'avenir ? Quelles activités développer ? Quel mode de gestion mettre en œuvre ? Autant de questions lourdes de sens et d'incidences. De nouveaux administrateurs de l'Association PEV avaient expérimenté les apports du DLA dans d'autres associations. Ils nous ont facilement convaincus de l'intérêt de ce dispositif.

La mission a-t-elle répondu à vos attentes ?

Pleinement ! Nous avons clarifié notre situation fiscale et obtenu un rescrit fiscal qui nous exonère de l'assujettissement aux impôts commerciaux depuis le 1^{er} janvier 2014. Nous diversifions nos sources de financement. Nous avons également retravaillé nos statuts qui sont désormais adaptés à notre mode de fonctionnement. Enfin, nous avons pu nouer un partenariat plus fécond avec le syndicat de collecte des ordures ménagères ainsi qu'avec la commune de Vitré. Ce DLA nous a repositionnés et particulièrement motivés. J'en veux pour preuve l'assiduité des administrateurs aux réunions collectives.

Comment voyez-vous désormais le développement des deux associations ?

L'ouverture d'une recyclerie en 2016 sur le territoire de Vitré constitue un vrai enjeu pour nos deux associations. Pour pouvoir envisager sa gestion, elles doivent être au niveau. Grâce à au DLA, nous nous sommes donnés les moyens d'y parvenir.

Extrait de la Lettre DLA & Territoires N°23

Pour aller plus loin

Sur les chiffres clés de l'ESS : Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire 2014, Observatoire national de l'ESS - CNCRES

Site du dispositif local d'accompagnement (DLA) : <http://www.info-dla.fr>

Site des Fabriques à initiatives : www.fabriqueainitiatives.org

Portail de développement de l'économie sociale et solidaire : www.avise.org

Page de notes

Quelle vision des collectivités pour le développement de l'activité réemploi sur leur territoire ?

Nicolas ROUSSAT

Responsable du pôle déchets, AMORCE

18 rue Gabriel Péri - CS 20102 - 69623 Villeurbanne Cedex

Tél. : 04 72 74 09 77- nroussat@amorce.asso.fr

Le développement d'une activité de réemploi par les collectivités locales s'est initié au début des années 2000. Dans un premier temps ce développement s'est réalisé parallèlement à l'activité des déchèteries. Il s'agissait en premier lieu de détourner la partie du flux de déchets encombrants apportés par les usagers, en récupérant ceux qui pouvaient faire l'objet d'un réemploi, après réparation ou pas, et de récupérer certaines pièces détachées. Les recycleries, ou ressourceries, se sont donc développées dans un premier temps de manière concomitante aux projets de déchèteries, et étaient des projets majoritairement portés au sein des collectivités par le service en charge de la gestion des déchets ménagers. Les ressourceries, ou recycleries, sont des structures ayant pour objectif principal de favoriser le réemploi ou la réutilisation de certains produits destinés à l'abandon par leur propriétaire. D'un point de vue historique, cette démarche suit celle entamée par des structures comme Emmaüs et ENVIE par exemple. Le Réseau des Recycleries & Ressourceries existe sous le statut associatif depuis le 26 septembre 2000. Association de loi 1901, il résulte de l'ambition commune de plusieurs structures (associations, régies,...), spécialistes dans le domaine du réemploi, de créer un groupement professionnel et organisé.

Les premières ressourceries s'approvisionnaient en déchets valorisables principalement auprès des déchèteries. Elles ont aussi rapidement offerte la possibilité aux particuliers d'apporter leurs déchets directement sur site ou d'aller les récupérer en porte-à-porte. Leur rôle est ensuite de mettre en œuvre les moyens permettant de commercialiser ces produits destinés à l'abandon. Dans certains cas, des réparations seront nécessaires afin de redonner une valeur d'usage au déchet. Les produits seront revendus à prix d'occasion et parfois avec une période de garantie. Les objets non réparables peuvent quant à eux être démantelés pour en extraire soit des pièces détachées soit la part valorisable qui suivra ensuite les filières de reprise des matériaux. Ces activités nécessitent de disposer de foncier pour la création d'un atelier de réparation et de démantèlement, mais aussi pour la création d'un magasin de revente. Cette problématique foncière est un point important du développement de l'activité du réemploi, et souvent un point bloquant. Les associations ou entreprises de l'économie sociale et solidaire ne possèdent pas nécessairement les ressources pour acquérir du foncier ou louer des locaux nécessaires à leur activité de réparation et de revente. Les collectivités locales peuvent alors jouer un rôle important en mettant à disposition ou en louant à conditions particulières des locaux disponibles.

La part des tonnages de déchets détourné par l'activité de la recyclerie reste assez marginale (quelques pourcents). L'activité s'attache à redonner du sens à la valeur des choses, mais à aussi une vocation sociale très importante. Car au-delà du bénéfice environnemental, la recyclerie permet de créer des emplois, qui sont très souvent des emplois d'insertions, mais aussi de proposer des biens de grandes consommations à des prix réduits pour des personnes possédant de faibles ressources. Une recyclerie s'inscrit donc pleinement dans une stratégie de développement durable, puisqu'elle associe à la fois des objectifs environnementaux, sociaux et économiques. Les recycleries ont aussi pour mission de sensibiliser le public à la protection de l'environnement. Cette sensibilisation peut avoir lieu lors du processus de dépôts des produits destinés à l'abandon mais aussi lors du processus de commercialisation, ou par l'organisation d'événements spécifiques.

Parallèlement au développement des recycleries, de nombreuses activités de réemploi, portées par le secteur associatif, se sont installées sur les territoires : magasins de réparation et de vente de vieux vélos, friperies, restauration de meubles.... Ces activités se sont développées en parallèle du marché de l'occasion qui s'est particulièrement accru cette dernière décennie. En effet la demande de produits d'occasion est en augmentation constante et 7 français sur 10 déclaraient avoir acheté un objet d'occasion au cours de l'année 2010.

Ces activités sont portées dans la grande majorité des cas par des structures d'insertion par l'activité économique (IAE). L'insertion par l'activité économique est un champ de l'économie sociale et solidaire qui considère le travail comme un outil d'insertion sociale et professionnelle pour les personnes en situation de précarité. Il s'agit en particulier :

- des ateliers et chantiers d'insertion (ACI) qui peuvent être portés par une association, une commune, un CCAS ou un établissement public de coopération intercommunale ;
- des associations intermédiaires (AI) qui est une association qui a pour l'objet l'embauche de personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles, afin de faciliter leur insertion dans le monde du travail ;
- des entreprises d'insertion (EI) qui propose à ses salariés en insertion un parcours personnalisé de requalification sociale et professionnelle d'une durée maximum de deux ans, fondé sur la mise en situation de travail. Elle s'adresse à des personnes dont le projet professionnel est généralement mieux défini et en adéquation avec l'activité développée par l'entreprise d'insertion. Bien que dénommée « entreprise » d'insertion, l'EI peut être créée sous forme associative, coopérative (SCIC ou SCOP) ou sous forme commerciale (EURL, SARL, SA, SAS). Elle est inscrite dans le champ concurrentiel et assume les devoirs et contraintes inhérents à sa forme juridique en termes de respect des contrats de travail et de respect des règles de la concurrence notamment.

Ces structures de l'économie sociale et solidaire sont appelées à prendre leur place dans une dynamique locale, complémentaire des activités de gestion de déchets déjà existantes. Le partenariat entre les collectivités locales et les structures de l'économie sociale et solidaire peut prendre des formes diverses : la mise à disposition de biens ou de personnel, l'attribution de subventions, un partenariat via une délégation de service public ou un marché public, la signature d'un partenariat sans mise à disposition... Mais dans tous les cas il convient de bien garder à l'esprit qu'il s'agit d'une activité économique, soumise à ce titre aux règles du droit public, du droit de la concurrence et du droit des marchés publics.

Le secteur du réemploi est donc, pour les collectivités locales, de plus en plus un enjeu de territoire qui dépasse largement le domaine strict de la gestion des déchets, avec des enjeux économiques, sociaux et de dynamique de territoire importants. Economiques car le secteur du réemploi et de la réparation représente aujourd'hui un chiffre d'affaires annuel de près d'un milliard d'euros par an. Par ailleurs, l'activité de l'économie sociale et solidaire est estimée à environ 16 000 ETP en 2013 dont 7 000 en termes de bénévoles (chiffres ADEME, Panorama de la 2^e vie des produits en France, actualisation 2014). Elle peut s'inscrire aussi dans une démarche de redynamisation ou revitalisation de certains quartiers, et même de centre en ville, en permettant la réinstallation de commerces de proximité, en employant des personnes du quartier, en recréant du lien social...etc. Le secteur du réemploi est donc un enjeu important de la politique locale, notamment à travers un réseau associatif et d'entreprises denses, dont les actions doivent être coordonnées afin d'être efficace et que chacun des acteurs puissent trouver sa place. Dans tous les cas, la collectivité qui met en place une démarche de structuration ou de développement du réemploi sur son territoire devra prendre en compte l'ensemble des acteurs existants et les intégrer aux projets, en veillant que le développement de nouvelles activités ne viennent trop fortement concurrencer, et mettre en péril, des activités associatives existant de manière historique sur le territoire.

La cohérence de l'ensemble des actions sur le territoire nécessite de mettre en relation et de faire dialoguer l'ensemble des acteurs du secteur du réemploi. Certains territoires ont développé à ce titre sur leur territoire des schémas de cohérence et d'orientation du réemploi, afin d'avoir une vision globale et objective de la structuration des filières de réemploi et de réutilisation sur leur territoire. Un tel schéma doit également favoriser le travail sur la complémentarité entre les filières et les installations de tri, de réemploi, de réparation et d'élimination.

Les départements et les régions ont eux aussi un rôle à jouer à travers les plans de prévention et de gestion des déchets non dangereux. L'exercice de la planification peut permettre de faire dialoguer l'ensemble des parties prenantes et de coordonner, mutualiser et développer un certain nombre d'actions à une échelle départementale et régionale.

Les collectivités locales peuvent donc avoir plusieurs leviers pour développer l'activité du réemploi sur leur territoire. Au-delà d'être porteur de projet, elles peuvent en effet jouer un rôle primordial comme coordonnateur, catalyseur ou facilitateur pour le développement d'activités économiques de réemploi. Organiser le dialogue entre les différentes parties prenantes, provoquer la mutualisation ou la coordination d'actions, promouvoir le secteur à travers sa communication ou l'organisation d'évènement, mettre à disposition des locaux, création de recyclerie, encourager l'activité du réemploi dans sa commande publique...sont autant d'actions possibles que peuvent mettre en œuvre les collectivités dans le cadre du développement local d'une activité de réemploi.

Le modèle économique du réemploi dans le cadre de l'ESS

Benoît AKKAOUI

Directeur, Ressourcerie des Biscottes

Site des Biscottes - 19, avenue du Moulin Marcille - 49130 Les Ponts-de-Cé

Tél. : 02 53 20 31 96 - direction@ressourceriedesbiscottes.fr

Administrateur, Entreprendre pour la Solidarité

28 rue de la Gibaudière - 49124 Saint Barthélémy d'Anjou - Tél. : 02 41 60 34 82

Quand nos déchets créent de l'emploi : une Ressourcerie

Fin 2011, le Groupement d'Économie Solidaire (GES) Entreprendre pour la Solidarité¹ envisage l'acquisition du « Site des Biscottes », situé aux Ponts-de-Cé, en première couronne d'Angers. Cette friche de 11 000 m², dont 6 000 m² de hangars industriels, était pendant près de 50 ans occupée par une fabrique de biscottes, les Biscottes l'Angevine, lorsque le propriétaire a transféré l'activité dans des locaux neufs à quelques kilomètres de l'agglomération. Pendant des années, les riverains ont connu la bonne odeur de pain chaud qui émanait de l'activité ... qui a donné son nom au site.

L'intérêt du site des Biscottes pour Entreprendre pour la Solidarité ne réside pas uniquement dans les mètres carrés disponibles : le site est desservi par deux lignes de bus. Ceci constitue un élément clé du projet d'investissement, au regard des objectifs poursuivis par le GES : « agir en faveur des personnes fragiles, en Anjou, par l'emploi, le logement, et la vie en société ».

Au cœur de l'étude précédant l'acquisition du site des Biscottes se trouvent deux convictions :

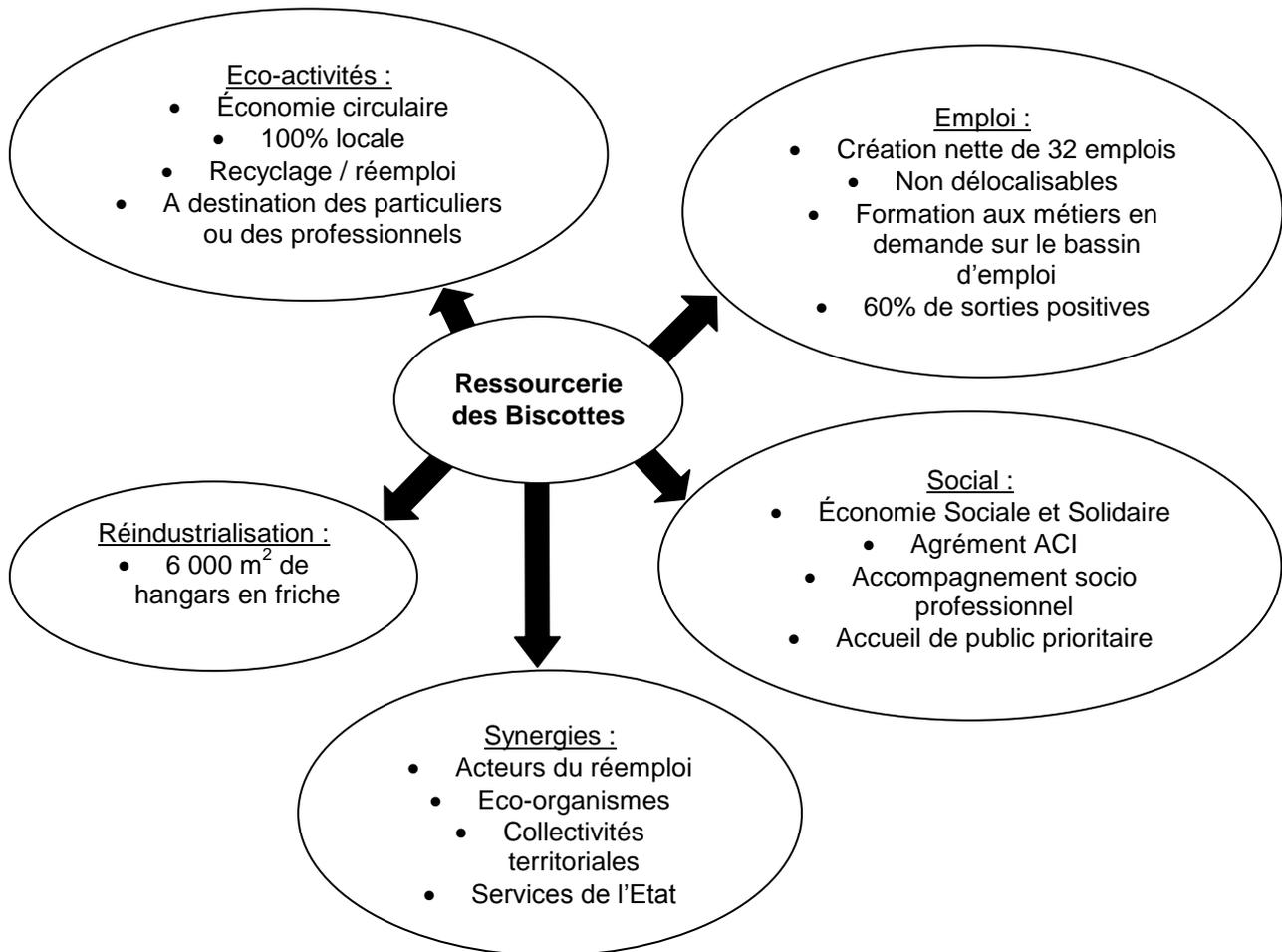
- Des locaux industriels accessibles simplement depuis le cœur de ville constituent une opportunité unique pour la création d'emploi à destination des personnes fragiles ;
- Une aussi grande surface disponible permet d'envisager avec créativité de nouvelles activités, des synergies, voire même des regroupements en vue de la création d'un pôle de coopération visant à répondre aux besoins des entreprises et des collectivités du territoire.

La volonté entrepreneuriale du groupement associatif a très vite rencontré la volonté politique des élus de la Communauté d'Agglomération d'Angers Loire Métropole qui souhaitent développer le réemploi et réduire les quantités de déchets mis à l'enfouissement. C'est ce qui poussa Entreprendre pour la Solidarité à créer en avril 2012 l'association loi de 1901 Ressourcerie des Biscottes, pour mettre en œuvre une double finalité :

- contribuer à la lutte contre le chômage de longue durée, par la mise en place d'un chantier d'insertion par l'activité économique (agrément de l'État obtenu en décembre 2012) ;
- mettre en œuvre une activité de ressourcerie, initialement basée sur les quatre missions que sont :
 - La collecte des encombrants ménagers réemployables ;
 - La valorisation de ces objets (tri, réparation, nettoyage) ;
 - La vente dans un espace ouvert au grand public ;
 - L'éducation à l'environnement et la sensibilisation à la réduction des déchets.

Les activités de la Ressourcerie des Biscottes ont démarré en janvier 2013 par l'embauche des premiers salariés, la transformation et la mise aux normes du Site des Biscottes. En juin 2013, l'association comptait 18 salariés (14 personnes en parcours d'insertion, 2 encadrants, 1 assistante administrative, 1 directeur). L'espace de vente de 600 m² (ERP 5^e catégorie) a ouvert au public en septembre 2013.

¹ Le GES est constitué de 11 associations à but non lucratif, réunies au sein d'un fonds de dotation. Au total, le groupement associatif emploie un peu plus de 950 personnes, dont 550 personnes handicapées, sur Angers et son agglomération. Pour plus d'information : www.entreprenrepourlasolidarite.fr



Au cœur du développement durable du territoire : la Ressourcerie des Biscottes en quelques chiffres

Sur le plan économique

Après 2,5 ans d'activités, les activités génératrices de revenus pour l'association peuvent se résumer ainsi :

- d'une part les activités à destination des particuliers, qui sont celles à proprement parler de la ressourcerie, pour un CA annuel de l'ordre de 180 k€ :
 - collecte et vente d'objets ménagers : petit et gros mobilier (DEA ménagers), appareils électriques ou informatiques (D3E ménagers), linge, textiles, chaussures (filière TLC), objets culturels (Livres, CD, DVD, vinyles, etc.), jouets et jeux, vaisselle, objets de décoration et bibelots, matériel et outils de jardin / de bricolage / d'animalerie, puériculture, articles de sports (notamment cycles), etc.
 - éducation à l'environnement : organisation de visites commentées à destination des groupes d'adultes ou de scolaires ;
- et d'autre part les activités à destination des professionnels (entreprises, collectivités, association), regroupées sous la marque Ressourcerie.Pro, représentant un CA annuel de 20 k€ :
 - collecte des déchets d'éléments d'ameublement professionnels (DEA pro) et des déchets d'équipement électriques et électroniques (D3E pro) ;
 - vente de mobilier professionnel reconditionné (équipement de bureau, plans de travail, rangements, mobilier d'accueil, de restauration ou d'hôtellerie, etc.).

L'ensemble de ces activités génère 30 à 35% du budget de l'association, qui est de 650 k€. Les 65 à 70% restants sont constitués de subventions publiques (Fonds Social Européen, État, Région Pays de la Loire, Département de Maine-et-Loire, Agglomération d'Angers Loire Métropole, ADEME, etc.) qui viennent compenser financièrement la part de non-productivité des personnes en parcours d'insertion et financer l'activité d'accompagnement social et d'insertion, ainsi de financements privés (Entreprendre pour la Solidarité, mécénat, etc.) pour les principaux investissements (budget initial d'investissement de 180 k€ sur les 2 premières années).

Sur le plan social

L'emploi est au cœur des finalités de l'association, qui y consacre d'ailleurs 70 à 75% de son budget. Ainsi, la Ressourcerie des Biscottes emploie aujourd'hui 32 personnes, parmi lesquels :

- 24 salariés en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion, accueillis dans le cadre d'un agrément de chantier d'insertion par l'activité économique délivré par l'État (pour 18 ETP), et qui bénéficient d'un accompagnement spécifique en vue d'accéder à un emploi ou une qualification ;
- 2 jeunes en emploi d'avenir, sur des postes d'assistant technique et d'assistante administrative (2 ETP) ;
- 2 encadrants techniques, pédagogiques et sociaux (2 ETP) ;
- 1 accompagnateur socio-professionnel (1 ETP)
- 1 directeur (1 ETP)

À propos du chantier d'insertion, nous constatons quotidiennement combien la ressourcerie est un excellent support d'activité au service de l'insertion socioprofessionnelle des personnes très éloignées du monde du travail. Cela tient essentiellement aux deux raisons suivantes :

- À la diversité des métiers qui entrent en jeu au sein des activités de la ressourcerie (chauffeur livreur, magasinier, agent de manutention, agent de tri ou de réparation, hôte de caisse, conseiller clientèle, etc.), qui permettent des parcours variés de découverte et de formation, et qui correspondent à des métiers qui embauchent sur le bassin d'emploi de l'agglomération angevine ;
- Au fait que la ressourcerie est connue et reconnue, localement, pour la qualité de son travail et que le magasin dispose d'une forte visibilité : de fait, travailler à la Ressourcerie est valorisant pour les personnes qui en ont la chance, et cette fierté est un des premiers appuis sur lesquels se construit le parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Globalement, près de 60% des bénéficiaires du chantier d'insertion trouvent un emploi ou accèdent à une formation qualifiante à l'issue de leur parcours d'insertion au sein de la Ressourcerie des Biscottes. La durée moyenne de ce parcours est de 14 mois (pour un maximum règlementaire de 24 mois).

Plus largement, le magasin solidaire de la Ressourcerie des Biscottes contribue à apporter une plus-value sociale sur le territoire : parmi les 2 000 à 2 500 visiteurs qui fréquentent l'espace de vente chaque semaine (sur 1,5 jour d'ouverture par semaine, le mercredi après-midi et le samedi toute la journée)

- 50% sont des personnes à très faible niveau de revenu qui viennent principalement pour s'équiper à moindre coût – il est à noter que le panier moyen est de l'ordre de 6,50 € ;
- 50% sont des personnes qui n'ont pas particulièrement de contraintes budgétaires, mais qui aiment chiner ou choisissent de privilégier le réemploi dans leurs modes de consommation.

La Ressourcerie est aussi en lien permanent avec les services sociaux présents sur le territoire et constitue, bien souvent, la première étape lorsqu'une personne accompagnée par un dispositif social doit équiper son nouveau logement (recours au Fonds Solidarité Logement pour les équipements de première nécessité, etc.).

Sur le plan environnemental

L'activité de collecte d'une ressourcerie repose à 100% sur le don ou l'abandon des déchets/objets - à la différence d'autres activités qui fonctionnent par exemple sur le dépôt-vente.

Administrativement, le législateur distingue les déchets, qui sont des objets abandonnés en déchèterie, des objets qui sont des dons de particuliers, soit en apport volontaire, déposé directement à la Ressourcerie pendant les horaires d'ouverture au public, soit lors de collecte sur rendez-vous au domicile des particuliers.

En 2014, la Ressourcerie des Biscottes a collecté 299 tonnes, parmi lesquelles :

- 31 % ont été prélevées sur les déchèteries d'Angers Loire Métropole, dans le cadre d'une prestation de valorisation faisant l'objet d'une convention trisannuelle, et pour laquelle la Ressourcerie est rémunérée. La logique qui sous-tend la contribution financière de l'agglomération (prix forfaitaire à la tonne, indexé sur l'évolution du SMIC horaire), est que chaque tonne prélevée en déchèterie est une économie réalisée par la collectivité sur les coûts de traitement des déchets. En rémunérant la ressourcerie au prix le plus juste pour la valorisation par le réemploi des tonnages prélevés, la collectivité réalise en fait un triplé gagnant : 1- elle économise sur le coût de traitement des déchets (de l'ordre de 30 à 45%), 2- elle contribue à la création d'emplois non délocalisables sur son territoire, et 3- elle impulse des changements de mode de consommation allant dans le sens de la réduction des déchets.
- 45 % proviennent des dépôts réalisés directement par les habitants de l'agglomération angevine sur le point d'apport volontaire de la Ressourcerie, ouvert aux mêmes horaires que le magasin solidaire (le mercredi après midi, et le samedi toute la journée). Une telle proportion est remarquable et

s'explique par le fait qu'il s'agit d'un détournement des flux initialement destinés aux déchèteries : la prise de conscience « environnementale » et la volonté de réaliser un geste solidaire motivent de plus en plus d'usagers à penser d'abord au réemploi avant de se rendre en déchèterie.

- 24% sont issues des prestations de collecte sur rendez-vous au domicile des particuliers qui contactent directement la Ressourcerie à cet effet. De fait, déposer des objets en déchèterie ou sur le point d'apport volontaire de la ressourcerie nécessite d'avoir simultanément la disponibilité, les bras, les outils de manutention et le véhicule adapté, ce qui pour des raisons variées n'est pas toujours le cas (cela va de la mère isolée résidant au 5^e étage sans ascenseur qui renouvèle une partie de son mobilier, à la fratrie qui doit débarrasser en urgence une maison suite au décès du dernier parent avant de la mettre en vente).

L'activité de valorisation est celle qui apporte le plus de valeur ajoutée sur le plan environnemental : il faut bien considérer que pour donner une seconde vie aux 300 tonnes d'objets collectés en année pleine, chaque objet doit être inspecté individuellement. Chaque salarié affecté au tri voit ainsi passer en moyenne annuelle près de 13 tonnes d'objets entre ses mains... Pour faire face à ce défi, nous avons choisi très tôt dans la mise en place de l'atelier de nous consacrer essentiellement au tri (conserver les objets fonctionnels ou dotés d'un réel potentiel économique) et au nettoyage (personne n'achète un objet sale), de ne réaliser de réparation que sur le mobilier et les cycles (dans la mesure où 1- cela est dans les compétences de nos équipes et 2- le coût de la réparation reste inférieur au prix de vente), et de ne pas faire – pour le moment en tout cas – de relooking ni de détournement². Par ces choix, il s'agit d'aller à l'essentiel pour structurer et pérenniser le modèle économique. Il sera toujours temps, par la suite, d'aller un peu plus loin dans le réemploi.

Malgré tout, la plus-value environnementale de la Ressourcerie ne fait aucun doute :

- 56% des tonnages collectés trouvent une seconde vie à travers le magasin solidaire
- 39% des tonnages sont valorisés par recyclage (métaux, papiers, certains plastiques, etc.), valorisation énergétique (bois brut dit de classe A, ou bois de classe B), ou orientés vers la filière de traitement spécialisée (qui fait le plus souvent l'objet d'un conventionnement avec un éco-organisme, comme Ecomobilier pour les DEA ménagers, Valdélia pour les DEA professionnels, EcoSystème pour les D3E ménagers, Corepile pour les piles, etc.)

Soit au total 95% des tonnages collectés qui sont valorisés directement ou indirectement. Les 5% restants sont des déchets ultimes pour lesquels il n'existe pas de filière économiquement rentable de valorisation ou de démantèlement et qui, sur notre territoire, terminent leur vie dans un centre d'enfouissement technique (appelé aussi installation de stockage de déchets – ISD).

Au-delà de l'activité de valorisation, il nous semble essentiel de mentionner ici un autre élément de l'ADN d'une ressourcerie : l'éducation à l'environnement. Il s'agit en effet d'une des 4 fonctions³ d'une ressourcerie : la Ressourcerie des Biscottes accueille régulièrement des groupes de scolaire ou d'adultes pour une visite commentée. En 2014, 1 250 visiteurs ont bénéficié d'une visite de l'atelier et du magasin de la Ressourcerie, avec un focus particulier sur la sensibilisation à la réduction des déchets. De fait, lorsque les visiteurs découvrent la somme des objets collectés en attente de valorisation ou la benne de déchets ultimes promis à l'enfouissement, ils ont régulièrement l'impression de « découvrir les coulisses de notre société ». Expérience qui, à elle seule, permet des prises de consciences plus effectives que la majorité des messages de sensibilisation.

Et plus largement, l'association conventionne régulièrement avec des artistes, compagnies de spectacles, maisons de quartiers, festivals, Universités, collectivités, etc. pour la mise en place de partenariats visant à promouvoir le réemploi et la réduction des déchets.

Les « essentiels » qui ont rendu possible une telle réussite

Concernant les facteurs de réussite, quatre points nous semblent importants à mentionner :

- Le fait que ce soit la communauté d'agglomération qui ait porté l'étude de faisabilité. Au-delà de la question du financement, cette étude a été un outil précieux pour évaluer la pertinence de la ressourcerie au regard des politiques portés par la communauté d'agglomération, vérifier la complémentarité avec l'offre actuelle (il ne s'agissait surtout pas de porter préjudice à d'autres structures présentes sur le territoire, comme Emmaüs, Envie, etc.) et dimensionner les ressources humaines et financières à mobiliser ;

² Opération qui consiste à détourner un objet de son usage initial pour en créer un nouveau. Par exemple : transformer un tambour de machine à laver le linge en abat-jour ou un boîtier d'ordinateur en boîte à lettre.

³ Collecter, valoriser, vendre, éduquer.

- L'adhésion de l'association au Réseau des Ressourceries, qui fédère aujourd'hui 120 adhérents à l'échelle nationale. Au-delà d'une simple adhésion, il s'agit à la fois
 - d'un appui technique et juridique essentiel, tout particulièrement dans la phase de démarrage, et plus largement lors des évolutions réglementaires comme la mise en place des nouvelles REP (responsabilité élargie des producteurs) ;
 - d'un organisme de formation reconnu par les pairs pour la professionnalisation du personnel permanent comme du personnel en parcours d'insertion ;
 - et de la participation un système d'audit qui nous encourage demeurer dans une perspective d'amélioration continue.
- L'importance d'une répartition du territoire et de l'accès au gisement en bonne intelligence avec les autres acteurs du réemploi. Il convient de distinguer les généralistes du réemploi (comme la ressourcerie ou les communautés Emmaüs) et les spécialistes (comme le réseau Envie, spécialisé dans les D3E, ou le Relais, spécialisé dans la filière TLC). À titre d'exemple, Emmaüs Angers et la Ressourcerie des Biscottes se sont réparti l'accès aux déchèteries de la communauté d'agglomération d'Angers Loire Métropole à tonnage équivalent, et nos conventions avec ALM prévoient une réunion annuelle pour faire le point régulièrement sur cette question.
- La « bonne nouvelle » que constitue la mise en place des REP, et tout particulièrement la récente REP DEA (qui concerne les déchets d'éléments d'ameublement). Dans notre métier, le défaut de qualité qui génère le plus de risque pour la pérennité de la structure est le fait de collecter des déchets non valorisables. Mais ce risque est structurel : malgré les trésors de pédagogie mis en œuvre par les agents de l'agglomération en déchèterie ou les agents de la Ressourcerie auprès des usagers lors des collectes, il nous est impossible d'être totalement sélectifs afin de collecter systématiquement 100% d'objets 100% réemployables. Avant la mise en place de la REP DEA, la mise au rebut induisait chaque mois pour la Ressourcerie des Biscottes une dépense de 2 000 à 2 500 €. Depuis la mise en place effective de la REP DEA et le conventionnement avec l'éco-organisme en charge de la filière (dans notre cas, Eco-Mobilier) en février 2014, le coût du traitement des déchets de notre activité a baissé de 30 à 40%, essentiellement parce que l'éco-organisme prend en charge (grâce à l'éco-contribution) la collecte et le retraitement des objets non valorisables. Le cas de la filière DEA est tout particulièrement parlant : les éléments d'ameublement constituent, en tonnage, la majorité des rebuts de notre activité. Grâce à la mise en place des REP, on peut vraiment dire que chacun fait pleinement son métier dans une collaboration vertueuse : la ressourcerie s'occupe uniquement du réemploi, et n'a plus à supporter le coût du traitement des déchets qui ne sont pas de sa responsabilité, et les éco-organismes s'occupent du traitement des déchets après que les acteurs locaux du réemploi aient donné le maximum de chance de deuxième vie aux objets.

Les perspectives de développement de la Ressourcerie des Biscottes

La Ressourcerie.Pro

Inaugurée en février 2015 suite à une expérimentation d'un an, la Ressourcerie.Pro est le pendant de la ressourcerie dédié aux entreprises, artisans, professions libérales, commerces et associations, qui répond à un double besoin :

- Apporter une solution pour le retraitement des déchets des entreprises qui renouvèlent ou se séparent de leur mobilier ;
- Valoriser et donner une seconde vie au mobilier professionnel en équipant les entreprises, collectivités, associations.

Pour construire cette nouvelle activité, l'association a répondu à un appel d'offre lancé par l'éco-organisme VALDÉLIA, chargé par l'État d'organiser la fin de vie et le retraitement des déchets d'ameublement professionnels. Le Site des Biscottes a été retenu comme Point d'Apport Volontaire pour les entreprises de Maine-et-Loire désirant se séparer de leur mobilier professionnel (mobilier de bureau, d'hôtellerie/restauration, linéaire de magasin, etc.). Depuis le 1^{er} janvier 2015, les entreprises peuvent y déposer gratuitement le mobilier dont elles se séparent (dans la limite de 20 m³ et 2,5 tonnes par apport). Les entreprises qui le souhaitent peuvent aussi faire appel à la Ressourcerie des Biscottes pour une prestation de collecte sur site (des frais peuvent s'appliquer pour la manutention et le transport, le coût de retraitement étant pris en charge par l'éco-organisme).

Les éléments d'ameublement collectés sont ensuite triés : le mobilier en trop mauvais état est pris en charge par l'éco-organisme, qui se charge du démantèlement et de la valorisation des matériaux. Les objets valorisables sont reconditionnés par des employés en parcours d'insertion et mis en vente dans le showroom de la Ressourcerie.Pro, ouvert sur rendez-vous. Tables de réunion, bureaux, armoires, fauteuils, linéaire de magasin, mobilier d'accueil ou de salle d'attente : on trouve de tout à la Ressourcerie.Pro, toujours à petit prix et en excellent état.

La Ressourcerie.Pro a ainsi déjà équipé plus de 1 200 m² cumulés d'espace de travail sur l'agglomération angevine, tout en apportant une solution pour le retraitement des déchets des entreprises qui renouvèlent leur mobilier. Un premier emploi a été généré par cette activité, et nous prévoyons la création de 5 postes supplémentaires en 2015.

Autour de l'activité de réemploi

Forte de ses 2 premières années d'activité, l'association continue de réfléchir à de nouvelles activités, toujours avec l'objectif de lutter contre le chômage de longue durée et de créer des emplois. Parmi les pistes envisagées à moyen ou long terme se trouvent notamment :

- l'accueil d'artistes en résidence, travaillant à partir de réemploi, du détournement d'objets, etc.
- la mise en place d'un pôle de coopération territorial sur les thématiques liées au traitement des déchets, impliquant acteurs de l'ESS et entreprises de droit commun ;
- le développement d'activités visant à augmenter le taux de valorisation, en particulier pour le mobilier ;
- etc.

Pour conclure : un support de choix pour l'emploi de personnes peu qualifiées

Quand il s'agit de trier et valoriser les quantités importantes de déchets, deux modèles sont possibles. Un premier, qui repose sur la massification et la mécanisation : il nécessite de gros investissements, crée relativement peu d'emplois, et n'est pas toujours le plus satisfaisant concernant la qualité du tri opéré, malgré toutes les prouesses rendues possibles par la technologie. Le second modèle est tout à l'opposé : il repose sur de petites structures locales, et nécessite souvent beaucoup de main-d'œuvre peu qualifiée. C'est la raison pour laquelle un certain nombre de structures d'insertion par l'activité économique se sont positionnées sur ces activités, répondant ainsi aux besoins d'un secteur de niche, mais qui ne peut être délocalisé. Le législateur soutient d'ailleurs cette tendance en incluant des clauses préférentielles dans la réglementation lors de la mise en place des filières de retraitement ou de valorisation.

L'implantation et l'enracinement de ces structures au plus près des métropoles sont des opportunités, tant en terme de réponse à un besoin économique non couvert qu'en terme de contribution aux actions en faveur des publics les plus éloignés de l'emploi. Le contexte actuel de chômage des demandeurs d'emploi de longue durée appelle à des initiatives de ce type. Le modèle économique des ressourceries peut à juste titre retenir l'attention des décideurs :

- les ressourceries créent des emplois, tout faisant réaliser des économies à la collectivité sur les dépenses de traitement des déchets ;
- elles contribuent à la création de richesses et apportent des réponses aux besoins non pourvus, notamment par l'équipement en biens de première nécessité des publics fragiles ;
- elles innovent, en créant des synergies avec les acteurs locaux du territoire.

Comme nous aimons à le dire : « Créer de l'emploi, c'est notre mission. Le réemploi, c'est notre passion. »
Nous espérons avoir le plaisir de la partager avec vous !

Le modèle économique marchand du réemploi

Roger BEILLE
Président du groupe Cash Express
Tél. 04.42.12.45.99: - groupe@cashexpress.fr

Longtemps considéré comme un commerce de crise, le marché de l'occasion s'est largement démocratisé et décomplexé, conditionné par la vitesse extraordinaire de l'évolution des modes et technologies. Achat malin, recyclage, anti-gaspillage, réduction de l'empreinte écologique, l'achat-vente pose les bases d'une nouvelle forme de consommation à la fois active et raisonnée pour un monde plus raisonnable.

Dernière-née des enseignes d'achat-vente de produits d'occasion en France, Cash Express est aussi celle qui s'est le plus développée sur le marché français jusqu'à en devenir leader. Si depuis 12 ans, le réseau ne cesse de s'étendre, comptant aujourd'hui plus de 120 magasins présents sur l'ensemble du territoire. Pour la dixième année consécutive, Cash Express annonce des chiffres en plein essor, soit + 29 % de progression du chiffre d'affaires en 2013, et pérennise ainsi sa position de l'un des leaders en France sur le marché de l'achat-vente aux particuliers.

Les chiffres

13 ans d'expérience de l'occasion

120 points de vente partout en France fin 2014

630 collaborateurs

Plus de 5 millions d'objets d'occasion vendus par an

2,7 millions de clients

80 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2014

80 % des stocks des magasins sont constitués par les produits que vendent les particuliers. Les 20 % restants sont des produits neufs ou déstockés, provenant de grossistes, brokers, importateurs et fins de séries. Tous les produits achetés par Cash Express suivent une procédure stricte pour assurer une traçabilité et protéger l'enseigne et ses acheteurs contre le recel. En plus du livre de police obligatoire, le client vendeur signe un acte de vente, remet sa carte d'identité et s'engage par écrit sur sa légitimité à vendre le bien. Enfin, tous les actes d'achats sont filmés et conservés.

2 concepts :

Cash Express « Premium » pour les surfaces de plus de 150 m² ou les zones de chalandise de plus de 50 000 habitants

Cash Express « Proximité » pour les surfaces de moins de 150 m² ou les zones de chalandise de moins de 50 000 habitants

Estimer correctement la valeur de revente d'un article sur le marché de l'occasion, ça ne s'improvise pas. C'est pourquoi Cash Express a mis au point un logiciel appelé « Hermès » pour assurer aux clients un achat-vente au juste prix. Une base de données de plusieurs milliers de références, tant la diversité des produits qui passe par l'enseigne est grande, permet d'apporter une cote de l'occasion précise et réactualisée en temps réel via un serveur national.

Permettre à ses clients d'acheter en toute confiance est primordial, c'est pourquoi tous les produits sont garantis 6 mois. Cash Express est le premier réseau d'achat-vente à proposer à ses clients une extension de **garantie** spéciale occasion de 12 à 24 mois, qui s'ajoute alors à la garantie d'origine et assure le remboursement en bon d'achat de la valeur initiale du produit. Cette garantie est proposée à partir de 4,99 €. Cash Express propose à ses clients la carte ECOréflexe pour offrir à sa clientèle des services supplémentaires, davantage de garanties et proposer un service après-vente (SAV) optimisé.

CÔTE ACHETEUR : Il économise entre 30 et 70 % sur le prix du neuf.

Comme tous les produits sont testés et révisés lorsque nécessaire, l'acheteur s'assure un achat serein. Il bénéficie de la garantie Cash Express et de l'extension de garantie proposée par l'enseigne. Pour une expérience d'achat agréable et simplifiée, les rayons sont organisés par univers de produits, dans un environnement animé et agencé avec soin (instruments de musique en démonstration, murs d'images en TV, corner bijouterie, etc.).

CÔTE VENDEUR : Il suffit de se rendre en magasin pour se séparer d'objets accumulés dont on ne se sert plus. Ils sont estimés grâce à « L'Argus Cash Express », une base de données de plusieurs millions de références de produits d'occasion, permettant de proposer une valeur de reprise très précise. La transaction est validée ? Le paiement se fait cash dans l'instant de la vente.

En tant que membre fondateur du Club Génération Responsable® aux côtés du ministère de l'Ecologie, le réseau prend ainsi des engagements majeurs pour réduire son empreinte écologique et met notamment en place :

- un éclairage basse consommation en remplacement de tous les halogènes et ampoules à forte consommation pour réduire de 30 % la consommation d'énergie ;
- la gestion de ses propres déchets d'équipements électriques et électroniques avec la filière de récupération et de valorisation des déchets via Ecologic ;
- des bacs spécifiques à disposition des clients à l'entrée des magasins pour les inciter à participer à l'effort écologique en rapportant piles, cartouches, téléphones et batteries usagées ;
- une suppression progressive des sacs en plastique.

En 2008, Cash Express a reçu le label Franchise Green de la Fédération Française de la Franchise.

Mercredi 17 juin 2015

15 h 15 – 16 h 30



16 et 17 JUIN 2015 - PARIS

**2^e assises de
l'économie
circulaire**

PARCOURS CONSOMMATION

ATELIER 10

**Les perspectives
de développement
du réemploi**



ATELIER 10
**Les perspectives de développement
du réemploi**

PROGRAMME

Animatrice : Carine Rocchessani, Journaliste

15 h 15 **Les perspectives de développement du réemploi**
Table ronde avec la participation de :

Renaud ATTAL, Président, RCube.org, Fédération des acteurs du réemploi

Marie-Hélène BAILLY, Déléguée générale, Fédération ENVIE

Pierre GALIO, Chef du service consommation et prévention, ADEME

Caroline HENRY, Chef du bureau de la prévention et des filières REP,
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Patrick HERVIER, Membre du Directoire prévention et gestion des déchets,
Réfèrent économie circulaire, France Nature Environnement

Vos questions

16 h 30 – **Fin de l'atelier**

Réemploi et réutilisation, en faire un pilier à part entière de l'économie circulaire

Patrick HERVIER

Directoire du Réseau Prévention et gestion des déchets, France Nature Environnement

81-83 Boulevard Port Royal 75013 Paris

Tél. : 01 44 08 77 83 – www.fne.asso.fr

Les interventions du Réseau prévention et gestion des déchets de France Nature Environnement ; Réseau qui regroupe des bénévoles et salariés à toutes les échelles de territoires, visent à réduire notre gaspillage de ressources et donc notre production de déchets, en contribuant aux évolutions de nos modes de production et de consommation. Le Réseau exerce également sa vigilance pour que soient maîtrisées les pollutions liées au traitement des déchets.

Le réemploi et la réutilisation, des activités qui contribuent à l'évitement des déchets

Réduire notre gaspillage de ressources et donc notre production de déchets, c'est disposer d'objets robustes et les utiliser de manière optimale : bien les entretenir, les réparer si nécessaire. Mais bien sûr, *comme ils peuvent s'user même si on ne s'en sert pas*, autant, s'ils ne correspondent plus à mes besoins, les proposer à un autre utilisateur, soit par le don, soit par la revente. Et de manière symétrique, pourquoi lors de l'acquisition, ne pas privilégier un produit d'occasion ? Que l'on soit simple particulier, ou acheteur public.

Ces activités de don, revente, achat, de produits d'occasion, donc de réemploi et de réutilisation vont éviter, limiter, retarder l'apparition du déchet. En fin de cycle d'utilisation, quand le déchet apparaîtra, la priorité sera bien entendu le recyclage afin de récupérer les matériaux.

Cet « allongement de la durée d'usage » que permettent le réemploi et la réutilisation¹ est bien repéré comme un des 7 piliers de l'Économie circulaire² ; économie circulaire qui, nous insistons tant cela est oublié par certains acteurs, comprend bien 2 séries de boucles : la prioritaire, celle des produits et de leurs composants dont il faut allonger la durée de vie et d'usage, puis celle de la récupération pour valorisation des matériaux contenus dans les déchets.

Il est à noter que par d'autres approches, l'économie de fonctionnalité et la consommation collaborative contribuent également à « l'optimisation » de l'usage des produits. De même la re fabrication d'un produit à partir de détachés d'occasion, prolonge la durée d'usage de ces constituants d'un produit.

Articuler l'offre et la demande en matière de réemploi et de réutilisation

Pour que se développent le réemploi et la réutilisation il faut classiquement, faire que la demande et l'offre de produits d'occasion se rencontrent encore plus largement, et de manière concomitante soutenir, d'une part l'offre, d'autre part la demande.

1) Agir sur l'offre, faire qu'elle se complète, nécessite pour nous une approche par filières de produits pour se poser les questions : quels modèles économiques et d'organisation pour aller plus loin dans le développement du réemploi et de la réutilisation dans telle et telle « filière » ? Ex. : mobilier, habillement, ... emballages, qu'ils soient utilisés dans l'espace domestique ou professionnel, mais aussi pour les produits de la filière du Bâtiment et des Travaux Public.

Cette approche par filières est indispensable car on doit analyser les apports et les marges de progrès en faveur du réemploi et de la réutilisation, tout particulièrement dans les dispositifs REP. Par ailleurs nous ne faisons qu'observer que l'offre de produits d'occasion, en complément de « généralistes, » se spécialise : vêtements, livres, jouets, matériels de puériculture, de sports, de jardinage, ...et en cela les sites Internet sont plus réactifs.

¹ Lexique à l'usage des acteurs de la gestion des déchets, Référence CGDD/DGPR – mai 2012 http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Ref_dechets.pdf

² Schéma Économie circulaire, 3 domaines d'action, 7 piliers : <http://www.presse.ademe.fr/wp-content/uploads/2014/11/SYNTHese-def.pdf>

2) Pour agir sur la demande, les raisons liées à la crise sont de puissants leviers. Mais on observe aussi des changements plus structurels des comportements de consommation qui privilégient l'usage, ravalant le produit à un simple support de l'accès à l'usage. Si cela est à encourager en mettant en avant les bénéfices environnementaux, sociaux et économiques, (en allongeant la durée d'usage nous sommes collectivement gagnants et j'y trouve un intérêt à titre individuel), les éventuelles dérives liées à un déplacement de la consommation et aux effets rebonds sont à affronter.

3) Faciliter la rencontre de l'offre et la demande, c'est rendre visibles et accessibles et cela pour tous les consommateurs, les offres de réemploi et de réutilisation. Les annuaires du réemploi/réutilisation associés à des listes de réparateurs ont été des pionniers. Les sites Internet territorialisant ou non les activités, avec des approches par types de produits facilitent l'accès à l'information et complètent les initiatives locales, à l'échelle d'un quartier, que ce soit celles de parents d'élèves d'une école, d'un Centre socio culturel,...

La question d'un « signe de reconnaissance » valorisant ces activités et ceux qui les portent, sans aller jusqu'à une labellisation qui pourrait apparaître comme trop complexe, est à aborder.

Pour soutenir le réemploi et la réutilisation, intervenir à la fois au national et au local

Construire une « économie » du réemploi et de la réutilisation nécessite des règles du jeu équilibrées, et pourquoi pas « hiérarchisées » ? Nous considérons que « l'économie de l'allongement de la durée de vie des produits » devrait bénéficier d'un dispositif de soutiens financiers, associés à la consommation des produits, comme en bénéficie « l'économie de la valorisation matière ». Certaines filières soumises au dispositif dit à Responsabilité Élargie des Producteurs, l'abordent, plus ou moins timidement. Pour nous association environnementale **ces soutiens au réemploi et à la réutilisation, sont, dans le cadre des filières REP actuelles, à amplifier.** De plus, pourquoi ne pas envisager d'alimenter ainsi un **fond « prévention des déchets » soutenant les initiatives pionnières de l'ensemble des activités du réemploi/réutilisation.**

C'est aussi ne pas se priver d'envisager la mise en œuvre d'autres leviers économiques, telle que la baisse de la TVA, par exemple. Ces mesures sont de la responsabilité du national qui fixe ce cadre.

C'est également au niveau national à travers des études apprécier plus finement les possibilités d'émergence de modèles d'organisation de production/consommation facilitant le réemploi et la réutilisation. Par exemple les activités de réemploi et de réutilisation nécessitent des savoir-faire fort différents selon les filières de produits. Identifier, catégoriser ces savoir-faire, c'est reconnaître la compétence des pionniers. C'est aussi permettre par l'élaboration de dispositifs de formation, l'approfondissement et la transmission de ces savoir-faire.

Dans les territoires on s'appuie sur le cadre national. On peut cependant chercher à modifier/renforcer les impacts de ces règles du jeu via d'autres **dispositifs économiques apportant un soutien :**

- En direction des porteurs d'activités de réemploi/réutilisation :
 - o Soutien à l'installation via la mise à disposition de bâtiments, d'équipements ;
 - o Soutien au fonctionnement via notamment des campagnes de communication ;
 - o Soutien en facilitant l'accès aux gisements des produits ;
- En direction des citoyens : Bons d'achats (via les Comités d'entreprises, les aides sociales, et pourquoi pas les acteurs du commerce) pour inciter à acquérir des objets d'occasion ;
- En direction des porteurs d'activités et des citoyens en intégrant ces activités (ESS et commerciales) dans un dispositif de monnaies complémentaires.

Si les Pouvoirs publics, nationaux comme locaux, ont la légitime ambition de piloter une stratégie de développement du réemploi et de la réutilisation, encore faut-il qu'ils disposent d'un tableau de bord avec des compteurs. C'est donc aussi **observer les activités de réemploi réutilisation** pour répondre à la question : Comment « se portent » les activités de réemploi dans mon territoire ? Mieux ou moins bien que l'année précédente, mieux ou moins bien que dans tels autres territoires ? Et quels ont été les impacts de telle mesure prise ?

Cela suppose que l'on adapte les compteurs, que l'on ne caractérise plus simplement les matériaux dans les déchets via les classiques Modecom mais les produits (ex. : passer de combien de kg d'acier à combien de vélos d'enfants apportés en déchèteries)

Cette observation, il est souhaitable qu'elle soit harmonisée. On cherchera à éviter le « à chacun ses indicateurs » ; indicateurs cherchant à alimenter « sa propre communication ».

Enfin, les acteurs publics ont **une responsabilité d'exemplarité** (je m'applique à moi-même ce que je conseille aux autres de faire). Cette exemplarité doit se développer dans les 2 sens : je revends, donne du matériel dont je n'ai plus l'usage pour alimenter le gisement de ré-employable/ré-utilisable, mais je m'équipe également avec du matériel d'occasion. En tant que pouvoir public :

- Cela me fait rentrer en contact, mieux connaître les acteurs du réemploi et de la réutilisation, leurs activités ainsi que les gisements disponibles (nature et quantité) ;
- Cela alimente l'activité de ce secteur ;
- Cela donne de la visibilité à ces activités, à cette pratique.

Soutenir le réemploi et la réutilisation, une responsabilité partagée entre tous les acteurs

Pour soutenir le réemploi et la réutilisation, diverses initiatives possibles pour les pouvoirs publics aux différentes échelles de territoire ont été évoquées.

Les acteurs du réemploi ont quant à eux la responsabilité, même s'ils relèvent de secteurs différents - secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) Emmaüs, Envie, entreprises d'insertion..., et le secteur de l'occasion (sites d'annonces, marché en ligne, revendeurs, dépôts-ventes, brocantes, journaux annonces) de se parler, se rapprocher, s'organiser collectivement pour participer aux débats relatifs au développement de ce secteur d'activité.

Et les associations environnementales, plus particulièrement notre fédération présente à toutes les échelles du territoire, du local à l'échelon européen, quelles interventions possibles pour soutenir le réemploi et la réutilisation ? Ces interventions sont :

- L'élaboration et la diffusion de plaidoyers, pour faire évoluer les « règles du jeu », notamment par la fixation d'objectifs, mais aussi par la mise en œuvre de leviers financiers ;
- Les contributions à l'élaboration, de stratégies visant au développement des activités de réemploi et de réutilisation par filières au national, et de stratégies territoriales ;
- La participation à l'élaboration de réponses concrètes, par la réalisation d'enquêtes et l'élaboration d'annuaires du réemploi, par la mise en avant du réemploi par exemple lors d'événement tel que « Faites de la Récup' »³ organisé par Charente Nature ;
- L'interpellation avec des campagnes telles que celle intitulée « le retour de la consigne, on signe »⁴.

Le réemploi et la réutilisation qui contribuent à limiter notre gaspillage des ressources et notre production de déchets est bien un des piliers de l'Economie circulaire. Encore faut-il, pour que ces activités n'en soient pas que le « parent pauvre », qu'on se préoccupe collectivement de les faire émerger comme un véritable secteur d'activité économique pour chaque filière de produits et qu'elles soient soutenues concrètement par l'ensemble des acteurs, du national au local.

Commençons par rendre plus visibles, et donc plus accessibles, les soutiens existants. Cela permettra de mettre en débat, les marges de progrès.

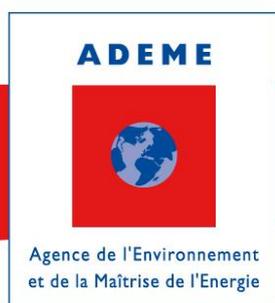
³ BILAN DES ACTIONS DU MOUVEMENT FNE

⁴ http://www.fne.asso.fr/fr/le-retour-de-la-consigne-on-signe.html?cmp_id=170&news_id=13574

Page de notes

LE REEMPLOI DANS LES TERRITOIRES DES PLANS ET PROGRAMMES DE PREVENTION DES DECHETS 2010-2014

SYNTHESE THEMATIQUE DES ACTIONS MENEES PAR LES
TERRITOIRES DES PLANS ET PROGRAMMES DE PREVENTION



En partenariat avec : Réseau **A3P**

SYNTHÈSE THÉMATIQUE

Rédaction réalisée pour le compte de l'ADEME par :
LM Environnement : Lydia MORLOT
RDC Environnement : Isabelle DESCOS, Mélanie COPPENS
AWIPLAN : Jean-Michel SIDAINE

Coordination technique : **Agnès JALIER-DURAND** – Direction Economie Circulaire et Déchets
Service Consommation et Prévention - ADEME Angers

REMERCIEMENTS

Au groupe de travail de choix et relecture des synthèses et des fiches :

Agnès JALIER-DURAND, Nicolas NOYON, Agnès HEYBERGER (ADEME, Angers)

Elsa THOMASSON (ADEME, DR Rhône-Alpes)

Véronique MARIE (ADEME, DR Bretagne)

Valérie JOUVIN (ADEME, DR Ile-de-France)

Benoît PUJOL (SICTOBA)

Stéphanie FERARD (SMICTOM des forêts)

Nicolas POUTEAU (Conseil Régional Ile-de-France)

Au référent technique ADEME de la thématique :

Agnès JALIER-DURAND (ADEME, Angers)

Avis au lecteur

Depuis 2009, des collectivités soutenues par l'ADEME se sont engagées dans des Plans et Programmes Locaux de Prévention des déchets ; elles partagent leurs retours d'expérience au sein du réseau A3P ; les animateurs de ces PPP contribuent aussi activement à la rédaction de fiches « action-résultat » consultables sur le site Optigède® permettant ainsi de capitaliser l'expérience des territoires. Aujourd'hui, l'ADEME souhaite faciliter l'accès à cette importante ressource au travers de synthèses thématiques, actualisées régulièrement. Cette synthèse porte sur **le réemploi** ; elle permet un accès facilité à un panel (non exhaustif) de retours d'expériences sur ce thème, tout en ayant pour objectif de donner :

→ Dans chaque chapitre, une description rapide et hiérarchisée des approches mises en place par les collectivités en direction de différents publics : actions et outils de sensibilisation, actions de démonstration, actions de développement et formation.

→ Dans les encarts, une présentation en quelques lignes d'une sélection de fiches « action-résultat » choisies pour rendre compte de la diversité des actions réalisées dans les territoires ; un lien direct permet de consulter le document source, le site de la collectivité ayant réalisé l'action, ou d'autres informations ou contacts.

En fin de document, une liste de ressources complémentaires et de fiches « Opérations exemplaires » permettent d'approfondir l'information abordée dans la synthèse.

Nous vous souhaitons bonne lecture.

SOMMAIRE

1	LES ENJEUX DU REEMPLOI A LA PREVENTION DES DECHETS	4
2	CIBLES ET OBJECTIFS DES ACTIONS MENEES PAR LES COLLECTIVITES	5
3	LES ACTIONS A DESTINATION DES MENAGES	6
3.1	Les actions de sensibilisation.....	6
3.2	Les actions de type « foyers témoins »	7
3.3	L'événementiel.....	8
3.4	Les actions de démonstration et de terrain	8
4	LES ACTIONS A DESTINATION D'AUTRES CIBLES	11
4.1	Les actions à destination des scolaires et périscolaires	11
4.1.1	Les actions de sensibilisation.....	11
4.1.2	Les actions de démonstration et de terrain.....	11
4.2	Les actions à destination des agents des collectivités.....	11
4.3	Les actions à destination des recycleries	12
4.4	Les actions à destination des organisateurs d'évènements	12
5	LES FORMATIONS DES ACTEURS	13
6	LES CONDITIONS DE LA REPRODUCTIBILITE DES ACTIONS.....	13
7	POUR ALLER PLUS LOIN L'ADEME VOUS PROPOSE	14
8	FICHES « OPERATIONS EXEMPLAIRES »	14

A3P	Animateur de plans et programmes de prévention des déchets
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CMA	Chambre de métiers et de l'artisanat
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
ESS	Economie sociale et solidaire
ETP	Equivalent temps plein
SERD	Semaine européenne de la réduction des déchets

1 LES ENJEUX DU REEMPLOI A LA PREVENTION DES DECHETS

Le **réemploi** est défini dans la [Directive cadre Déchets](#) comme «*toute opération par laquelle des produits ou des composants qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus*». Cette définition est reprise dans le droit français à l'article [L. 541-1-1](#) du Code de l'environnement. Cette action est perçue comme une démarche responsable et son image auprès des Français est positive (source : les Français et le réemploi des produits usagés, ADEME 2012).

La réutilisation, quant à elle, consiste à utiliser de nouveau des produits, matières ou substances qui sont passés par le statut du déchet, après avoir subi une opération de contrôle, de nettoyage ou de réparation pour les préparer à être réutilisés, sans autre opération de prétraitement. **Le réemploi se distingue donc de la réutilisation par le fait que cette dernière implique que le bien soit passé par le statut de déchet.** Il ne s'agit donc plus de prévention. Dans la pratique, ces deux notions sont souvent considérées ensemble. Les actions dont l'objet principal est la réutilisation ne sont donc pas reprises dans cette synthèse.

Le [programme national de prévention des déchets 2014-2020](#) a dédié un axe stratégique du programme au réemploi, notamment l'axe 5 « **Réemploi**, réparation et réutilisation ».

Note : les actions dont l'objet principal est la réparation ne sont pas reprises dans cette synthèse mais seront présentées dans une fiche de synthèse « réparation ».

Les types d'acteurs du réemploi sont :

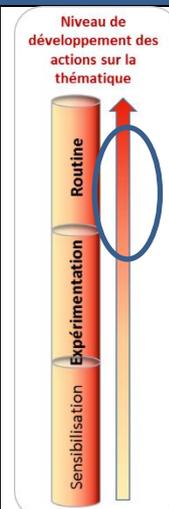
- 1) **Les acteurs en possession de biens** en bon état qui souhaitent s'en séparer (ménages, entreprises, agents de collectivités, etc.)
- 2) Les structures de réemploi qui sont l'intermédiaire entre les acteurs en possession de biens en bon état qui souhaitent s'en séparer et ceux qui souhaitent acquérir des biens de seconde main
 - **les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)** : On retrouve 3 grands réseaux spécialisés dans les ESS : le Mouvement Emmaüs, la Fédération ENVIE et le Réseau des Ressourceries. A ces réseaux s'ajoutent les œuvres caritatives telles que la Croix-Rouge française, l'Armée du Salut et les nombreux acteurs de l'insertion;
 - **les acteurs de l'occasion** représentés par les journaux de petites annonces, les sites internet de mise en relation, les vide-greniers, les brocantes, les dépôts-ventes, les revendeurs ainsi que les manifestations ponctuelles telles que les bourses aux vêtements.
- 3) **Les acteurs qui souhaitent acquérir des biens** de seconde main (ménages, entreprises, agents de collectivités, etc.)

Les biens concernés par le réemploi sont de tous types : textiles, équipements électriques et électroniques, mobilier, articles de décoration, équipements de loisirs, outillages, produits de construction, etc.

Le réemploi en chiffres

- ✓ Les quantités de biens réemployés et réutilisés par an sont estimées à **940 000 tonnes** pour un gisement potentiel de près de 9.3 millions de tonnes par an (données 2013)
- ✓ L'occasion génère environ 80% de ces flux.
- ✓ Les acteurs du réemploi et de la réutilisation forment au total plus de **5 400 structures** et représentent environ **22 000 ETP** (données 2013)

Entre début 2010 et mars 2013, les 476 territoires des plans et programmes de prévention des déchets (PPPD) ont mené 4147 actions de prévention des déchets, dont **496 actions pour favoriser le réemploi des biens.**

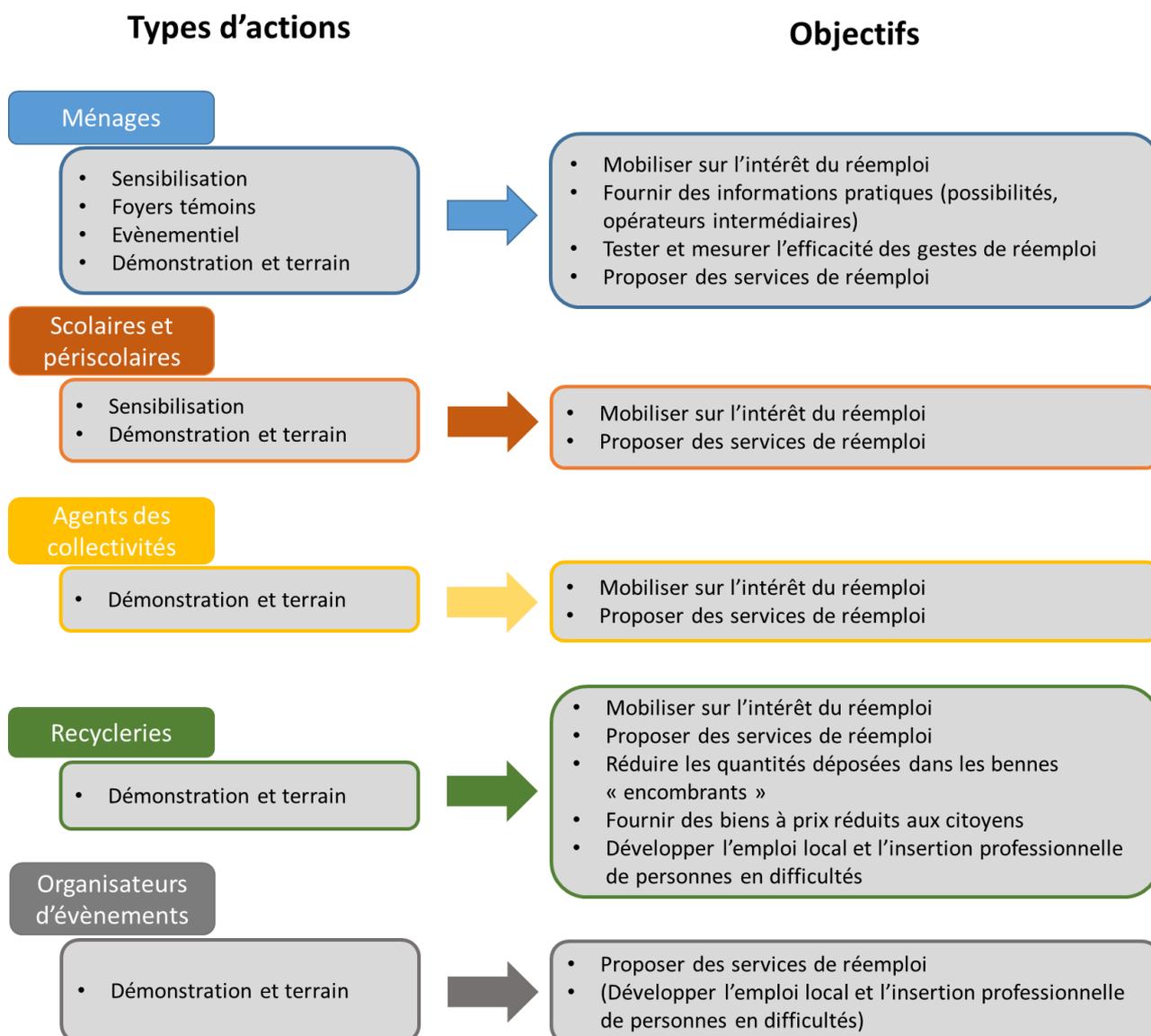


2 CIBLES ET OBJECTIFS DES ACTIONS MENEES PAR LES COLLECTIVITES

L'objectif principal du réemploi de produits est de **prolonger la durée d'usage de ces produits** afin de réduire les quantités de déchets incinérés ou envoyés dans des installations de stockage de déchets. Il permet ainsi une utilisation des ressources plus efficace. Par ailleurs, le réemploi permet aux citoyens de se procurer des biens à prix réduits et permet de développer l'emploi local et l'insertion professionnelle de personnes en difficultés.

Cette synthèse distingue 5 types de cibles pour les actions de réemploi:

- Les ménages
- Les scolaires et périscolaires
- Les agents des collectivités
- Les recycleries
- Les organisateurs d'évènements



3 LES ACTIONS A DESTINATION DES MENAGES

3.1 Les actions de sensibilisation

Les actions de sensibilisation ont pour objectif de mobiliser les ménages sur l'intérêt du réemploi et de leur fournir des informations pratiques sur les possibilités de déposer des biens en bon état ou d'acquérir des biens de seconde main et plus précisément les opérateurs qui sont l'intermédiaire entre les donateurs et les acquéreurs de biens de seconde main présents sur le territoire.

Trois types d'actions de sensibilisation sont distingués :

- les annuaires / guides de réemploi
- la sensibilisation lors de vide-grenier / brocante
- la diffusion de films

Ces types d'action nécessitent généralement peu de moyens financiers si les actions sont réalisées en interne, mais une forte implication en temps des animateurs. Elles peuvent être réalisées par la collectivité elle-même, par des associations partenaires et/ou par des prestataires rémunérés.

Annuaire / guides de réemploi

L'objectif principal d'un annuaire / guide de réemploi est de faire connaître et sensibiliser les citoyens aux filières de réemploi (professionnels et économie sociale et solidaire), de les guider et les inciter à adopter des solutions alternatives à une consommation classique.

L'annuaire / guide peut recenser les structures et/ou événements du territoire ayant des missions ou des activités de réemploi, don, achat/vente d'occasion, réparation et/ou échange. Par ailleurs, il est possible d'avoir un annuaire qui sert de dépôt de petites annonces de don

Il est généralement réalisé en partenariat avec d'autres acteurs tels que la CCI, la CMA, les acteurs de l'économie sociale et solidaire, les mairies et parfois les associations locales.

Annuaire / guides de réemploi

Le SICTOM de la Région de Morestel a créé son **guide du réemploi** téléchargeable sur les sites internet du SICTOM et des collectivités et associations partenaires. Il recense les structures et événements ayant des missions ou des activités de réemploi, don, achat/vente d'occasion, réparation et échange.

- ✓ 46 points de diffusion du guide (42 communes, Emmaüs Bourgoin-Jallieu, CCI Nord-Isère, CMA)
- ✓ Nombre de téléchargements : 285 en 2011, 335 en 2012 et 70 en 2013 (environ 31 000 foyers sur le territoire)

Le Conseil Général de Côte d'Or a créé un **annuaire dédié au réemploi et à la réparation**. <http://www.optigede.ademe.fr/fiche/annuaire-du-reemploi-de-la-location-et-de-la-reparation> Cet annuaire rassemble les coordonnées des acteurs donnant une deuxième vie aux objets en Bourgogne. L'annuaire est multi-produits, ce qui permet d'avoir une approche globale et d'intégrer tous les types d'acteurs (professionnels, brocanteurs, associations, etc.).

- ✓ 2500 structures à l'échelle régionale dans l'annuaire

Site de don

Il s'agit de créer un site internet qui recense les annonces de don. L'objectif est de limiter le nombre d'objets allant en déchèterie et d'aider la population à consommer de manière plus durable.

Site de don

La Communauté de Communes de l'Oisans a créé un **site local de don** en Oisans. Le site internet propose un service de dépôt de petites annonces de don. Il met en relation des personnes désirant se débarrasser gratuitement d'objets divers et d'autres souhaitant en récupérer.

- ✓ Actuellement environ 1 annonce par jour est déposée par un usager

Sensibilisation lors de vide-grenier / brocante

Il s'agit de faire prendre conscience aux organisateurs et exposants d'un vide-grenier ou une brocante qu'un invendu n'est pas forcément synonyme de déchet. Cette action de sensibilisation est réalisée tout au long de la journée et peut venir compléter les animations de la manifestation. Elle permettra d'une part de réduire la quantité de déchets générés par les invendus abandonnés en fin de vide-grenier / brocante et de décharger le travail des organisateurs en charge du nettoyage.

Il est recommandé de coupler cette action avec l'action « collecte des invendus en fin de brocante / vide-grenier » (cf. ci-dessous).

Sensibilisation lors de vide-grenier / brocante

Le SICTOM Loir et Sarthe a mis en place une journée de **sensibilisation des exposants d'un vide-grenier au réemploi des invendus**. Une structure de réemploi était présente tout au long de la journée afin d'assurer une bonne visibilité de l'opération et ainsi capter le maximum d'invendus.

- ✓ l'association Philodome a mobilisé 5 bénévoles sur l'ensemble de la journée
- ✓ Sensibilisation de 200 exposants au cours de la journée
- ✓ Collecte de 180 kg d'objets et meubles et 52 kg de textiles en vue du réemploi

Diffusion de films

Il s'agit de sensibiliser le grand public sur le thème du réemploi des objets, grâce à l'utilisation d'un film. La projection d'un film au cinéma permet d'interpeller autrement la population. Ce support de communication est assez original et permet de diffuser un message sans être dans le discours théorique de réduction de déchets.

Diffusion de films

Le Smictom du Centre-ouest de l'Ille et Vilaine a réalisé, en partenariat avec deux salles de cinéma, la diffusion du film « **Waste land** » suivi d'un débat organisé en présence d'acteurs du réemploi. L'objectif de cette action était de sensibiliser les jeunes et le grand public sur le thème du réemploi des objets, grâce à l'utilisation d'un film totalement en lien avec ce sujet.

- ✓ Le SMICTOM prend en charge 50% du prix de la place
- ✓ 300 personnes (principalement des élèves de différents niveaux : seconde, 3ème, 4ème, 5ème) qui ont participé au film / débat

3.2 Les actions de type « foyers témoins »

Les opérations de type « foyers témoins » ont pour objectif de tester et mesurer l'efficacité des gestes de prévention des ménages sur les quantités de déchets et de communiquer sur ces potentiels. Parmi les gestes proposés, l'un consiste à favoriser la seconde vie des produits.

Foyers témoins

La Communauté de Communes de l'Ernée a **suivi 12 foyers** durant 6 mois suite à un appel à candidatures effectué en 2012. Les foyers étaient déjà très sensibilisés, notamment au réemploi, et à la fin de l'opération 8 gestes sur 10 étaient testés et/ou déjà appliqués.

- ✓ Réduction de 2 kg/hab./an pour le geste « réutiliser ce qui peut l'être »
- ✓ Bon investissement des familles jusqu'à la fin de l'opération
- ✓ La presse a bien relayé les appels à candidatures et le retour des réunions de rencontres avec les foyers témoins

3.3 L'événementiel

Des actions grand public **de promotion et de sensibilisation au réemploi** se développent sous la forme **d'évènements ponctuels** qui se déroulent tout au long d'une journée ou d'une semaine. Les animations et évènements sont réalisés par exemple à l'occasion de la Semaine européenne de la réduction des déchets, lors d'une semaine dédiée à la récupération, ou encore lors de foires, salons locaux, etc. Lors de l'édition 2013 de la SERD en France, 28% des manifestations portaient sur le réemploi.

Ces actions visent à sensibiliser les citoyens à la fois au réemploi et à la réparation, ces deux thématiques étant généralement traitées conjointement lors de ces évènements. Ces manifestations permettent d'indiquer les gestes pour prolonger la durée d'usage des produits, mais aussi de faire connaître les activités des acteurs du territoire.

Les évènements proposés sont par exemple :

- Des concours
- Des ateliers de réemploi (Ex : relooking de meubles ou de vêtements) et de réparation permettant le partage de savoir-faire
- Des journées portes ouvertes (Ex : dans les déchèteries et les recycleries)
- Des stands d'animation

Evènements

Roannais Agglomération a organisé un « **village du réemploi** » durant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets. L'objectif général était de montrer au grand public toutes les initiatives qui peuvent être mises en œuvre pour prolonger la durée d'usage des objets. Différents partenaires tenaient des stands :

- ✓ Emmaüs vendait des objets récupérés
- ✓ Acora exposait et vendait des objets de réemploi
- ✓ C3R organisait un troc grâce aux objets encombrants collectés chez les particuliers
- ✓ Envie pour la réparation de l'électroménager

La Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire a lancé un **concours à destination du grand public « Déchets d'œuvre »** afin de montrer par l'exemple que chacun peut prolonger la vie d'un objet en détournant, réparant, customisant un objet délaissé. Le concours s'est clôturé dans le cadre d'un évènementiel appelé le « village de la Récup » qui a permis d'exposer les objets sélectionnés, de récompenser les lauréats, d'animer des ateliers sur la récupération (objets, carton, papier, création florale avec objets récupérables), et de promouvoir des acteurs locaux du réemploi.

- ✓ 52 objets créés dont 20 récompensés
- ✓ 3 000 visiteurs ont vu l'exposition finale

3.4 Les actions de démonstration et de terrain

Les actions de démonstration et de terrain visent à proposer des services et solutions de prévention pérennes par la mise en place d'actions durables ou ponctuelles mais pouvant être répétées plusieurs fois par an.

Quatre types d'actions de démonstration et de terrain sont distingués :

- Zone de gratuité
- Trocs de biens
- Collecte des invendus en fin de brocante / vide-grenier
- Développement d'une « zone de réemploi » en déchèterie

Zone de gratuité

Il s'agit de mettre à disposition un espace organisé et géré par des bénévoles le temps d'une journée où les citoyens peuvent, de manière volontaire et gratuite:

- Déposer des objets propres et en bon état dont ils n'ont plus besoin ;
- et/ou prendre des objets dont ils ont besoin.

Il n'y a pas de notion de « valeur » ni de limites au dépôt (sauf si l'espace de dépôt est limité) ou au retrait des objets, sauf en cas d'abus.

Afin d'éviter les abus et le potentiel gaspillage qui s'en suit, il est conseillé de par exemple :

- combiner cette action avec une action de sensibilisation
- tenir un registre des quantités déposées et prises par les différentes personnes

Les acteurs du réemploi sont souvent intégrés à cette action car cette démarche permet de leur fournir une vitrine et éventuellement de leur donner la possibilité de récupérer ce qu'il reste à la fin de la journée.

Les objectifs de cette action sont donc de :

- Promouvoir le réemploi des objets et des biens de consommation auprès du grand public
 - Lors de l'apport d'un objet : favoriser les gestes de donner, échanger. et montrer le potentiel de réparabilité
 - Lors de la recherche d'un bien : favoriser le recours à l'occasion
- Faire connaître les acteurs du réemploi du territoire

Zone de gratuité

Des journées « zone de gratuité » ont été organisées par le SMICTOM VALS AUNIS avec les associations solidaires du Pays d'Aunis de promouvoir le réemploi et de faire connaître les boutiques solidaires du Pays d'Aunis pour le dépôt et l'achat.

- ✓ plus de 4 800 personnes en 2013
- ✓ Un équilibre entre le don et la récupération (sauf le textile en surplus).
- ✓ Plus de 95% des objets ont trouvés un nouveau foyer et seront réutilisés
- ✓ Les associations solidaires commencent à voir les effets de cette action sur la fréquentation de leurs boutiques

Le SITOA a organisé une « **zone de gratuité** » sur le parking d'un supermarché afin de mesurer l'intérêt de ses habitants pour le réemploi, dans le cadre d'un projet d'implantation d'une ressourcerie.

- ✓ 600 participants en novembre 2013
- ✓ 31 communes du territoire du SITOA sur 37 étaient représentées parmi les visiteurs
- ✓ 2584 kg d'objets pesés en entrée
- ✓ 440 kg d'objets repris par le Secours Populaire et 0 kg résiduels en déchèterie
- ✓ L'organisation de l'évènement sur un lieu de passage a garanti un nombre de visiteurs important

Cf. fiche opération exemplaire du SITOA en fin de document.

Trocs de biens

Cette action est une variante de la zone de gratuité, car le troc repose sur le principe du donnant-donnant : on vient avec un produit et on repart avec son produit d'origine ou avec un nouveau produit, s'il y a eu un troc. La collectivité met à disposition un espace organisé par des agents et/ou des bénévoles le temps d'une journée où les citoyens peuvent troquer des biens. Ils doivent donc arriver avec des objets en bon état qu'ils pourront échanger contre d'autres objets présents dans le stand. Il n'y a pas de notion de « valeur ».

L'objectif de cette action est de promouvoir le réemploi des objets auprès du grand public.

Trocs de biens

Le Sirtom du Laonnois a organisé une **journée de troc sur le thème de la culture** en 2013. L'objectif était de sensibiliser le grand public au réemploi en organisant un ou plusieurs trocs de biens culturels (livres, CD, DVD,...). Vu qu'il s'agit d'un troc, Nécessité d'avoir un stock de départ de livres, CD et DVD

- ✓ Manifestations organisées dans une bibliothèque et salle municipale
- ✓ 80 participants sur les deux journées
- ✓ 4 stands tenus par des particuliers aux côtés du SIRTOM du Laonnois
- ✓ 97 kilogrammes de livres, CD ou DVD échangés ou donnés

Collecte des invendus en fin de brocante / vide-grenier

La collectivité organise en fin de brocante / vide-grenier la collecte des objets invendus à des fins de réemploi. Ces objets sont généralement repris par un acteur de réemploi du territoire. Un espace de collecte sécurisé et temporaire est aménagé sur un emplacement réservé par l'organisateur. Il est recommandé que cet

emplacement soit facilement accessible tout au long de la journée pour les exposants. L'enlèvement des invendus peut se faire à la fin de la brocante ou plus tard (lendemain ou surlendemain).

Les objectifs de cette action sont d'une part, d'inciter les exposants à envisager d'autres solutions que la poubelle pour les objets invendus et d'autre part de faire la promotion des acteurs du réemploi du territoire.

Collecte des invendus en fin de brocante

La Communauté de communes du Plateau Picard organise des **collectes des invendus en fin de brocante** suite au constat que des nombreuses brocantes du territoire génèrent des quantités importantes de déchets qui sont laissés sur place après les manifestations.

- ✓ 5 collectes réalisées entre 2010 et 2013, pour des brocantes de 60 à 140 exposants
- ✓ Environ 41 tonnes d'invendus collectés dont 2,4 tonnes réemployées dans le magasin de la recyclerie
- ✓ Environ 400 exposants sensibilisés
- ✓ Collecte appréciée par les organisateurs de brocantes, les municipalités (propreté, image positive, impact environnemental) et les exposants (moins d'objets à ramener, geste de réemploi facilité)

Développement d'une « zone de réemploi » en déchèterie

L'Arrêté du 26 mars 2012 prévoit que « L'exploitant peut implanter dans l'enceinte de l'installation [de la déchèterie] une zone où les usagers déposent leurs objets ou leurs mobiliers qui sont destinés au réemploi. Le dépôt dans cette zone se fait sous le contrôle d'une personne habilitée par l'exploitant et avec son accord. Cette zone est abritée des intempéries et distincte du reste de l'installation. La zone de réemploi ne dépasse pas 10 % de la surface totale de l'installation. La durée maximale d'entreposage de ces produits destinés au réemploi est fixée par l'exploitant. Elle ne peut excéder trois mois. Au-delà de cette durée, les produits entreposés acquièrent le statut de déchet et doivent être gérés comme tel. »

L'action consiste donc à implanter des bennes / caissons « réemploi » en déchèteries afin de permettre aux usagers des déchèteries, particuliers et professionnels, de donner des objets en bon état dont ils n'ont plus besoin (Ex : meubles, vêtements, livres, matériel de jardins, jouets, articles de sport, instruments de musique, etc.). Ces objets seront ensuite donnés à une structure adaptée pour que cette dernière puisse les redistribuer ou les revendre à bas prix. L'objectif principal est de détourner le maximum d'objets qui sinon, auraient été mis dans les bennes encombrants et qui seraient incinérés. L'objectif secondaire est d'augmenter la fréquentation en déchèterie.

Par ailleurs, cette action permet d'aider à la création d'une recyclerie en leur permettant de s'approvisionner auprès des déchèteries (cf. ci-dessous : action à destination des associations).

Zone de réemploi en déchèterie

Le Smictom du Sud-Est de l'Ille et Vilaine a équipé 10 de ses 12 déchèteries en **caissons « seconde vie »**. Le développement des caissons s'est étalé sur 3 ans et les deux plus petits sites ne sont pas équipés pour des raisons d'optimisation et de vols.

- ✓ Fin 2013, le tonnage enlevé dans les déchèteries était de 22 tonnes pour 4 déchèteries dont Vitré (la plus fréquentée)

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie a mis en place une **filière réemploi** au sein de ses trois déchèteries, lors du renouvellement des marchés de déchèteries. Les usagers des déchèteries, particuliers et professionnels, peuvent donc donner des objets en bon état à une structure adaptée pour que cette dernière puisse les redistribuer ou les revendre à bas prix.

- ✓ Environ 10 t collectées par mois dans le conteneur « réemploi »
- ✓ Réduction de 6.3 % des tonnages en déchèterie entre 2012 et 2013
- ✓ Les usagers ont accueilli favorablement la possibilité de donner à une association directement au sein des déchèteries

Cf. Fiche opération exemplaire de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie en fin de document.

4 LES ACTIONS A DESTINATION D'AUTRES CIBLES

4.1 Les actions à destination des scolaires et périscolaires

4.1.1 Les actions de sensibilisation

Ces actions ont pour objectif de sensibiliser et de mobiliser les jeunes à la prévention des déchets et au réemploi à travers d'animations ludiques. Elles se matérialisent généralement autour de créations pour un concours ou un projet (par exemple la création d'un [sapin de Noël](#), le roi du réemploi proposé par le [SMCOM du Haut-Doubs](#), la réalisation d'une [sculpture](#) en [Plaine Commune](#)), ou d'un jeu.

Les actions sont proposées dans des cadres scolaire, périscolaire et extra-scolaire. Ces actions font participer activement les jeunes, à travers de supports de sensibilisation originaux illustrant le réemploi. Le choix de la période est important pour assurer un bon taux de participation à l'action.

Sensibilisation des élèves

Création de deux jeux de sociétés sur la prévention par le [SYMEED29](#), à disposition des collectivités du département. Ces jeux offrent un support ludique à l'apprentissage de la prévention. Plusieurs partenaires ont été associés pour leur création : groupe de travail pour la définition du projet, collaborateur pour sa conception, illustrateurs professionnels, société pour sa fabrication.

- ✓ Création d'un jeu sur le réemploi et d'un jeu sur l'éco-consommation
- ✓ Fabrication de 600 boîtes de jeux

4.1.2 Les actions de démonstration et de terrain

Les actions « trocs de biens » (cf. ci-dessus à destination des ménages) peuvent cibler spécifiquement la jeunesse.

Trocs de biens

La [Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne](#) a organisé un **troc de jouets**. Les enfants ont déposé un jouet donnant droit à une entrée pour un spectacle. Après le spectacle, les enfants ont pu récupérer un autre jouet. Le but est de sensibiliser les enfants et de promouvoir le réemploi et l'échange des jouets.

- ✓ Participation de 110 personnes dont 78 enfants

4.2 Les actions à destination des agents des collectivités

Les actions « zone de gratuité » et « trocs de biens » (cf. ci-dessus à destination des ménages) peuvent également s'organiser en interne, uniquement avec les agents de la collectivité.

Notons que ce type d'approche pourrait également avoir lieu dans des entreprises.

Trocs de biens

[Metz Métropole](#) a organisé une **opération de dons entre agents**. L'action met l'accent sur le partage, et l'échange entre agents. Ces derniers participent pour la bonne cause mais aussi car ils y trouvent leur intérêt.

- ✓ 111 visiteurs lors de la première édition et 142 lors de la deuxième
- ✓ 722 objets donnés soit 337 kg
- ✓ 420 objets récupérés par les agents soit 182 kg
- ✓ 302 objets (le reste) donné à Emmaüs soit 155 kg

La [Communauté d'agglomération du lac du Bourget \(CALB\)](#) a organisé une **bourse d'échange textiles/chaussures** en interne à la CALB. Il a été choisi d'ouvrir la bourse d'échange uniquement aux agents ayant ramenés des vêtements lors des jours de récupération de textile. Pour ce faire un système de ticket a été mis en place.

- ✓ 93 kg de textiles et chaussures collectés en bon état
- ✓ 50% de textiles et chaussures repris par les agents lors de la bourse d'échange
- ✓ Taux de participation à la bourse d'échange: 20%

Trocs de biens

Le Conseil Général de la Creuse a organisé une **journée « Troc tes trucs »**. Les agents déposent leurs biens à échanger le matin et reçoivent en échange des jetons, le nombre de jetons étant calculé suivant le nombre et le type d'articles déposés.

- ✓ 208 kg de biens apportés :
- ✓ 111 kg de biens troqués
- ✓ 97 kg de biens donnés à la ressourcerie de Guéret« Recyclabulle»
- ✓ 78 participants pour la première édition

Par ailleurs, les collectivités peuvent s'impliquer dans la thématique du réemploi par l'ameublement de leurs bureaux avec du mobilier de seconde main, comme l'a fait le [Sictom Morestel](#).

4.3 Les actions à destination des recycleries

Aider à la création d'une recyclerie

Les recycleries sont des établissements ayant pour objectif principal de favoriser le réemploi ou la réutilisation de certains produits / déchets tels que les encombrants, les EEE et d'autres objets divers. Leur rôle est donc de mettre en œuvre les moyens permettant de revendre un maximum d'objets / déchets (y compris la réparation si nécessaire) afin de réduire les quantités de déchets mis en ISDND¹ ou incinérés et fournir des biens à prix réduits aux citoyens. Les objets non réparables sont parfois démantelés pour en extraire la part valorisable qui suivra ensuite les filières de reprise des matériaux.

Par ailleurs, ces établissements permettent de développer l'emploi local et l'insertion professionnelle de personnes en difficulté.

Enfin, ces lieux sont souvent l'occasion d'une sensibilisation / éducation à l'environnement.

Les recycleries peuvent être installées sur le site d'une déchèterie ou hors site. Elles proposent aux particuliers d'apporter leurs objets ou d'aller les récupérer en porte-à-porte. Par ailleurs, elles peuvent s'approvisionner auprès des déchèteries soit par la mise en place de bennes / caissons « réemploi » dans les déchèteries, soit par le tri des bennes « encombrants »².

Les collectivités peuvent aider à la création d'une recyclerie sur le territoire par différents moyens tels que des partenariats, des soutiens techniques (Ex : étude de faisabilité, mise à disposition d'un espace « réemploi » en déchèteries, cf. action à destination des ménages), des soutiens financiers (Ex : aides à l'investissement, subventions reversées en fonction des quantités valorisées), des soutiens à la communication, etc.

Zone réemploi en déchèterie

Mise à disposition de conteneurs « réemploi » pour les objets en bon état dans les déchèteries du département par le Conseil général de la Mayenne. Les compagnons d'Emmaüs viennent chercher les objets collectés pour les revendre en magasins et ainsi leur donner une deuxième vie. Emmaüs est aidé via Aide de collectivité pour Emmaüs via la mise à disposition de conteneurs « réemploi » dans 33 déchèteries du département (couvrant tous les EPCI) et un soutien financier de 40 000 € /an pour le poste du coordinateur chez Emmaüs, financé par l'EPCI, le département et la région.

- ✓ 300 tonnes d'objets collectés en 2012 par Emmaüs

4.4 Les actions à destination des organisateurs d'évènements

Les actions en faveur des gobelets réutilisables

Les actions à destination des organisateurs d'évènements cherchent à apporter une aide au changement sous forme d'une solution technique de prévention pérenne. Les actions de mise à disposition des gobelets réutilisables pour les manifestations ont pour principaux objectifs, d'une part la réduction des déchets, et d'autre part l'amélioration de la propreté des espaces lors des manifestations, voire la création d'emploi local.

¹ Installation de stockage de déchets non dangereux

² Ces biens étant passés par le statut de déchet, il s'agit de réutilisation et non plus de réemploi.

L'organisation de mise à disposition de gobelets réutilisables vise les manifestations sportives, culturelles, festives, associatives, etc. qui ont lieu sur le territoire local. Ces actions mobilisent généralement des partenaires locaux pour la gestion, le lavage, et/ou le stockage des gobelets. Plusieurs formes de services sont proposés en fonction des territoires : prêt de gobelets réutilisables, soutien financier pour leur location, création de structure offrant un service de location et de nettoyage, ...

Gobelets réutilisables

Le SMTD a développé deux **services de location et de lavage de gobelets réutilisables** sur son territoire ; un premier existant proposé par l'association BIE et un second qui a été créé avec la structure d'insertion Béarn Solidarité afin de couvrir tout le territoire. Les services proposés sont clé en main pour les organisateurs d'évènement et gérés de manière autonome par les structures.

- ✓ Achat de 50 000 gobelets réutilisables avec des logos neutres (pas de date ou de nom d'évènement)
- ✓ En 2013, 115 000 gobelets loués dans 50 manifestations, soit 2 tonnes de déchets évités

La Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient a accompagné et soutenu en 2012 la **création d'un service de location lavage de gobelets réutilisables** sur le territoire, en collaboration avec le Festival Interceltique de Lorient (FIL) et un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail).

- ✓ 16 structures ayant fait appel au service en 2014, pour 25 évènements
- ✓ 36 843 gobelets lavés en 2014
- ✓ Taux de retour de 88% (les gobelets non rendus sont conservés par les citoyens)

Cf. Fiche opération exemplaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient en fin de document.

5 LES FORMATIONS DES ACTEURS

Pour le développement d'une « zone de réemploi » en déchèterie, il est essentiel de veiller à la formation des gardiens de déchèteries. En effet, ce sont eux qui orientent les gens et ils doivent donc savoir identifier le caractère « réemployable » de biens. En tant que relais de terrain, ils participent pour une grande part à la réussite de l'action (quantité et qualité des biens déposés dans la zone de réemploi).

La formation des gardiens peut comprendre une visite des locaux des recycleries partenaires afin qu'ils comprennent les finalités du projet d'implantation d'une « zone de réemploi » et leur rôle dans le dispositif.

6 LES CONDITIONS DE LA REPRODUCTIBILITE DES ACTIONS

Afin d'assurer une reproduction efficace des actions de réemploi présentées ci-dessus (hors l'aide à la création d'une recyclerie), il est nécessaire de disposer d'acteurs de réemploi (cf. section 1 « les enjeux du réemploi »³) sur le territoire. Il est donc recommandé, dans un premier temps, de faire un état des lieux des structures de réemploi présentes sur son territoire et d'identifier la dynamique entre ces acteurs et leurs complémentarités. En effet, ces opérateurs sont l'intermédiaire entre les acteurs en possession de biens en bon état qui souhaitent s'en séparer et ceux qui souhaitent acquérir des biens de seconde main. Ils permettent donc d'assurer la collecte des biens en bon état dont veulent se séparer les acteurs (ménages, entreprises, etc.) et la revente, le don ou l'échange de ces biens. Par ailleurs, ils sont un lieu essentiel pour la démonstration et la sensibilisation au réemploi.

Si les structures n'existent pas, il est recommandé de commencer par identifier et mettre en relation les potentiels acteurs du réemploi afin d'étudier la possibilité d'en créer une ou plusieurs.

³ Les structures de réemploi sont l'intermédiaire entre les acteurs en possession de biens en bon état qui souhaitent s'en séparer et ceux qui souhaitent acquérir des biens de seconde main. Il peut s'agir de :

- Entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) : On retrouve 3 grands réseaux spécialisés dans les ESS : le Mouvement Emmaüs, la Fédération ENVIE et le Réseau des Ressourceries. A ces réseaux s'ajoutent les œuvres caritatives telles que la Croix-Rouge française, l'Armée du Salut, et les nombreux acteurs de l'insertion ;
- Acteurs de l'occasion représentés par les journaux de petites annonces, les sites internet de mise en relation, les vide-greniers, les brocantes, les dépôts-ventes, les revendeurs ainsi que les manifestations ponctuelles telles que les bourses aux vêtements.

Par ailleurs, il est recommandé de se poser les questions suivantes avant de mettre en place une action :

- Quels sont les partenaires à associer pour l'action (CMA, associations, entreprises, écoles, etc.) ?
- Quelle est la période de réalisation qui maximiserait le nombre de personnes touchées par l'action (Ex : organiser une action à destination des écoles en) ?
- Quel est l'emplacement / l'endroit qui assurera la meilleure visibilité de l'action ? Quels sont les risques de comportements abusifs (Ex pour les zones de gratuité : étant donné le caractère gratuit des biens, il y a un risque de reprise abusive d'un grand nombre d'objets, qui au final ne seront pas réemployés) et quelles pourraient être les solutions pour éviter les abus ?

Les coûts des actions présentées dans cette synthèse sont assez variables. Ils peuvent se limiter à la fourniture du matériel et l'implication en temps de l'animateur prévention, en relayant les initiatives. Mais les coûts peuvent être plus élevés lorsqu'il s'agit, par exemple, de soutiens financiers importants pour la création d'une recyclerie.

7 POUR ALLER PLUS LOIN L'ADEME VOUS PROPOSE

Au-delà des liens proposés dans le texte ci-dessus, de nombreuses ressources existent pour aider chacun des acteurs à agir.

Les ressources ADEME :

- Le site [Optigede®](#) qui réunit
 - D'autres fiches action-résultat sur le thème du réemploi
 - [La boîte à outils pour le réemploi et la réparation](#) (RRR)
 - [La boîte à outils pour les opérations témoins](#) : kit, outils
- Le site de l'ADEME et du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie « [réduisons nos déchets](#) ».
- Le site de l'ADEME « [Eco-citoyens](#) »
- Le rapport « [Actualisation du panorama de la deuxième vie des produits en France](#) », édition 2014, ADEME
- Le rapport « [Perceptions et pratiques des français en matière de réemploi des produits](#) », édition 2014 - ADEME
- Le rapport « [les Français et le réemploi des produits usagés – enquête 2012](#) », édition 2012, ADEME
- Le guide « [Réduire ses déchets et bien les jeter](#) », édition 2014 - ADEME.
- Le recueil des interventions des [1^{ère} Assises nationales du réemploi](#), édition 2010 - ADEME
- Le recueil des interventions des [2^{ème} Assises nationales du réemploi, réutilisation, réparation](#), édition 2012 - ADEME
- Le recueil des interventions des [3^{ème} Assises nationales du réemploi, réutilisation, réparation](#), édition 2014 - ADEME
- L'annuaire des structures de réemploi et de réutilisation sur le [site SINOE® déchets](#) de l'ADEME

Autres ressources :

- [L'annuaire régional du réemploi en Île de France](#) élaboré par le Sycotom l'agence métropolitaine des déchets ménagers et la Région Ile-de-France
- Le site de la [Semaine Européenne de la réduction des déchets](#) (SERD)
- Le rapport « [bilan de l'édition 2012 de la SERD en France](#) »
- La [plate-forme Matelo de mutualisation du matériel pour les éco-événements](#) (notamment gobelets réutilisables)

8 FICHES « OPERATIONS EXEMPLAIRES »

<http://www.optigede.ademe.fr/operations-exemplaires-plans-programmes-prevention>

Titre de l'action	Collectivité	Région
Zone de gratuité	SITOA	Rhône- Alpes
Gobelets réutilisables	Lorient	Bretagne
Locaux réemploi en déchèterie	Communauté de communes Cœur Côte Fleurie	Basse-Normandie

Locaux réemploi en déchèteries

Actions de prévention

Actions de réemploi

Région : Basse - Normandie



Collectivité

Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie

12 Rue Robert Fossorier
BP 30086
14803 Deauville

Partenariats

Association Place Nette
Gardiens de déchèteries

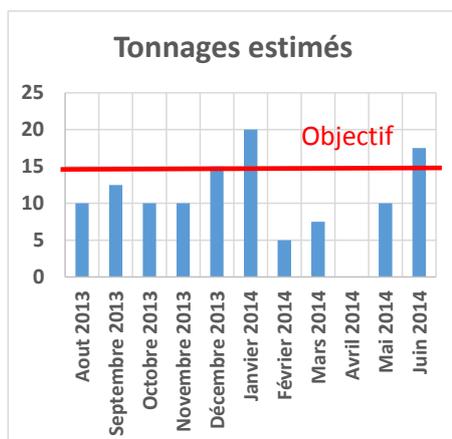
Date de lancement

Août 2013

Objectif chiffré

Collecte de 180 t/an soit 15t/mois

Résultats



Mots clés : Associations | Bois/meubles | Déchet encombrant | Déchèterie | Ménages/Grand public | Nouvelle filière de valorisation | Partenariat | Réemploi

Résumé

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie a mis en place une filière réemploi au sein de ses trois déchèteries, **lors du renouvellement des marchés de déchèteries**. Les usagers des déchèteries, particuliers et professionnels, peuvent donc donner des objets en très bon état à une structure adaptée pour que cette dernière puisse les redistribuer ou les revendre à bas prix.

Pourquoi agir ?

- Objets en bon état dans les bennes encombrants

La collectivité a constaté que les bennes « encombrants » en déchèteries présentent des objets encore en bon état.

L'association Place Nette a estimé, sur base d'une visite d'une ressourcerie à Saint Lô et des contacts avec d'autres ressourceries, qu'un **détournement d'environ 180 tonnes annuelles serait possible** en développement la filière réemploi au sein des trois déchèteries de la collectivité.

- Sensibiliser les ménages au réemploi des objets jetés

Aujourd'hui, les consommateurs tendent à oublier que les objets qu'ils ne désirent plus peuvent intéresser d'autres personnes s'ils sont en bon état. Le réemploi permet pourtant :

- A ceux qui se défont des objets : de **réduire le volume de déchets qu'ils produisent** et, dans certains cas, de gagner de l'argent ;
- A ceux qui réemploient les objets : de **réaliser des économies**.

Locaux réemploi en déchèteries

Planning

T0 : lancement de l'appel d'offre
T0 + 3,5 mois : attribution du marché
T0 + 5,5 mois : communication et ouverture des locaux de réemploi

Coûts

- 2 500 € / conteneur maritime
- Marché réemploi
 - Part fixe mensuelle : 608 €
 - Part variable : 211 € la rotation
- Communication : non chiffré

Moyens humains

- 0.05 ETP pour la collectivité (appel d'offre, sensibilisation gardiens, suivi action)
- 0.3 ETP pour l'association Place Nette (rotations, tri, remise en état des objets, revente)

Bilan de la première édition

- Environ 10 t collectées par mois dans le conteneur « réemploi » par rapport à un objectif de 15 t / mois. L'objectif est surestimé pour la première année.
- Réduction de 6,3 % des tonnages en déchèterie entre 2012 et 2013
- Les usagers ont accueilli favorablement la possibilité de donner à une association directement au sein des déchèteries.

Pour en savoir plus

Sur le site internet de l'ADEME
www.ademe.fr/dechets
www.reduisonsnosdechets.fr
<http://optigede.ademe.fr>

Contacts

CC Cœur Côte Fleurie

E-mail :

anne.girondel@coeurcotefleurie.org
ADEME DR Basse-Normandie
vincent.desgranges@ademe.fr

L'action mise en œuvre par la collectivité

- Intégration lot « réemploi » dans appel d'offre

Lors du renouvellement des marchés de déchèteries, un **lot "réemploi"** réservé aux entreprises adaptées ou aux établissements et services d'aide par le travail a été **intégré dans l'appel d'offre** « gestion, transport et traitement des valorisables : déchèteries intercommunales ».

Le lot « réemploi » a été attribué à l'association Place Nette.

- Installation des conteneurs « réemploi » en déchèterie

La collectivité a acheté un conteneur maritime pour chacune des trois déchèteries du territoire.

- Formation des gardiens des déchèteries

La collectivité a **formé et sensibilisé les gardiens au réemploi**. Ces derniers doivent juger si les objets apportés par les ménages peuvent être placés dans les conteneurs « réemploi » ou non (premier tri). Le cas échéant, ils doivent faire remplir des fiches de dons à destination de l'association Place Nette.

- Communication

La collectivité a communiqué sur l'ouverture des locaux « réemploi » via facebook, internet, point presse, flyers en déchèteries, etc.

- Ouverture des locaux « réemploi »

Les usagers des déchèteries, particuliers et professionnels, peuvent **déposer des objets en très bon état** (meubles, équipements, jouets, etc.) dans le conteneur « réemploi ». L'association Place Nette gère ensuite les rotations avec le gestionnaire des déchèteries, fait le tri, remet en état et **redistribue ou revend à bas prix les objets**.

Le « plus » de l'opération

L'action permet **d'accompagner l'association de réemploi** dans son développement en répondant à une forte demande de la part de la population.

Par ailleurs, un remplissage des fiches de dons systématique à chaque dépôt, permettrait à la collectivité et à l'association de mieux suivre l'évolution des tonnages en vue du réemploi.

Reproductibilité

L'implantation de locaux « réemploi » en déchèterie est **reproductible** sur d'autres territoires vu le peu d'investissement (humain, matériel,...) nécessaire pour la collectivité. Afin de favoriser la réussite du projet, il est recommandé d'assurer :

- une **bonne implication et formation des gardiens** de déchèteries ;
- une **bonne communication** entre le gestionnaire de la déchèterie et l'association.

Création d'un service de location lavage de gobelets réutilisables réutilisables



Actions de réemploi
Région : Bretagne

Mots clés : Associations | Ordures ménagères résiduelles | Partenariat



Collectivité

Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient
2, Boulevard du Général Leclerc
Bp 20001
56314 Lorient

Partenariats

ESAT de Larmor-Plage
Festival Interceltique de Lorient (Association)

Date de lancement

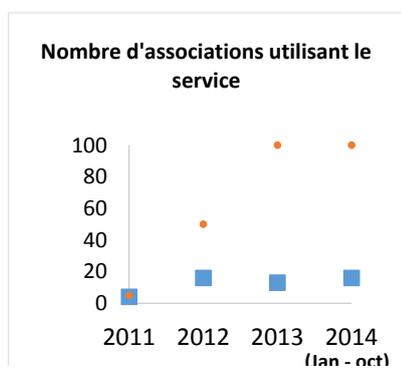
Printemps 2012

Objectif chiffrés

Nombre d'associations utilisant le service :

	2011	2012	2013	2014
Cible	5	50	100	100

Réalisation en octobre 2014



Résumé :

La Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient a accompagné et soutenu en 2012 la création d'un service de location lavage de gobelets réutilisables sur le territoire, en collaboration avec le Festival Interceltique de Lorient (FIL) et un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail). En dehors de la période du festival, le FIL met son stock de gobelets à disposition de l'ESAT. L'ESAT propose aux associations du territoire un service de location de ces gobelets et un service de lavage de gobelets, qu'ils soient loués ou qu'ils appartiennent aux associations. A ce jour, **1/3 ETP d'insertion est dédié à ce service sur le territoire et plus de 35 000 gobelets sont lavés chaque année**, la moitié d'entre eux étant également loués.

Pourquoi agir ?

- Un territoire riche en évènements

Le territoire est riche en évènements associatifs divers (sportifs, culturels, musicaux...). Ces évènements engendrent une consommation importante de gobelets jetables qui pourrait être évitée par l'utilisation de gobelets réutilisables.

- Offrir aux petites associations une solution accessible

L'achat de gobelets réutilisables peut représenter un coût important pour les petites associations. Le service de location permet de rendre le gobelet réutilisable accessible quelle que soit la taille de l'association.

- Soutenir un ESAT

L'ESAT de Larmor Plage, déjà existant sur le territoire, souhaitait **diversifier ses activités** alimentaires pour créer de nouveaux emplois d'insertion.

- Amortir l'impact environnemental des gobelets achetés

Le FIL a constitué un stock de gobelets réutilisables qu'il utilise chaque année au cours du festival. **Afin de garantir l'intérêt environnemental du gobelet réutilisable par rapport au gobelet jetable**, le FIL souhaite mettre son stock à disposition du service de location de l'ESAT.

Création d'un service de location lavage de gobelets réutilisables

Planning

Réunion de lancement: T0

Lancement du service: T0 + 9 mois

Communication : T0 + 20 mois
(idéalement lancer le service et la communication simultanément)

Coûts

- Achat de la machine de lavage par la collectivité : 5 000 €
- Création et édition des supports de communication : 6 000 €

Moyens humains

Création : 0,25 ETP pendant 1 an

Communication continue : 0,2 ETP

Bilan en chiffres - Octobre 2014

- 1/3 ETP à l'année (équipe de 4-5 personnes lors de l'activité)
- 36 843 gobelets lavés en 2014
- 16 structures ayant fait appel au service en 2014, pour 25 événements
- Taux de retour de 88%. Les gobelets non rendus sont conservés par les citoyens.

Pour en savoir plus

Sur le site internet de l'ADEME

www.ademe.fr/dechets

www.reduisonsnosdechets.fr

<http://optigede.ademe.fr>

Contacts

Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient

cpincemin@agglo-lorient.fr

ADEME DR Bretagne

patrick.even@ademe.fr

L'action mise en œuvre par la collectivité

- Définition des rôles des différentes parties

Le groupe de travail PLP constitué de la collectivité, l'ESAT et du Festival Interceltique de Lorient a défini **le rôle de chaque entité**:

- L'association du Festival Interceltique de Lorient prête à l'ESAT un stock de gobelets réutilisables;
- L'ESAT fournit le service de location lavage séchage et conditionnement et gère les locations ;
- La collectivité finance l'investissement en équipement de lavage et en communication initiale et met des moyens humains à disposition pour la communication en continu.

- Visite d'un ESAT proposant un service similaire

Les membres du groupe de travail ont visité l'ESAT de Pontivy, qui proposait un service similaire. Cela a mis en évidence **l'importance du soutien de la collectivité et de la communication autour du service** dans la réussite de l'action.

- Achat du matériel

Une machine de lavage de gobelets a été achetée par la collectivité et le service a été lancé avant la mise en œuvre du plan de communication.

- Campagne de communication

La collectivité a fait appel à deux entreprises de communication pour la réalisation d'un dépliant d'information et d'une affiche. Les **supports ont été diffusés auprès des relais de communication** du territoire (mairies, associations, salles de spectacle...). Après le lancement, les agents de suivi doivent vérifier que les supports sont toujours présents sur les lieux choisis, sur les sites internet des communes et de continuer à informer les relais par mail.

Le « plus » de l'opération

Accompagner une initiative réemploi émanant de deux acteurs du territoire : un ESAT souhaitant diversifier son activité pour créer des emplois d'insertion et une association souhaitant mettre son stock de gobelets réutilisables à disposition.

Reproductibilité

La création d'un tel service est **reproductible** sur d'autres territoires vu le peu d'investissement nécessaire pour la collectivité. Afin de favoriser la réussite du projet, il est recommandé d'assurer :

- **Les conditions d'hygiène du service** via l'utilisation de machines professionnelles et le choix d'un ESAT adapté (par exemple ici un ESAT déjà actif dans l'alimentaire) ;
- **La mise en place d'une caution** sur les verres pour dissuader les abus (1€ pour les associations) ;
- **Une communication active, relancée chaque année.**

De plus, il est conseillé d'**utiliser des gobelets assez neutres** visuellement afin qu'ils soient utilisables par toutes les associations. **Le service de lavage peut être proposé indépendamment de la location**, comme sur ce territoire où le lavage des gobelets appartenant aux associations représente 50% des gobelets lavés.

Zone de gratuité

Actions de prévention

Actions de réemploi

Région : Rhône-Alpes

Mots clés : Ménages/Grand public | Prévention des déchets | Ressourcerie | Réemploi



Collectivité

Syndicat Mixte Interdépartemental de Traitement des Ordures de l'Albanais (SITOA)

3 Place de la Manufacture BP 69
74152 Rumilly

Partenariats

Magasin Hyper U
Secours Populaire
Municipalité

Date de lancement

Novembre 2013

Objectifs chiffrés

Entre 300 et 400 participants

Moins de 10% d'objets restants à envoyer en déchèterie

Réalisation objectif 1

(en novembre 2013)



Résumé :

Le SITOA a organisé une « zone de gratuité » sur le parking d'un supermarché afin de **mesurer l'intérêt de ses habitants pour le réemploi**, dans le cadre d'un projet d'implantation d'une ressourcerie. Une zone de gratuité est un **endroit où l'on peut déposer ce que l'on ne veut plus et prendre ce dont on a besoin**, sans paiement, limite de retrait ou de dépôt d'objet, sous la condition que les objets soient propres et en bon état.

Pourquoi agir ?

Le territoire du Syndicat Mixte Interdépartemental de traitement des Ordures de l'Albanais compte environ 50 000 habitants.

- Sensibiliser les citoyens au réemploi

La zone de gratuité est un **moyen de sensibiliser** les citoyens au réemploi. Par ailleurs, cette action permet de mesurer l'intérêt des habitants pour le réemploi et donc d'évaluer si l'implantation d'une ressourcerie sur le territoire est pertinente.

- Une demande identifiée des citoyens

L'action « Livre-échange », menée par le SITOA en Juin 2013, permettait aux citoyens de déposer et prendre des livres à volonté. A cette occasion, les citoyens ont exprimé leur intérêt pour une structure de réemploi sur le territoire.

- Une première étape vers une démarche pérenne de réemploi

Les tonnages collectés sur les trois déchèteries du territoire montraient une **augmentation importante des quantités de bois, d'encombrants incinérables et des PAM** (petits appareils ménagers) déposés par les ménages. Le territoire ne dispose pas de structure permanente de réemploi de type de ressourcerie et se posait la question d'en créer une.

Planning

T 0 : recherche du lieu de l'évènement
T+7mois : Organisation simultanée de :
-recherche de partenaires
-recherche de bénévoles
T+10mois: communication sur le territoire
T+12mois : zone de gratuité

Coûts

TOTAL : 1580€

Dépenses les plus importantes : location d'un chapiteau, affiche, agent de sécurité

Moyens humains

Chargé de prévention : 0.5 ETP pendant 2 mois
Chargée de communication : 0.2 ETP pendant 2 mois
26 bénévoles pour une journée en rotation (15 en permanence)
1 agent de sécurité

Bilan en chiffres

- **600 participants**
- 31 communes du territoire du SITO A sur 37 étaient représentées parmi les visiteurs
- 2 584 kg d'objets pesés en entrée
- 440 kg d'objets repris par le Secours Populaire
- **0 kg résiduels en déchèterie**

Lien fiche action-résultat :

<http://www.optigede.ademe.fr/fiche/zone-de-gratuite-0>

Pour en savoir plus

Sur le site internet de l'ADEME
www.ademe.fr/dechets
www.reduisonsnosdechets.fr
<http://optigede.ademe.fr>

Contacts

SITO A
prevention@sitoa.fr

ADEME DR Rhône-Alpes
france-noelle.lefauchoux@ademe.fr

L'action mise en œuvre par la collectivité

- Préparation

Les étapes clés sont la recherche d'un lieu, de partenaires et de bénévoles, et la communication. Celle-ci s'est faite via une banderole, des affiches dans le supermarché, des messages sur les sites internet et les bulletins communaux et un article presse.

- Objets acceptés

Le retrait et dépôt des objets se fait **sans limitation en nombre ou en valeur**. Les objets pouvant être déposés doivent :

- figurer sur la **liste d'objets acceptés** définie préalablement.
- être **propres et en bon état**

- Règles d'organisation

Les objets apportés sont pesés et déposés sur des tables. Les différents espaces (livres, meubles...) sont identifiés par des affiches. Cartons, cagettes, portants et cintres ont été récupérés ou prêtés. Il est recommandé de désigner des responsables parmi les bénévoles pour l'accueil et le rangement. Un agent de sécurité a été engagé, secondé par des bénévoles médiateurs, pour **veiller au respect de la charte de bonne conduite** dont les règles sont les suivantes:

- ne pas prendre les objets pour les revendre
- ne prendre que les objets correspondant à un besoin
- respecter les objets

- Collaboration avec le Secours Populaire

L'association a apporté des conseils d'organisation et a prêté du matériel de rangement. 5 bénévoles du Secours Populaire ont aidé à la gestion et la répartition des objets le jour J et ont repris les objets réemployables restants en fin de journée (17% des apports en poids).

- Evaluation des résultats

La fréquentation est mesurée et les objets restants sont pesés pour un suivi de l'impact de l'action. Aux vues des résultats, **l'action sera reconduite** sur le territoire en novembre 2014.

Le « plus » de l'opération

Le concept de zone de gratuité est original et attire la curiosité. L'organisation de l'évènement sur un **lieu de passage** a garanti un nombre de visiteurs important. Après le succès de cette opération, le projet d'implantation d'une ressourcerie sur le territoire a été stimulé (visite d'une ressourcerie, intégration des élus...).

Reproductibilité

L'action « zone de gratuité » est facilement reproductible sur n'importe quel territoire à condition de prévoir un **site et une surface adaptée** au nombre de visiteurs attendu (parking, salle des fêtes, recyclerie...). Si les moyens disponibles sont suffisants, la fréquence et le maillage de l'action sur le territoire peuvent être augmentés. Cette action est particulièrement adaptée pour une **animation de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets**.